

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024



RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2024

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	07
UNE NOUVELLE ÈRE AVEC LE GROUPE SAHAM	11
Présentation du Groupe Saham	12
Présentation de Société Générale Maroc	14
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	19
Rapport d'activité 2024	20
Gestion des risques	39
Rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire	48
Indicateurs financiers	51
Rapports financiers	53
RAPPORT ESG (Environnement, Social & Gouvernance)	157
« Construire un avenir durable, inclusif et innovant »	158
Gouvernance et éthique	166
Employeur responsable	176
Transition énergétique et lutte contre le changement climatique	188
Développement des territoires	195
Adoption des meilleurs standards pour nos clients	202
Assurer une gouvernance saine et éclairée	210
DAR AL AMANE	223
Activité et réalisations 2024	224
Résultats financiers annuels	227
COMMUNICATION CORPORATE	231
Liste des communiqués de presse diffusés en 2024	232



MOT DU
PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE



2024, UNE ANNÉE CHARNIÈRE DE TRANSITION ET DE RENOUVEAU

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, notre groupe, composé de la banque et de ses filiales spécialisées, s'appelle encore 'Société Générale Maroc'. Toutefois, l'année 2024 aura été marquée par un tournant majeur dans notre histoire, avec le rachat de la participation de Société Générale par Saham Finances. Bien plus qu'un changement d'actionnaire majoritaire, cette opération marque l'ouverture d'une nouvelle ère pour notre groupe, riche de promesses et de nouvelles ambitions.

Tout au long de l'année 2024, notre groupe bancaire a activement œuvré pour :

- D'une part, structurer et engager un programme d'autonomisation vis-à-vis du groupe Société Générale, afin de supprimer progressivement tout lien opérationnel et organisationnel avec l'ancien actionnaire principal ;
- D'autre part, poursuivre en l'ajustant à la nouvelle gouvernance le plan de transformation, en actionnant les leviers d'accélération business et de performance, que ce soit en termes de transformation digitale ou encore de déploiement de nouveaux business model répondant aux attentes évolutives de nos clients, orientées vers davantage de fluidité et simplicité des services bancaires...

Ce qui au final caractérise l'année 2024 pour notre nouveau groupe, c'est bien l'illustration d'une capacité collective à opérer des changements profonds tout en continuant à aller de l'avant, avec force et détermination. Non seulement la transition s'est faite dans de bonnes conditions, en préservant la qualité de notre relation à notre clientèle, mais notre groupe a aussi fait preuve, tout au long de l'année, d'un dynamisme commercial soutenu, grâce à la contribution de tous ses métiers, forces commerciales et expertises au sein des filiales et activités spécialisées.

Au 31 décembre 2024, notre groupe a ainsi pu enregistrer une progression notable de +4,17% de son Produit Net Bancaire consolidé, atteignant 5 807 millions de dirhams. Le Résultat Net consolidé, qui s'élève à 795 MMAD, est impacté d'éléments exceptionnels, liés principalement au programme d'autonomisation et au contrôle fiscal. Dans ce contexte, notre groupe a su maintenir des fondamentaux financiers solides, avec des fonds propres de 15,54 milliards de dirhams et un ratio de solvabilité confortable de 14,61 %, au-delà des exigences réglementaires.

Au-delà des performances commerciales et financières, notre engagement envers une croissance inclusive et durable s'est également renforcé. Le SG Social Impact Fund, pionnier au Maroc dans l'investissement à impact, a lancé

« Ce qui fait la force d'un groupe comme le nôtre, c'est son capital humain, porté par des valeurs d'engagement et animé par le sens du service à nos clients qui demeurent notre raison d'être. »

son deuxième appel à projets, témoignant de notre volonté de faire converger performance économique et impact social. Sur le plan environnemental, des initiatives concrètes ont vu le jour, avec notamment le Pack Solaire, au service de la transition énergétique des entreprises marocaines.

Ces réalisations, menées sur tous les fronts, traduisent, au quotidien, l'énergie, la mobilisation et l'élan collectif des 3 000 collaborateurs de notre groupe. Car ce qui fait la force d'un groupe comme le nôtre, c'est précisément son capital humain, porté par des valeurs d'engagement et animé par le sens du service à nos clients qui demeurent notre raison d'être.

C'est donc aujourd'hui avec conviction et enthousiasme que nous nous engageons collectivement dans une nouvelle phase de notre développement, aux côtés de notre nouvel actionnaire de référence. Avec l'appui stratégique du groupe Saham, un nouvel élan s'amorce. L'ambition est claire : faire de notre banque un acteur financier encore plus solide, plus agile, plus performant et plus engagé au service des ambitions et des projets de nos clients.

En 2025, nous nous emploierons à poursuivre activement notre programme d'autonomisation visant à assurer une totale indépendance vis-à-vis de notre ancien actionnaire principal, tout en mettant en place les process et outils répondant aux meilleurs standards de gestion, de gouvernance et de pilotage de nos activités.

Nous accélérerons également notre nouvelle trajectoire de croissance, plus que jamais centrée sur la satisfaction client et la performance durable, avec la mise en place de dispositifs créateurs de valeur pour le tissu économique et en phase avec les enjeux du Royaume : accompagnement des grands chantiers, développement de l'entrepreneuriat privé, accélération des technologies numériques, transition énergétique et accélération des politiques climatiques...

Je vous donne également rendez-vous très prochainement, pour la révélation de notre nouvelle marque et identité visuelle. Elles reflèteront notre volonté de rester fidèle à notre vocation et raison d'être, elles traduiront l'élan d'un groupe qui avance et progresse, sans jamais oublier le sens de ses responsabilités et son rôle de partenaire de confiance.

À très vite, à vos côtés.



UNE NOUVELLE
ÈRE AVEC LE
GROUPE SAHAM

PRÉSENTATION DU GROUPE SAHAM

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE CENTRÉE SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Fondé en 1995 par Moulay Hafid Elalamy, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié. Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a cédé son pôle Assurances dans le cadre d'une réorientation stratégique. Cette décision est intervenue dans un contexte marqué par une baisse significative de la rentabilité du secteur au niveau national et par l'augmentation significative des exigences en matière de capitaux sur le continent. Face à ces évolutions, le Groupe a choisi de réorienter ses activités afin de renforcer sa diversification et sa capacité d'adaptation aux dynamiques économiques.

Depuis, Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'acquisition du contrôle de la Société Générale Maroc marque une étape significative dans cette stratégie du groupe, marquant son ancrage dans l'économie du Royaume. Saham s'est fixé comme objectif de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue une priorité majeure. Saham ambitionne de proposer une qualité de service et des parcours clients aux meilleurs standards, avec pour cible de renforcer la satisfaction de ses clients. Cet engagement traduit la volonté du Groupe d'intégrer l'excellence opérationnelle dans l'ensemble de ses activités, en vue d'assurer une croissance saine et responsable.

Le Groupe Saham entend accompagner durablement sa filiale, la Société Générale Marocaine de Banques, veillant à allier sa performance économique et l'excellence de l'expérience client.

DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE SAHAM AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES



SERVICES FINANCIERS



- Opération entièrement financée par des fonds propres (closing réalisé le 3 décembre 2024).
- Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le leasing et l'offshoring.
- 4^e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés.



IMMOBILIER



- Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc.
- 176 hectares en développement à Casablanca (intra-muros).



AGRICULTURE



- Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021.
- Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier.



ÉDUCATION



- Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer.
- Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Ethiopie) avant le partenariat avec Globeducate en 2023.

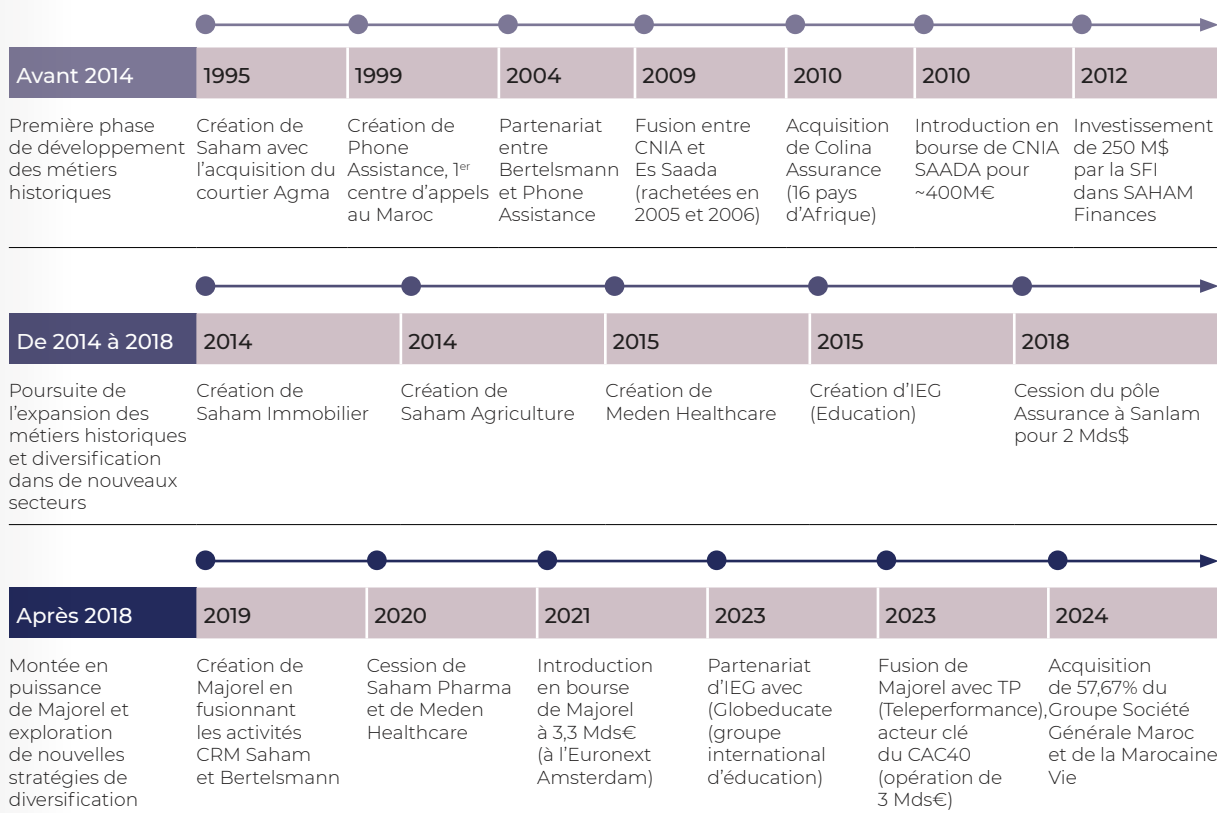


CX / BPO



- Majorel a fusionné avec TP (Téléperformance - CAC40) fin 2023 et Saham est devenu un actionnaire de référence.
- TP (Téléperformance) est le leader mondial de l'industrie du Customer Experience avec plus de 500 000 collaborateurs (8^e employeur mondial) et un CA de plus de 10 MDS € en 2024.

UNE HISTOIRE QUI S'ARTICULE AUTOUR DE 3 GRANDES ÉTAPES



PRÉSENTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

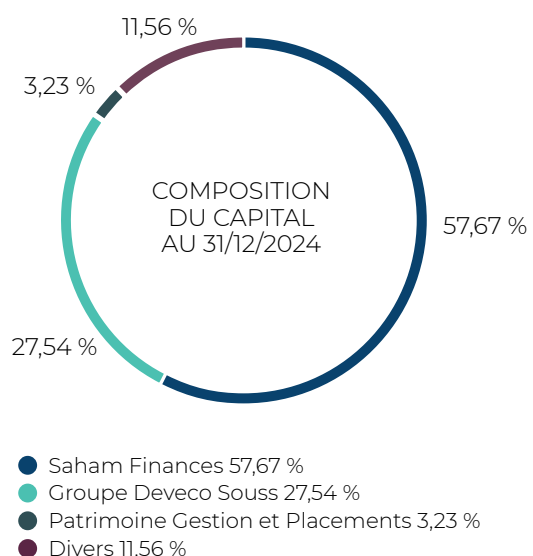
Société Générale Maroc est résolument engagée dans une stratégie de développement pérenne et durable, menée au service de l'économie nationale pour contribuer à la croissance du pays et accompagner la dynamique de bancarisation. En 2024, le Groupe Saham acquiert 57,67% des parts de Société Générale dans Société Générale Maroc.



Année après année, la banque s'est attachée à étoffer sa gamme de produits, à renforcer la qualité de ses services et à développer ses relations de confiance et de proximité avec ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Forte de la mobilisation permanente de ses collaborateurs, des synergies nouées avec ses filiales spécialisées, de l'expertise délivrée par ses filières métiers, Société Générale Maroc s'impose comme un groupe financier de premier plan, solide et performant.

Empreinte de valeurs d'excellence vis-à-vis de ses clients et partenaires, Société Générale Maroc confirme aussi le plein exercice de sa responsabilité sociétale et environnementale, par son engagement renouvelé dans des actions tangibles et concrètes en faveur du développement durable, de l'éducation, de l'insertion professionnelle ou encore de l'inclusion financière.



DISTINCTIONS 2024 DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC



Société Générale Maroc a été consacrée par le magazine EMEA Finance lors de l'édition 2024 des African Banking Awards en remportant plusieurs prix prestigieux :

- Meilleure banque étrangère (Best foreign bank).
- Meilleure société de gestion pour la filiale Sogécapital Gestion.
- Meilleure société de bourse pour la filiale Sogécapital Bourse.



À l'occasion de la 22^e édition des « Best Sub – Custodian Bank Awards », Société Générale Maroc a remporté, pour la 5^e année consécutive, le prix de « Meilleure banque sous-Dépositaire au Maroc » pour l'année 2024.



SoGé a été « ELUE SERVICE CLIENT de l'année 2025 » dans la catégorie banque à distance.



Dar Al Amane a été « ELUE SERVICE CLIENT de l'année 2025 », pour la 4^e fois consécutive, dans la catégorie banque participative.



Lors de la cérémonie Marque Employeur 2024, Société Générale a obtenu les labels « KRUNCHY » et « FEEL GOOD » de ReKroute.



Société Générale Maroc obtient la certification ISO37001 pour son système de management anti-corruption.

Cette distinction, délivrée par le cabinet international EuroCompliance -accréditation 17021-1 par le COFRAC - atteste que le système de management de la banque est conforme aux exigences de la norme ISO 37001 et aux réglementations applicables.



Société Générale Maroc renouvelle sa certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) au deuxième niveau MOVE obtenue en 2023. Elle était donc la 1^{re} banque en Afrique certifiée EDGE niveau 2 Move pour la diversité Genre.



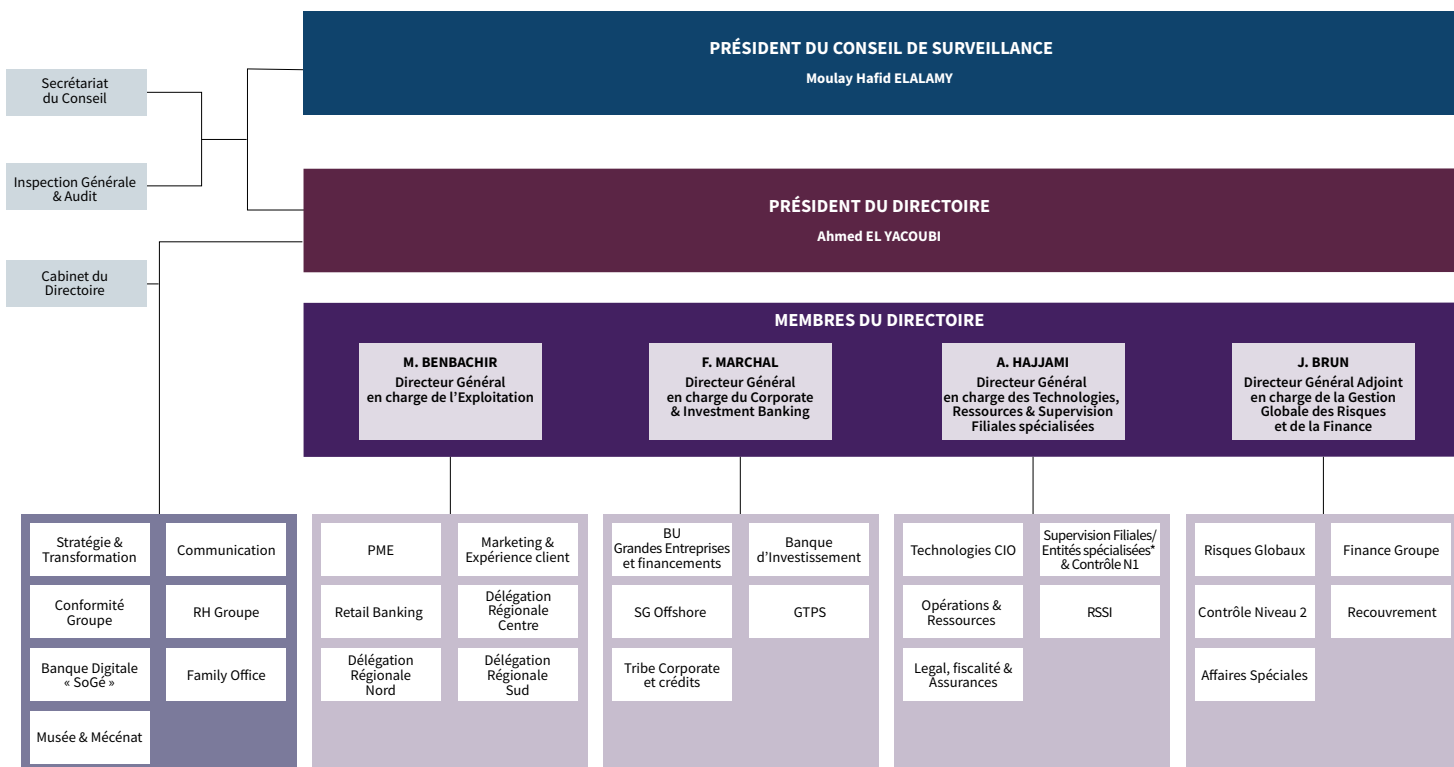
Société Générale renouvelle sa certification PCI-DSS, une certification confirmant son alignement aux normes les plus élevées en matière de sécurité des données bancaires, notamment pour les services d'assistance et de traitement monétique en ligne.

Ces consécérations récompensent la résilience, mais aussi le dynamisme et la capacité d'aller de l'avant de Société Générale Maroc. En s'appuyant sur une stratégie de croissance rentable, responsable et pérenne, la banque capitalise sur ses fondamentaux et valorise ses métiers d'expertise historiques tout en affichant sa dynamique d'ouverture vers de nouvelles activités et de nouveaux modèles relationnels...

Elle conforte ainsi sa position de partenaire bancaire solide, fiable et innovant, traduisant une nouvelle fois sa volonté de placer ses clients au cœur de ses préoccupations.

Ces récompenses illustrent aussi, sans aucun doute, l'élan d'un collectif fort, solidaire et mobilisé au service de la clientèle.

ORGANIGRAMME SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC



* Filiales & Entités spécialisées :
 Eqdom
 Sogelease
 Dar Al Amane
 Paiements & Banque Transactionnelle Retail

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC AU 31/12/2024

Groupe financier privé couvrant tous les domaines d'activités

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES

ATHÉNA COURTAGE
Courtage en assurance

EQDOM
Crédit à la consommation

FONCIMMO
Immobiliers hors exploitation

INVESTIMA
Capital Investissement

LA MAROCAINE VIE
Assurance-Vie

SOGEFONCIÈRE
Foncière

SOGEFINANCEMENT

SOGECAPITAL GESTION
Gestion d'actifs

SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Gestion d'Organismes
de Placement Collectif en Capital

SOGECAPITAL PLACEMENT
Fonds commun de placement

SOGECAPITAL BOURSE
Intermédiation en bourse

SOGELEASE
Leasing

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE
Banque offshore

SOGECONTACT
Centre de relation clients

NEMA CAPITAL
Gestion d'OPCI

TAUX DE PARTICIPATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Dénomination	Intérêt
INVESTIMA	58,47%
SOGECAPITAL BOURSE	99,99%
SOGECAPITAL GESTION	99,95%
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,96%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%
SOGELEASE	99,99%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100%
ATHÉNA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	99,99%
SOGECONTACT	99,87%
EQDOM	53,72%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
SOGEFONCIÈRE	100%
NEMA CAPITAL	49,99%



RAPPORT
DE GESTION
DU DIRECTOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



De gauche à droite : François Marchal, Directeur Général en charge du Corporate & Investment Banking, Asmae Hajjami, Directeur Général en charge des Technologies, Ressources & Supervision Filiales spécialisées, Ahmed El Yacoubi, Président du Directoire, Jérôme Brun, Directeur Général Adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques et de la Finance et Mehdi Benbachir, Directeur Général en charge de l'exploitation.

Banque pérenne, solide et engagée, Société Générale Maroc contribue à accompagner depuis plus d'un siècle, le développement économique du pays.

Le Groupe Société Générale au Maroc s'est en effet imposé en tant qu'acteur financier national de premier plan, grâce à un modèle éprouvé de banque universelle, fort de synergies fructueuses entre ses filiales spécialisées. Le Groupe a progressivement transformé son modèle relationnel, développé son offre et sa proposition de valeur, et installé une relation privilégiée avec ses clients, fondée sur l'expertise, le conseil et la proximité.

Portée par la mobilisation de ses équipes, Société Générale Maroc réalise de bonnes performances en 2024 et continue de confirmer son engagement envers ses clients Particuliers, Professionnels et Entreprises, en leur offrant l'accompagnement nécessaire à travers ses métiers diversifiés et ses filiales spécialisées.

UNE AMBITION DE CROISSANCE RÉAFFIRMÉE

JOSSOUR 25 : UN PLAN DE TRANSFORMATION DES MODÈLES RELATIONNELS ET OPÉRATIONNELS DE LA BANQUE À HORIZON 2025

Dans un environnement bancaire en constante évolution, le programme de transformation Jossour engage la banque dans une transformation profonde de ses modèles relationnels et opérationnels afin d'anticiper les nouveaux besoins des clients et de leur offrir une

expérience toujours plus fluide, personnalisée et efficiente. Ce plan ambitieux repose sur l'optimisation du réseau d'agences, une refonte stratégique de l'organisation, l'accélération du digital et un engagement renforcé en faveur de l'innovation et de la responsabilité sociétale.

Les axes stratégiques définis pour 2025 s'articulent autour des priorités suivantes :

1

UNE ÉVOLUTION DES MODÈLES RELATIONNELS ET OPÉRATIONNELS

Afin de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus connectée et exigeante, la banque vise un réseau optimisé, avec 73 % de son maillage repensé d'ici 2025. Cette refonte repose sur une segmentation affinée des agences, intégrant des formats spécialisés par typologie de clientèle ainsi que des agences sans caisse, favorisant ainsi plus d'autonomie pour les opérations courantes. Ce dispositif est complété par un renforcement des canaux digitaux (100 Espaces Libre-Service et CAB multifonctions), qui permettront d'améliorer la fluidité des parcours clients tout en optimisant l'efficacité des services en agence avec un taux d'autonomisation de 60 %.

2

UNE DIGITALISATION AU SERVICE DU NOUVEAU MODÈLE RELATIONNEL

Le modèle relationnel capitalisant d'avantage sur le digital et reposant sur une approche hybride combinant la réactivité des services digitaux et l'accompagnement humain personnalisé. La banque en ligne SoGé s'inscrit justement dans une stratégie d'acquisition et de service full digital d'une clientèle grand public et jeune avec une proposition tarifaire très compétitive. Plus généralement, l'objectif est d'offrir aux clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises, une expérience à la fois plus fluide et plus intuitive, leur garantissant une plus grande autonomie tout en préservant une proximité relationnelle forte. L'accent est mis sur la simplification des processus, la rapidité d'exécution et la capacité à proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

3

UNE ACCÉLÉRATION DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

La banque place l'innovation technologique au cœur de son développement. Elle mise sur l'intelligence artificielle, l'exploitation avancée des données et l'automatisation des processus pour améliorer l'efficacité opérationnelle et enrichir l'expérience client. Cette approche permettra une optimisation du traitement des demandes et une meilleure gestion des risques. L'accent est également mis sur l'amélioration des outils digitaux, avec des interfaces plus intuitives et des parcours clients optimisés, réduisant ainsi les délais et simplifiant les interactions avec la banque.

4

CAPITAL HUMAIN ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'évolution du secteur bancaire s'accompagne d'une transformation en profondeur des métiers et des compétences. La banque investit ainsi dans un plan structurant de formation et de montée en compétences pour ses collaborateurs, afin de les préparer aux enjeux de demain. Des programmes de Upskilling et Reskilling sont déployés à grande échelle, en complément de formations continues et de nouveaux dispositifs de certification. La banque renforce également ses partenariats académiques et professionnels pour attirer et fidéliser les talents, tout en favorisant une culture d'apprentissage et d'innovation.

5

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Fidèle à sa vision d'une croissance durable et inclusive, la banque inscrit la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) au cœur de sa stratégie. Son ambition est de se positionner comme un acteur de référence en matière d'éthique et de transition énergétique et sociale. Elle s'engage ainsi à développer des initiatives à impact positif, notamment dans les domaines du mécénat culturel, de l'innovation sociale et de la finance durable. La banque entend également jouer un rôle clé dans l'accompagnement des entreprises et des particuliers vers des modèles plus responsables, en proposant des solutions financières adaptées aux défis environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

ESSOR DE L'EXPÉRIENCE CLIENT MULTICANALE



L'année 2024 a été marquée par un engagement fort de la banque dans la transformation digitale afin d'améliorer l'expérience client au niveau de tous ses canaux d'accès, que ce soit en agence, via l'application mobile et les cartes bancaires, au niveau des Guichets Automatiques ou encore du Centre de Relation Clients...

Cette dynamique est appuyée par une nouvelle entité en charge de l'Expérience Client, dont la mission principale est d'incarner le client et porter sa voix à tous les niveaux de la Banque, permettant ainsi d'accompagner la transformation et de mettre en place des mesures proactives pour l'amélioration de l'expérience client.

À travers cette démarche résolument orientée client, Société Générale Maroc vise à renforcer l'accessibilité, la mobilité et l'autonomie des clients tout en favorisant l'adoption des paiements électroniques.

La stratégie déployée a permis d'améliorer les principaux indicateurs de performance, notamment :

- Des taux d'équipement en cartes bancaires et application mobile en progression, désormais proches de 100%,
- Des taux d'usage de l'application mobile en forte augmentation, démontrant la forte adhésion et appropriation des parcours mobile pour les transactions de banque au quotidien (paiement de factures, virements simples ou instantanés, téléchargement de relevés bancaires ou de RIB...),
- Des taux d'activation aux paiements par carte bancaire également en développement, avec une progression des parts de marché de la banque plus rapide que la place en matière de transactions e-commerce...

Ces concrétisations s'appuient sur des actions commerciales axées autour des différents leviers, à savoir l'enrichissement de la proposition de valeur en termes de produits, services et fonctionnalités, l'amélioration des parcours clients et des actions marketing ciblées, adaptées aux différents profils clients.

ÉQUIPEMENT ET OFFRE

- Enrichissement des fonctionnalités de l'application mobile (notifications de paiements par cartes sur application mobile, enrichissement des facturiers...).
- Déploiement de parcours de souscription produits full-online via l'espace SG store de l'application mobile.
- Enrichissement de l'offre monétique avec le lancement de nouveaux produits (Infinite 110 ans, El Kenz Mastercard, Carte « Essentielle »...).
- Lancement de plusieurs campagnes d'équipement et d'upgrade avec des challenges et temps forts.
- Lancement de nouveaux services et avantages rattachés aux cartes en partenariat avec les réseaux Visa et Mastercard : Smart Delay sur les cartes Platinum, Visa Airport Companion pour les Platinum et Infinite, Dragon Pass sur les cartes Titanium...



USAGES ET PAIEMENTS

- Lancement de plusieurs campagnes d'activation des cartes aux paiements ayant permis d'améliorer le taux d'activation ainsi que le panier moyen de dépenses (Ex : Campagne Ramadan, Campagne Estivale, Summer Campaign...).
- Revue des plafonds cartes : augmentation des plafonds pour plus de souplesse et d'autonomie.
- Déploiement de campagnes récurrentes de sensibilisation à la sécurité et au risque de fraude.

AUTONOMISATION ET SELFCARE

- Accompagnement de la transformation du Réseau et des actions visant l'autonomisation des clients ainsi que la réduction de l'usage de cash dans les agences.



- Poursuite du déploiement de smartstores sous leurs différentes formes (Espaces Libre-service, Kiosques, Agences Libre-Service), offrant un environnement sécurisé pour réaliser les opérations transactionnelles en toute autonomie, 24/7.
- Déploiement de Guichets Automatiques nouvelle génération au fonctionnement optimisé.
- Déploiement de GAB hors sites (75 à date).

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Poursuite de la démarche d'automatisation des parcours distants de bout en bout, sans rupture de chaîne.
- Organisation des parcours en agence avec la mise en place de systèmes de gestion de file d'attente dans les principales agences à flux, permettant d'organiser et de raccourcir le temps d'attente en agence.
- En matière de monétique, continuité du projet PCI/DSS. L'obtention du renouvellement de la certification PCI/PSS atteste la rigueur et la robustesse de la banque en matière de sécurité des données pour les transactions par cartes bancaires.

JOIGNABILITÉ

- Routage des appels agences vers Sogetel (Centre de Relation Clients par téléphone) pour une prise en charge des demandes courantes par des Conseillers de clientèle distants, permettant aux Conseillers de Clientèle en agence de se recentrer vers leur fonction d'expertise et de conseil à forte valeur ajoutée.
- Elargissement du niveau d'intervention de Sogetel pour répondre à toutes les demandes usuelles des clients
- Elargissement des plages horaires d'ouverture de Sogetel, désormais accessible de 8h30 à 20h en semaine et de 9h à 18h le samedi.

SOGÉ, LA BANQUE DIGITALE, POURSUIT SA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT

SoGé aspire à simplifier la vie de ses clients en offrant une relation bancaire entièrement à distance, leur permettant ainsi de bénéficier d'autonomie et de flexibilité dans la gestion de leurs finances. Elle se distingue dans le secteur bancaire marocain en étant la seule banque 100 % en ligne, de l'ouverture du compte à la livraison de la carte, ainsi que l'ensemble de la relation bancaire.

SoGé gagne en maturité, confirme son positionnement et continue de s'affirmer comme étant la banque digitale marocaine pour une clientèle essentiellement composée de jeunes et jeunes actifs, au mode de vie marqué par la simplification des parcours et des offres de produits et services.

2024, une année sous le signe de l'affirmation du modèle relationnel 100 % en ligne avec un engagement client fort et soutenu primé pour la 2^e année consécutive « Elu meilleur service client ».

SoGé réinvente ainsi la relation client, en veillant à offrir des parcours simples, pratiques et fluides, avec à l'appui un service client de grande qualité, joignable et réactif via de nombreux canaux distants.

Au cœur des nouveaux usages du paysage bancaire marocain, SoGé propose une relation de proximité réinventée, avec des expériences bancaires adaptées à un besoin d'instantanéité devenu central.

En croissance organique, l'acquisition client a connu une croissance à 3 chiffres comparée à 2023. Plus de 60 % des nouveaux clients de SoGé ont moins de 35 ans et l'âge moyen des clients s'est établi à 33 ans.

La base des clients mineurs progresse portée par l'offre SoGé Ado.

SoGé confirme ainsi son positionnement de modèle 100 % en ligne et œuvre en faveur de l'autonomie et de l'inclusion financière.

DIGITALISATION ET RÉINVENTION DES USAGES

Lancement de la première cagnotte digitale sur application, une solution de gestion de budget inédite au Maroc

SoGé révolutionne l'expérience bancaire avec sa solution digitale « la cagnotte SoGé ». Cette innovation permet à ses clients de gérer gratuitement leurs budgets et de concrétiser leurs rêves, qu'ils soient grands ou petits, de manière simple et ludique.

Avec le lancement de la première cagnotte digitale au Maroc, SoGé réaffirme son engagement en tant qu'acteur financier d'accompagner les jeunes marocains dans leur éducation financière en mettant en place des solutions sécurisées et pédagogiques tout en conservant le plaisir de découvrir une nouvelle expérience bancaire.



UNE INNOVATION AU SERVICE DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Grâce à la cagnotte SoGé, mettre de l'argent de côté est désormais possible et accessible pour l'ensemble des clients qui peuvent activer leurs cagnottes depuis leur appli SoGé, créer un ou plusieurs objectifs personnalisés en leur attribuant un nom, un montant et une date cible. Ils peuvent ensuite les alimenter à leur rythme sans frais ni conditions en fonction de leur capacité.

Une solution simple, gratuite et fidèle à l'ADN 100 % digital de SoGé, au service de l'autonomie client.



Elue pour la 2^e année consécutive, SoGé continue d'affirmer son positionnement de Banque 100 % en ligne alliant le meilleur du digital et de l'humain et œuvre au quotidien en faveur de la satisfaction et de l'expérience client.

Confiante en l'avenir, SoGé poursuit son développement dans une dynamique d'ouverture et d'innovation, afin de répondre à une appétence de plus en plus prononcée des Marocains pour une gestion autonome de leurs budgets et de leurs opérations courantes en général. Les offres de services et les parcours digitaux SoGé continueront à se développer, en explorant les nouvelles technologies. L'intelligence artificielle (IA) en fait partie à travers l'intégration des technologies d'IA comme l'usage de la biométrie et du Machine Learning ainsi que l'hyper-automatisation à travers des solutions BPM, RPA et Data.

Ces avancées technologiques visent à offrir des expériences bancaires innovantes et optimisées, toujours centrées autour du client.



CAMPAGNE DE PERFORMANCE AU SERVICE DE L'ACCÉLÉRATION DE L'ACQUISITION

À travers la mise en place d'une stratégie d'acquisition 100 % en ligne, SoGé a mis en place un dispositif de marketing digital de premier plan pour démocratiser l'accès à la banque digitale. Ce dispositif permet de mettre en avant la proposition de valeur SoGé et de comprendre les besoins des clients afin d'améliorer leur expérience.

À L'ÉCOUTE DES CLIENTS ET DE LA COMMUNAUTÉ SOGÉ

Dans une démarche d'écoute proactive, SoGé organise des focus group pour tester des nouveaux concepts ou recueillir des retours d'expérience, des insights clés qui permettent de faire évoluer le modèle relationnel en phase avec les besoins client.

DES CAMPAGNES MARKETING EN FIL ROUGE AU SERVICE DES USAGES

SoGé met en place des actions d'activation au paiement axées principalement sur le cash back et la loterie durant les temps forts de l'année en soutien au pouvoir d'achat des clients (Ramadan, Aid, Eté, rentrée scolaire...). Ces campagnes permettent également de valoriser la relation client à l'image de la campagne adressée aux clients ayant fêté leur 1^{er} anniversaire chez SoGé en 2024.

UNE BANQUE POUR LES ADOS

SoGé maintient son offre dédiée aux adolescents et continue de la faire évoluer en faveur de l'éducation et de l'inclusion financière des plus jeunes. Une offre fidèle à sa promesse de banque simple et gratuite à travers des solutions pour les petits et les grands, le tout 100 % en ligne sans aucun déplacement.

À travers son offre SoGé Ado, la gestion de l'argent de poche devient 100 % digitale en harmonie avec les comportements des jeunes et plus jeunes.

Cette solution bancaire promet encore des jours heureux répondant parfaitement aux attentes des parents qui souhaitent accompagner leurs enfants dans l'acquisition d'une autonomie financière et les familiariser avec la banque sans aucun risque tout en gardant le contrôle.

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE SOUTENUE SUR L'ENSEMBLE DES MARCHÉS



Fidèle à sa vocation de banque universelle, Société Générale Maroc s'est attachée, cette année encore, à développer des relations de partenariat, de confiance et de proximité avec ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

Une stratégie résolument centrée sur le client, portée par la volonté d'être une « banque relationnelle de référence » et d'offrir les meilleurs standards en matière de qualité de service.

MARCHÉ DES PARTICULIERS

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de Société Générale Maroc de sa dynamique commerciale et de sa transformation, offrant un modèle relationnel différenciant fondé sur le conseil et l'efficacité, visant à renforcer la proximité relationnelle et à délivrer une qualité de service conforme aux attentes de ses clients.

Celle-ci, qui met le banquier au centre de la relation client, a permis à la banque d'afficher des résultats qui la confortent quant à la poursuite de cette stratégie.

En dépit d'un contexte macro-économique difficile, l'investissement des équipes, les diverses actions et campagnes lancées au cours

de l'année, mais également une démarche de prospection ciblée pour concrétiser les opportunités identifiées, ont permis à Société Générale Maroc de maintenir ses marges et de réaliser des résultats en hausse par rapport à l'année précédente.

L'acquisition de nouveaux clients, essentielle dans son environnement, a été conforme à ses ambitions en s'appuyant sur plusieurs leviers, notamment le parrainage et la valorisation des partenariats à forts potentiels.

Les encours de crédits ont enregistré une forte croissance grâce à une production soutenue, à une baisse des remboursements enregistrés et grâce à un suivi rigoureux de l'activité de recouvrement, aussi bien commerciale, amiable que contentieuse.

Les encours de dépôts ont également enregistré une hausse soutenue grâce aux efforts de collecte et à un pilotage quotidien des variations, gage de réactivité de la force de vente.

En termes d'équipement, Société Générale a poursuivi ses actions d'adaptation des produits proposés au profil client en s'appuyant sur une offre rationalisée pour une meilleure compréhension par ce dernier.

Enfin, l'activité de bancassurance a enregistré de bonnes performances, traduisant la volonté de la banque d'accompagner ses clients en matière de conseil et de diversification de placements.

Sur le marché des Marocains Du Monde, Société Générale Maroc a poursuivi sa trajectoire arrêtée dans le cadre de la revue stratégique actant la mise en place d'un modèle relationnel à distance. C'est ainsi que de nouveaux processus full distants ont été déployés pour répondre à l'ensemble des besoins des clients MDM depuis leur pays de résidence et ce via le centre relation client « MDM DIRECT ».

Dans la même volonté de proximité, l'année 2024 a été marquée par la participation avec succès de Société Générale Maroc dans plusieurs salons de l'immobilier à l'étranger organisés par des promoteurs partenaires. Ces participations ont permis à la banque de recruter de nouveaux clients, distribuer de nouveaux crédits immobiliers et améliorer son image de marque auprès des Marocains Du Monde.

MARCHÉ DES PATRIMONIAUX

En 2024, la Banque Patrimoniale a consolidé son programme de transformation, axé sur l'opérationnalisation de la feuille de route définie en 2023 et sur le renforcement de son ancrage régional.

Grâce à une approche centrée sur l'excellence relationnelle, la Banque a poursuivi sa mission d'accompagner ses clients patrimoniaux dans la préservation, le développement et la transmission de leur patrimoine.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations majeures :

- **Accompagnement et formation des équipes :** Un ambitieux programme de formation, mené avec des experts externes et internes, a permis de certifier l'ensemble des collaborateurs de la Banque Patrimoniale. Cet effort a renforcé les compétences des équipes pour répondre aux attentes élevées des clients.
- **Qualité de service :** La centricité client et l'amélioration continue de la qualité de service ont été au cœur de nos actions, renforçant ainsi la satisfaction et la fidélité de nos clients patrimoniaux.

- **ORS 2024 :** Un dispositif spécial a été déployé pour accompagner efficacement l'opération de régularisation spontanée de la situation fiscale des contribuables et la déclaration des avoirs et liquidités détenus à l'étranger. Cette opération, menée avec succès, a consolidé le rôle de la banque comme acteur de confiance auprès de ses clients.

Au terme de l'année 2024, la Banque Patrimoniale affiche une belle progression de ses indicateurs d'activité avec notamment :

- Une progression de 14,1 % de l'encours moyen des OPCVM.
- Une croissance de 8,5 % des encours de l'épargne en assurance-vie.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de notre feuille de route de transformation dans l'objectif de consolider notre modèle centré sur l'expertise et la proximité client.

MARCHÉ DES PROFESSIONNELS ET DES TPE

L'année 2024 a été marquée par une bonne évolution des indicateurs stratégiques aussi bien en ressources qu'en crédits.

Ainsi, concernant les dépôts, ces derniers ont enregistré une bonne progression à fin novembre avec une accélération en décembre grâce à l'engouement qu'a connu l'opération de régularisation spontanée (ORS).

Quant aux crédits, les performances ont été très positives tant sur le plan des besoins de la vie personnelle (crédits immobiliers et à la consommation) que celui des besoins professionnels (crédits d'investissement et leasing). Par ailleurs, la banque a maintenu son engagement dans le financement des porteurs de projets grâce à sa contribution au programme Intelaka. Cette progression encourageante en crédits a été accompagnée par une bonne maîtrise des risques de contrepartie.

La qualité de notre Fonds de commerce s'est améliorée du fait du positionnement du réseau sur des segments à forte valeur tels que la Profession Libérale et les toutes petites entreprises (TPE).

L'ensemble de ces performances confirment la pertinence de la feuille de route de transformation et de développement du Marché et les orientations en termes de modèle relationnel. 2024 a connu, en effet, une accélération du

déploiement de la transformation du marché à travers la concentration des clients à valeur dans des dispositifs Premium (Corners TPE, Agences PRO & TPE, Agences Premium...) et un renforcement des expertises offertes à travers des gestionnaires spécialisés, une offre enrichie et des animations dédiées (journées rencontres clients).

Etant alignée avec la stratégie nationale d'inclusion financière, Société Générale Maroc maintient également son engagement d'accompagner les porteurs de projets en leur apportant conseil et financement. Ainsi, la banque continue à promouvoir l'entrepreneuriat en soutenant l'initiative étatique via le programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE) mais aussi à sponsoriser des programmes d'accompagnement et de mentorat via son partenariat avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Sur le plan de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la banque s'est fixée comme ambition de pérenniser son engagement sociétal à travers la promotion d'offres extra-bancaires mettant en avant des entrepreneurs, fintech et startup offrant diverses solutions innovantes et digitales au service de sa clientèle PRO & TPE.

MARCHÉ DES ENTREPRISES

FINANCEMENTS CORPORATE ET STRUCTURÉS

Acteur financier majeur dans le soutien de l'économie nationale et partenaire stratégique de premier plan, Société Générale Maroc continue à accompagner sa clientèle Corporate dans le financement de ses projets d'investissement et de croissance. L'année 2024 a été marquée par (i) une diversification accrue des financements avec un positionnement sur divers secteurs d'activité, (iii) un accompagnement sur mesure de certaines entreprises dans leurs opérations d'acquisition à travers des structurations adaptées ainsi (ii) que le renforcement de la présence de la Banque auprès des larges Corporate et dans le financement d'infrastructures. Société Générale Maroc poursuit son soutien aux PME permettant de renforcer sa position de partenaire. Ceci s'est traduit par la mobilisation de ressources et de l'expertise nécessaires à l'accompagnement de la clientèle PME. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi des PME dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

FINANCEMENTS TOURISTIQUES

Société Générale Maroc a maintenu son engagement et son soutien des opérateurs du secteur du tourisme visant à contribuer à la réussite des événements internationaux majeurs que le Royaume s'apprête à accueillir (CAN 2025 et Coupe du Monde 2030).

FINANCEMENTS IMMOBILIERS

Acteur financier majeur dans le soutien de l'économie nationale et partenaire stratégique de premier plan, Société Générale Maroc continue à accompagner sa clientèle Corporate dans le financement de ses projets d'investissement et de croissance. L'année 2024 a été marquée par (i) une diversification accrue des financements avec un positionnement sur divers secteurs d'activité, (iii) un accompagnement sur mesure de certaines entreprises dans leurs opérations d'acquisition à travers des structurations adaptées ainsi (ii) que le renforcement de la présence de la Banque auprès des larges Corporate et dans le financement d'infrastructures. Société Générale Maroc poursuit son soutien aux PME permettant de renforcer sa position de partenaire. Ceci s'est traduit par la mobilisation de ressources et de l'expertise nécessaires à l'accompagnement de la clientèle PME. Ainsi, Société Générale Maroc s'est focalisée sur le conseil et le suivi des PME dans leurs projets d'investissements et ce, dans différents secteurs porteurs.

DES SERVICES DE GESTION DE FLUX PERFORMANTS ET AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DE NOS CLIENTS



Société Générale Maroc propose à travers sa Business Unit GTPS, une offre globale intégrant l'ensemble des expertises et des services pour les paiements domestiques et internationaux, la gestion et la centralisation de trésorerie, et le financement du cycle d'exploitation via l'affacturage.

CASH MANAGEMENT & PAIEMENTS DOMESTIQUES

Société Générale Maroc continue d'affirmer son positionnement de banque de référence dans le domaine du cash management, grâce à une offre adaptée aux besoins des entreprises et à un accompagnement de qualité. Elle renforce son engagement de fournir des solutions performantes et innovantes en gestion de trésorerie.

Tout au long de l'année 2024, Société Générale Maroc a poursuivi sa dynamique de croissance, marquée par une progression du PNB liée aux flux domestiques, portée notamment par le succès des virements instantanés.

Par ailleurs, l'année a été marquée par une accélération de la digitalisation des opérations de paiements, permettant aux entreprises de gérer leurs transactions de manière plus fluide, sécurisée et efficace.

TRADE FINANCE

En 2024, l'activité Trade Finance a poursuivi ses chantiers d'amélioration continue à travers une optimisation de ses processus de traitement et le renforcement des expertises.

2024 a été également l'année de déploiement d'un nouveau dispositif de pilotage sur toute la chaîne de valeur permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi de la production et des délais de traitement.

Le PNB de l'activité commerce international a connu une progression de 1,7 % par rapport à 2023 grâce à une évolution positive des flux.

AFFACTURAGE

Société Générale Maroc met à la disposition de sa clientèle une gamme complète de produits d'affacturage qui combine différents services de factoring, à la fois pour le financement des besoins d'exploitation pour le marché domestique ainsi que pour le marché international.

Aussi, des performances très positives ont été enregistrées sur l'activité Affacturage en 2024 avec un chiffre d'affaires en progression de 30% par rapport à 2023 grâce à cette diversification et à sa volonté d'accompagner la clientèle de la banque dans le financement de leur besoin de trésorerie.

UNE EXPERTISE RECONNUE DE CONSEIL EN OPÉRATIONS HAUT DE BILAN



Forte de son expertise, Société Générale Maroc, à travers la Direction du Conseil qui regroupe les activités de Banque d'Affaires, s'illustre dans sa capacité à accompagner les entreprises, PME et grands groupes marocains et internationaux, dans leurs opérations de haut de bilan.

C'est ainsi qu'en 2024, Société Générale Maroc a accompagné la filiale dédiée aux énergies renouvelables d'un groupe international coté en bourse comme conseiller financier exclusif dans le cadre de la valorisation d'un projet éolien onshore d'une capacité de près de 100 MW.

Société Générale Maroc a également accompagné le Groupe OCP, comme conseiller financier exclusif, dans le cadre d'une mission de conseil en structuration financière portant sur l'élaboration d'un Business Plan détaillé sur une durée de plus de 30 ans de la société OCP GREEN

WATER, filiale du Groupe spécialisée dans la production et la commercialisation d'eau non conventionnelle ou alimentée par de l'électricité verte (dessalement, STEPs, etc.), pour des besoins à la fois industriels, urbains et agricoles.

Société Générale Maroc a en outre accompagné au cours de l'année, comme conseiller financier exclusif, un groupe international à capitaux privés dans le cadre de ses projets de développement par croissance externe au Maroc.

Par ailleurs, dans le contexte de l'acquisition par le Groupe SAHAM de l'intégralité des actions de Société Générale Marocaine de Banques détenues par le groupe Société Générale, représentant 57,67 % du capital social de la Banque (l'« Acquisition »), suite (i) à la signature d'un contrat de cession et d'acquisition d'actions le 11 avril 2024, (ii) à l'obtention par le Groupe SAHAM de l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires (Conseil de la Concurrence, AMMC, Bank Al-Maghrib, etc.) et (iii) à la réalisation effective de l'Acquisition le 3 décembre 2024, le Groupe SAHAM s'est trouvé en situation de contrôle conjoint – à travers Société Générale Maroc et Investima – de 56,82 % du capital social d'EQDOM, société cotée à la Bourse de Casablanca, franchissant ainsi à la hausse le seuil de détention de 40 % du capital et des droits de vote.

Dans ce cadre, la Direction du Conseil a accompagné Saham Finances, Société Générale Maroc et Investima, agissant de concert, dans le dépôt auprès de l'AMMC, le 6 décembre 2024, d'une Offre Publique d'Achat (OPA) obligatoire sur les actions Eqdom, conformément à l'article 18 de la loi 26-03.

La dynamique commerciale mise en œuvre par la Direction du Conseil en 2024 a également permis à Société Générale Maroc d'accompagner plusieurs grands groupes internationaux et filiales de multinationales dans le cadre de la mise en œuvre au Maroc de leurs plans mondiaux d'actionnariat salariés, à l'instar des missions réalisées avec succès et des visas de l'AMMC obtenus pour le compte des groupes Airbus, Decathlon et TotalEnergies.

Par ailleurs, Société Générale Maroc est intervenue en tant que conseiller financier exclusif de RCI Finance Maroc – opérant sous la marque Mobilize Financial Services – dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF) à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 2 émissions de BSF pour un montant de 700 millions MAD en 2024.

Société Générale Maroc a également accompagné EQDOM dans le cadre de son programme d'émissions de Bons de Sociétés de Financement (BSF), à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 10 émissions en 2024 pour un montant total de plus de 2 430 millions MAD.

De même, Société Générale Maroc a accompagné SOGLEASE dans le cadre du même type de programme, à travers la mise à jour annuelle de son Document de Référence et la réalisation de 4 émissions de BSF en 2024 pour un montant total de 1 110 millions MAD.

Société Générale Maroc a en outre poursuivi au cours de l'année 2024, de façon ciblée, sa stratégie de prospection visant à se positionner en amont sur des opérations de haut de bilan potentielles.

Enfin, l'activité Conseil de Société Générale Maroc a été agréée par l'AMMC, début 2024, en tant que Conseiller en Investissement Financier (CIF) – dans la catégorie n°2 (Conseil aux émetteurs) – et ce, dans le cadre du dispositif réglementaire mis en place par l'AMMC, destiné aux Banques d'Affaires de la place.

DES SYNERGIES CONSOLIDÉES AVEC LES FILIALES SPÉCIALISÉES



Société Générale Maroc conforte ses relations commerciales auprès de sa clientèle par l'apport de son expertise sur divers métiers financiers à travers ses filiales spécialisées.

Ces dernières affirment leur positionnement sur le marché marocain grâce à une palette diversifiée de produits et services.

SOGECAPITAL GESTION

L'année 2024 s'est caractérisée par l'optimisme et le contexte favorable du marché suite à l'annonce de l'organisation de la coupe du monde 2030 par le trio Maroc-Espagne-Portugal. Les marchés ont profité d'une détente sur les taux (deux baisses du taux directeur en 2024) et d'un regain d'attractivité sur le marché action.

Sogécapital Gestion a ainsi profité de ce contexte favorable et enregistré en 2024 une évolution continue de son activité avec un encours sous gestion moyen de 33 milliards MAD, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.

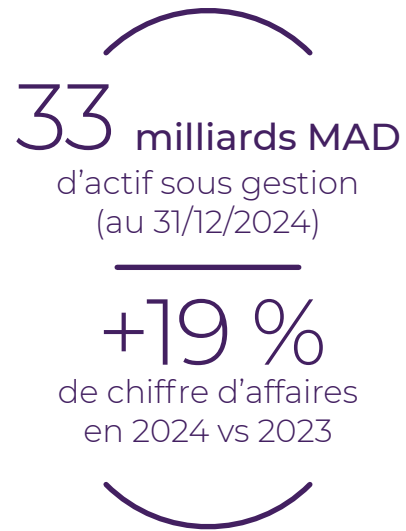
Pionnier dans l'investissement responsable, Sogécapital Gestion a été la première société de gestion Marocaine à signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2021. En 2024, Sogécapital Gestion a produit son deuxième exercice de reporting aux PRI sur ses pratiques ESG. Les livrables de ce reporting seront rendus publics sur le site unpri.org en 2024.

Toujours dans une volonté de transparence et d'innovation, Sogécapital Gestion a mis à jour son site internet offrant une nouvelle vitrine à ses clients. Désormais, tout investisseur a la possibilité de consulter nos solutions d'épargne et d'investissement ainsi que les notes de recherches publiées, comme celle en lien avec les impacts économiques et financiers de l'organisation de la coupe du Monde publiée en 2023 et actualisée en 2024.

L'année 2024 a également été l'année de publication du premier rapport bi-annuel du Social Impact Fund, fonds innovant à vocation sociale: Suite à la première distribution de dividende du fonds, un appel à projet a été lancé et c'est l'association Al Amal pour l'accompagnement et le suivi des détenus des établissements d'incarcération (AASDEI) qui a été retenue. Le rapport annuel illustre les actions d'insertion socioprofessionnelle réalisées par l'association auprès de jeunes en situation précaire grâce aux 600 KMAD reçus.

Enfin, Sogécapital Gestion conserve le titre de « Best Asset Manager 2024 » au Maroc par le magazine spécialisé EMEA Finance lors des « African Banking Awards ».

SOGÉCAPITAL GESTION EN CHIFFRES



SOGECAPITAL BOURSE

La Bourse de Casablanca a connu une année exceptionnelle que ce soit en termes de performance qu'en termes de volumes de transactions. En effet, les indices MASI et MASI 20 ont enregistré des niveaux records de respectivement 22,16 % et 20,53 % atteignant 14 773,19 et 1193,02 portés par le secteur immobilier et BTP et par le secteur bancaire. Dans ce sens, le pic historique de 2008 a été dépassé le 20 novembre 2024.

Le volume des échanges en actions sur le marché central a atteint un plus haut de plusieurs années de près de 61 milliards de dirhams en progression de 82 % expliqué par le retour massif des investisseurs particuliers et par la démocratisation de la bourse en ligne. Sur le marché de blocs, le volume a enregistré une hausse de 43 %.

L'année 2024 a également été marquée par un regain d'activité sur le marché primaire avec l'introduction en bourse de CMGP et plusieurs augmentations de capital dont

les plus importantes sont celles d'Akdital et d'Aradei Capital totalisant plus de 3 Milliards de dirhams. Le marché a également connu l'offre publique de vente du Crédit du Maroc de plus de 1 milliard de dirhams. Ces opérations ont connu un fort engouement tant en termes de taux de souscription que de nombre de souscripteurs.

Dans ce contexte, Sogécapital Bourse a su capitaliser sur cette dynamique du marché pour atteindre un niveau important de volume de transactions et de PNB grâce à un effort commercial soutenu et à la confiance des investisseurs. Sogécapital Bourse a également participé aux différentes opérations publiques en tant que membre de syndicat de placement.

Sogécapital Bourse a obtenu pour la quatrième année consécutive le prix du meilleur broker au Maroc par EMEA FINANCE lors des African Banking Awards démontrant ainsi ses capacités commerciales et une qualité d'exécution aux meilleurs standards.

SOGLEASE MAROC

Malgré un environnement fortement concurrentiel, Soglease a su faire preuve de résilience en confortant son positionnement de référence sur le marché du leasing (4^e place sur le marché) et en affichant des indicateurs commerciaux et financiers positifs.

Soglease consolide sa performance commerciale en 2024, grâce à la dynamique de ses équipes, à la proximité avec ses clients, à une meilleure qualité de service, une synergie renforcée avec le réseau de la banque et le développement de nouveaux marchés porteurs.

À fin décembre 2024, l'activité leasing affiche une hausse de la production de 1 % vs décembre 2023. La production s'élève à 2 180 MMAD vs 2 160 MMAD en 2023.

L'encours financier se stabilise au niveau de l'année 2023 (6,86 milliards de dirhams en 2023 et 6,83 milliards de dirhams en 2024).

Le PNB financier affiche une hausse de 2 % en décembre 2024 vs décembre 2023, grâce au maintien des volumes et l'optimisation des marges.

Soglease se fixe comme ambition de solidifier davantage son rôle d'acteur de référence sur le marché du leasing.

La feuille de route repose sur une croissance rentable et durable, à travers :

- Le développement équilibré de tous les marchés ;
- La diversification du portefeuille, en appréhendant de nouveaux secteurs porteurs ;
- Le repositionnement sur le marché du crédit-bail immobilier à travers une stratégie plus adaptée ;
- L'ouverture sur de nouveaux marchés en forte croissance (la santé et le solaire notamment) ;
- La maîtrise du CNR à travers la montée en compétence des équipes, l'anticipation des impacts ainsi que l'amélioration du process recouvrement ;
- Le renforcement de la synergie avec Société Générale Maroc pour cibler un taux d'équipement plus important des clients de la banque en produit leasing ;
- La maîtrise et l'optimisation des frais généraux.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE

Durant l'année 2024, Société Générale Offshore a confirmé son orientation stratégique axée principalement sur l'accompagnement des opérateurs économiques installés dans les différentes Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) du Royaume. En effet, à travers ses deux agences commerciales Tanger Free Zone et Atlantic Free Zone, les clients bénéficient d'une panoplie de produits et services notamment :

- La gestion des flux à l'international à travers le Trade Center dédié et moyennant des outils de cash management à la pointe de la technologie ;
- Le financement des investissements et des cycles d'exploitation.

L'exercice 2024 a été marqué par des réalisations commerciales et financières remarquables. Cette performance est le résultat combiné de plusieurs facteurs à savoir :

- Le développement du portefeuille clients et le renforcement des parts de marché dans les ZAI ;
- L'évolution positive des encours crédits avec un niveau de rentabilité très satisfaisant ;
- L'augmentation significative des flux de l'international gérés pour le compte des clients ;
- La performance de l'activité Escompte Sans Recours (ESR) accompagnée d'une meilleure optimisation de la trésorerie devises de la banque.

Sur le plan stratégique, Société Générale Offshore s'est fixée des orientations ambitieuses pour l'exercice 2025 en l'occurrence :

- Poursuivre sa stratégie de soutien et d'accompagnement des différents écosystèmes des ZAI tout en suivant l'évolution de ces périmètres d'activités économiques à fort potentiel ;
- Assurer une veille permanente par rapport au développement des ZAI et élargir le périmètre d'action commerciale en incluant toute nouvelle zone lancée dans le Royaume ;
- Revoir sa politique de distribution des crédits tenant compte de la qualité des contreparties et du potentiel commercial confirmé qu'offrent les ZAI ;
- Continuer d'accompagner les opérateurs économiques dans leur politique de développement à l'international notamment vers l'Afrique et ce en offrant des solutions de financement et des produits bancaires adaptés ;
- Proposer une offre commerciale compétitive à même de développer l'activité dépôts clientèle en devises ;
- Maintenir les synergies avec les différentes lignes métiers et entités du groupe Société Générale Maroc (Retail, Corporate, Filiales spécialisées...).

LA MAROCAINE VIE

En 2024, La Marocaine Vie a réalisé un chiffre d'affaires de 2,165 milliards de dirhams, accusant une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent, pénalisé par la sous-performance de son activité épargne (essentiellement patrimoniale). L'activité prévoyance a quant à elle suivi une tendance positive, affichant une hausse de plus de 2,5 % sur la même période, avec notamment une offre de santé internationale distribuée à travers le réseau bancaire connaissant une belle dynamique de croissance, signant un nouveau record de contrats souscrits en 2024.

Plus généralement, la compagnie a affiché la même année des réalisations en progression en nombre de contrats de prévoyance (+ 43 %), de santé (+ 40 %) et d'épargne à versements programmés (+ 6 %).

Par ailleurs, dans une conjoncture favorable, avec une croissance économique qui s'accélère, une inflation maîtrisée, la poursuite d'une politique d'assouplissement monétaire, des investissements publics massifs, stimulant un marché boursier affichant une performance annuelle de + 22 % en 2024, le segment épargne en unités de compte a retrouvé une dynamique positive.

À La Marocaine Vie, les fonds diversifiés et les fonds actions ont notamment réalisé en 2024 une performance allant respectivement jusqu'à 17 % et 37 %, des taux supérieurs aux moyennes du marché des OPCVM.

La compagnie a également renforcé sa solidité financière. Les réserves financières ont progressé, traduisant une politique de gestion prudente et allocation optimisée des actifs sous gestion. Par ailleurs, la compagnie a pu bénéficier des synergies intra-groupes, notamment à travers l'optimisation des coûts et l'intégration, renforcée des outils et processus avec la maison mère, générant ainsi des gains d'efficacité opérationnelle.

Parallèlement, La Marocaine Vie annonçait en 2024 une hausse des taux de rendement servis à ses clients pour 2023 sur son support en dirhams de +10 points de base par rapport à 2022, une augmentation témoignant de la qualité de la gestion financière du support sécurisé en dirhams de la compagnie, basée sur une diversification réussie des investissements.

Le taux servi a atteint 3,4 % pour les clients ayant fait le choix de la diversification, récompensant la prise de risque, incitant les épargnants à investir dans les unités de compte pour maximiser le potentiel de rendement en profitant des opportunités offertes par les marchés financiers.

En résulte une envolée du compartiment en unités de compte dans la collecte en épargne de la compagnie en 2024, de près de 22 % par

rapport à l'année précédente, promettant de belles perspectives pour 2025.

Même constat pour la retraite complémentaire qui retrouve des couleurs, avec un volume d'activité qui augmente de plus de 6 %, principalement porté par une retraite collective enregistrant un taux de croissance de plus de 10 %, confirmant le regain d'intérêt pour les offres de retraite par capitalisation (palliant les insuffisances des régimes de base).

Parallèlement, l'encours global poursuit sa progression, enregistrant une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, tutoyant la barre des 15 milliards de dirhams, avec là encore une croissance de 20 % des encours en unités de compte en 2024.

Malgré une baisse de 10 %, l'activité bancassurance continue de représenter l'essentiel du chiffre d'affaires de la compagnie (plus de 68 %), atteignant à elle seule 1,482 milliard de dirhams en 2024, avec en parallèle des activités en direct et avec des partenaires externes qui gagnent du terrain (+ 5 % par rapport à 2023).

En 2024, La Marocaine Vie a également réaffirmé la place centrale de la transformation digitale et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans sa stratégie, remportant en février de la même année deux Trophées de l'Assurance dans les catégories Prix du Jury et Innovation RSE, récompensant sa dynamique de robotisation (accélération et fiabilisation ses processus), et consacrant ses trois engagements d'Assureur, d'Investisseur et d'Employeur Responsables, la compagnie devenant RSE by Design.

L'année 2024 a surtout été marquée par l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire de La Marocaine Vie qui, depuis 1978, accompagne jour après jour des clients désireux de protéger leur avenir et celui de leurs proches.

Le 12 avril 2024, l'accord conclu entre le groupe Société Générale et le groupe Saham était annoncé, portant sur la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogécap dans La Marocaine Vie.

Le 3 décembre de la même année, à l'issue d'un conseil d'administration concrétisant le changement d'actionnariat, La Marocaine Vie passait officiellement sous le giron du groupe Saham, actionnaire de référence reconnu pour ses standards d'excellence, réussissant le défi de la transition.

Grâce à la mise en place d'une nouvelle gouvernance agile et efficace renforçant son autonomie et mettant en œuvre toutes les transformations nécessaires à ses modes de fonctionnement, l'ensemble des services de la compagnie a été maintenu pleinement opérationnel, préservant la confiance de ses clients.

EQDOM

En 2024, EQDOM a confirmé la solidité de son modèle de croissance, porté par une dynamique soutenue sur les crédits personnels et automobiles ainsi que par la signature de nouveaux partenariats stratégiques.

La production nette s'est élevée à 2 808 MMAD, en hausse de +17% par rapport à l'année 2023.

Les encours brut client ont atteint 10.221 MMAD, enregistrant une progression de +3 %, portée principalement par le crédit automobile.

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 540 MMAD, en quasi-stabilité par rapport à l'année précédente. La hausse des encours et la forte croissance des commissions ont été atténuées principalement par la hausse des coûts de refinancement.

Quant au Résultat Net, il enregistre une baisse de -7 MMAD, impacté par des éléments exceptionnels, dont un contrôle fiscal.

EQDOM affiche des fondamentaux robustes avec un ratio Tier 1 de 16,5 %, largement supérieur au seuil réglementaire de 9 %.

Forte de ses fondamentaux et de sa position sur le marché du crédit à la consommation, EQDOM poursuivra en 2025 l'accélération de sa stratégie de croissance à travers :

- Le renforcement de l'offre commerciale pour s'adapter aux besoins évolutifs des clients ;
- L'accélération de la digitalisation des canaux de distribution ;
- Le développement de nouveaux partenariats ;
- Le maintien d'une gestion rigoureuse des risques.

EQDOM demeure pleinement engagée à offrir une expérience client de qualité tout en consolidant sa performance financière et opérationnelle.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Le Groupe Société Générale Maroc a été amené à évoluer dans un contexte inédit en 2024, engendrant une activité intense et nécessitant une mobilisation exceptionnelle de ses collaborateurs. En effet, outre les projets engagés en terme de transformation et les activités commerciales qui se sont poursuivies pour assurer un bon niveau de service à la clientèle, la banque a dû gérer la transition liée au changement actionnarial historique.

Plusieurs temps forts et étapes clés ont jalonné l'année 2024, avec la conduite de chantiers multiples, avant l'intégration réussie de Société Générale Maroc au sein du Groupe Saham :

- Annonce du projet de cession le 12 avril 2024, suivi de la préparation des dossiers réglementaires afin d'obtenir tous les accords réglementaires nécessaires à la réalisation du projet de cession ;

- Lancement d'un programme d'autonomisation vis-à-vis du Groupe Société Générale, ayant pour objectif de supprimer progressivement les liens opérationnels et organisationnels avec l'ancien actionnaire principal ;
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance, de nouveaux cadres de référence, d'une comitologie adaptée à la nouvelle organisation...

À ces chantiers liés au projet de cession, est venu s'ajouter le contrôle fiscal, ce qui a fortement mobilisé les équipes centrales de la banque. Les difficultés rencontrées sont liées au fait d'avoir dû mener de front des chantiers lourds, structurants et en rupture pour assurer les meilleures conditions de réussite au projet de cession.

La composition des Conseils de Surveillance ou d'administration de la banque et de ses filiales, ainsi que la liste des mandats des administrateurs figurent au niveau des pages 210 à 219 du présent rapport.

LA GESTION STRATÉGIQUE DES RISQUES



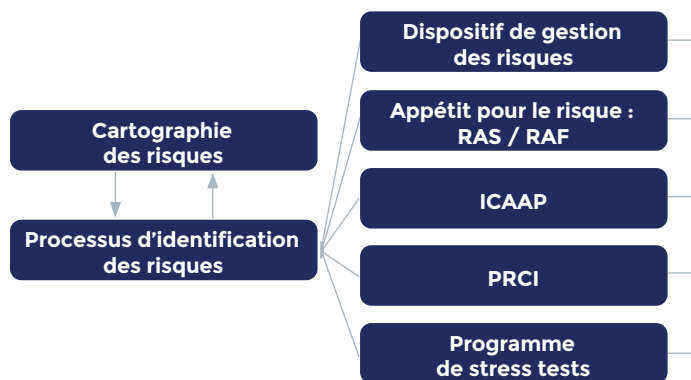
La gestion stratégique des risques vise à aligner les objectifs des actionnaires en termes de rentabilité, d'allocation du capital et l'appétit au risque, garantissant ainsi une performance durable et maîtrisée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels doivent donc inclure la dimension risque, au même titre que la stratégie et le capital. Cela passe par la définition du niveau de risque que la banque est prête à accepter par activité/

marché, dans le but d'accroître sa rentabilité dans un environnement macroéconomique normal et tester sa résilience dans un environnement économique adverse.

C'est dans cette vision que l'architecture globale du pilotage des risques s'appuie sur les processus liés présentés ci-dessous, qui contribuent à la construction d'une vision holistique du pilotage stratégique des risques de la banque :

- Les processus d'identification des risques
- Le dispositif de gestion des risques
- Le processus d'appétit au risque
- Le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne ICAAP
- Le plan de redressement de crise interne PRCI
- Le programme de stress tests



L'IDENTIFICATION DES RISQUES

L'approche globale de l'identification des risques repose sur deux éléments fondamentaux :

- Une cartographie des risques (structurels, de crédit, de marché, opérationnels...), revus spécifiquement dans des comités spécialisés. Le suivi de ces risques peut également inclure l'analyse de risques nouveaux ou émergents reposant sur des signaux de détection précoce, ou des alertes internes.
- Des activités visant à identifier les risques supplémentaires, par exemple ceux qui émergent des évolutions macro-économiques ou sectorielles ; des contraintes réglementaires ou du lancement d'un nouveau produit ou activité (processus nouveau produit). Ces activités d'identification supplémentaire sont également structurées par catégories de risques. Pour les périmètres où ce risque est jugé important, les facteurs sous-jacents du risque sont identifiés.

L'APPÉTIT AUX RISQUES

Le pilotage stratégique des risques est réalisé en appréhendant la capacité maximale de risque et tous les autres niveaux intermédiaires, lesquels prennent en compte le besoin en capital économique pour les scénarios (central et adverse) selon les niveaux étudiés.

L'Appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que la banque est prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques. Il est formalisé dans un document (Risk Appetite Statement) qui décrit les principes, les politiques et les encadrements quantitatifs majeurs qui fixent l'Appétit pour le risque.

Société Générale Maroc élabore son « Risk Appetite Statement » en s'appuyant sur les processus clés d'identification des risques, et en cohérence avec les principaux processus stratégiques de la banque tels que le budget, le plan stratégique et financier (PSF). La tolérance aux risques et la capacité maximale des risques sont appréhendées respectivement par les processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et le plan de redressement de crise interne (PRCI).

L'Appétit pour le risque, ne devant jamais dépasser le niveau de tolérance des risques, est ainsi formalisé :

- De manière qualitative, au travers d'un ensemble de principes et politiques applicables aux différents types de risques ;
- De manière quantitative, au travers d'un dispositif d'encadrement des risques par des limites et des seuils d'alerte.

Cet appétit fait l'objet d'une fixation, par les instances de gouvernance, d'une déclinaison opérationnelle dans les métiers et d'un suivi

régulier, dont les principes sont édictés dans le dispositif de gouvernance et de mise en œuvre de l'Appétit pour le Risque : « Risk Appetite Framework ».

L'ICAAP

L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) est un processus réglementaire de gestion des risques par lequel sont revus, identifiés et évalués les risques, et leurs facteurs d'atténuation, dans l'objectif de s'assurer que le capital interne de la banque est en adéquation avec son profil de risque.

Dans le cadre de l'ICAAP, les exigences de fonds propres économiques devant faire face à des pertes inattendues, découlant de situations de risque exceptionnel, avec une faible probabilité d'occurrence, sont calculées pour chaque risque matériel. Ces calculs sont élaborés selon des approches et des méthodologies internes ou réglementaires.

L'exercice d'évaluation de l'adéquation des fonds propres est complété par le capital planning, basé sur la simulation de scénarios adverses, au regard du scénario central ayant servi au capital planning réalisé dans le cadre de planification stratégique et budgétaire. Cette évaluation prospective de l'adéquation des fonds propres sur un horizon de 3 ans, permet de vérifier que les ratios de fonds propres restent supérieurs aux ratios cibles même dans le cadre des scénarios défavorables.

LE PRCI

Les Plans de Redressement en Cas de Crise Interne (PRCI) constituent un dispositif essentiel pour anticiper d'éventuelles difficultés financières et assurer le rétablissement rapide de la viabilité de la banque en période de crise. À ce titre, ces plans doivent être rigoureusement alignés sur le cadre de gestion des risques afin de permettre une détection précoce des situations critiques et de garantir la continuité des activités dans des conditions optimales.

Le plan de redressement de crise interne élaboré par la banque décrit un large éventail de mesures de redressement plausibles et réalisables permettant de rétablir la viabilité financière de la banque. Ce dispositif est testé chaque année par la simulation de scénarios adverses extrêmes, en cohérence avec les autres processus de gestion des risques (ICAAP, RAS/RAF) et de manière intégrée au dispositif de gestion des risques.

LE PROGRAMME DE STRESS TESTS

Les stress tests ont pour objectif d'identifier et de quantifier les risques importants auxquels la banque est exposée lors des situations extrêmes. Ils servent à orienter les analyses concernant le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP) et du plan de redressement

de crise interne (PRCI) et de servir à définir les limites et seuils de l'appétit au risque.

Le dispositif de stress tests de Société Générale Maroc distingue trois types de stress tests qui diffèrent par leurs méthodologies et par leurs objectifs :

- Les stress tests de scénarios sont élaborés annuellement au regard du scénario central, retenu dans le processus budgétaire (scénario de base), lors des exercices ICAAP / PRCI, où les mêmes scénarios adverses sont retenus avec une intensité dégradée.

- Les stress tests de sensibilité évaluent l'impact de la variation d'un facteur de risque isolé ou d'un ensemble réduit de facteurs de risque (forte variation des taux d'intérêt, forte correction des cours de changes...). Ces stress tests sont généralement appliqués sous la forme de chocs soudains, sans effet de volume, et sont généralement utilisés pour calibrer un seuil ou une limite d'encadrement d'un risque spécifique.
- Les stress tests inversés partent d'un résultat défavorable prédéfini (niveau limite d'un ratio réglementaire, par exemple) et identifient ensuite les scénarios qui pourraient conduire à ce résultat préjudiciable.

PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA BANQUE EST EXPOSÉE

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La prise de risque de crédit est au cœur de l'objectif stratégique de Société Générale Maroc d'accompagner le financement de l'économie et de construire des relations à moyen et long termes avec ses clients.

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la Banque :

- Un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel, du plan financier et de l'appétit au risque.
- Une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marge d'intérêt (équilibre « rentabilité / risque »), à travers des politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

Pour la gestion proactive de son risque de crédit, Société Générale Maroc s'appuie sur les leviers ci-dessous :

► Une filière risque de crédit experte et indépendante

La filière risques de crédit est du ressort de la Direction des Risques qui couvre de manière indépendante, l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits, à la surveillance des engagements et pilotage des risques.

► Un processus d'approbation de crédit robuste

L'octroi de crédit est effectué dans le respect des principes de validation décrits ci-dessous :

- Le niveau et le processus de validation de toute transaction générant un risque de crédit sont déterminés par la nature, le type, l'échéance et le montant de la transaction.
- Toutes les décisions de crédit de la première ligne de défense (LOD1) et de la deuxième ligne de défense (LOD2) doivent être prises conformément à leurs pouvoirs de signatures et délégations de pouvoirs respectives.
- Lors de la mise en place de nouvelles limites ou de la validation de nouvelles opérations, la LOD1 lance le processus d'approbation de crédit et, en fonction de la délégation de pouvoirs déléguée, soumet à l'examen de la LOD2 qui est la Direction des Risques, une demande complète, contenant toutes les informations nécessaires pour comprendre et analyser les risques. Les informations recueillies sont stockées comme pièces justificatives et pour la piste d'audit.
- Tous les débiteurs doivent faire l'objet d'une évaluation des risques basée sur des outils et méthodologies de notation ou une approche à dire d'expert le cas échéant.

► Des politiques d'octroi de crédit revues régulièrement

Société Générale Maroc s'appuie sur des politiques d'octroi dument formalisées et actualisées chaque année. Les principes généraux régissant ces politiques d'octroi sont rappelés ci-dessous :

- La banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels la banque a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable à moyen terme.
- Toute prise d'engagement de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et une bonne compréhension de la finalité de l'opération. L'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements, notamment au travers des flux de trésorerie qui assureront la bonne fin de l'opération. La prise de sûretés est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie mais ne peut, sauf exception, constituer la seule justification de la prise de risque.
- Les sûretés sont évaluées en appliquant des décotes de prudence et en portant une attention particulière à la faculté effective de leur mise en œuvre.
- La mise en place d'opérations complexes ou présentant un profil de risque spécifique relève d'équipes spécialisées disposant du niveau de compétence et d'expertise requis.
- La banque recherche une diversification des risques en encadrant le risque de concentration et en maintenant une politique de division des risques à travers un partage avec d'autres partenaires financiers (banques ou organismes de cautionnement).
- Dispositif de notation :
La notation des contreparties constitue un critère clé de la politique d'octroi et sert de base au dispositif de délégation déployé dans la filière commerciale et la filière risque. Le dispositif de notation s'appuie sur des modèles internes conformes aux exigences réglementaires. Une vigilance particulière est apportée à la mise à jour régulière des notations (qui en tout état de cause sont soumises à une revue annuelle).

► Dispositif de surveillance des risques

Le monitoring du portefeuille et le dispositif de recouvrement constituent des axes majeurs pour la gestion opérationnelle du risque de crédit :

- La gestion proactive des risques dégradés est la clé pour contenir le risque de perte finale en cas de défaillance d'une contrepartie. A ce titre, Société Générale Maroc met en place des procédures rigoureuses et des outils de détection précoce et de mise sous surveillance et/ou de suivi renforcé des contreparties dont le profil de risque est en dégradation.
- Les contreparties saines dont le profil de risque est en dégradation significative doivent être classées avec diligence en « Noms sous surveillance » (« Watch List ») à l'initiative de la Direction des Risques ou de la

filière commerciale afin de faire l'objet d'une surveillance rapprochée. En cas de défaut de la contrepartie et afin de minimiser le risque de perte finale, la gestion individuelle des dossiers les plus importants est confiée à des équipes spécialisées de recouvrement, séparées des unités responsables de l'origination du prêt.

- Le dispositif de recouvrement aussi bien en phase amiable que contentieuse, est soutenu par l'amélioration de l'expertise des acteurs du recouvrement, la mise en place d'outils et d'indicateurs pour le suivi du taux d'efficacité et du taux d'encaissement par phase de recouvrement.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux désigne le risque que présente, pour les fonds propres et les résultats du Groupe (donc pour la Valeur Actuelle Nette et la Marge Nette d'Intérêt), l'incidence de fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les éléments de son portefeuille bancaire. On distingue principalement quatre types de risque :

- Le risque de niveau des taux ;
- Le risque de courbe, lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire ;
- Le risque d'optionalité, lié aux options automatiques et aux options comportementales (typiquement le droit pour un emprunteur de rembourser un emprunt à taux fixe sans pénalité) ;
- Le risque de base correspondant à l'incidence des variations relatives des différents indices de taux présents au bilan et hors-bilan.

Ces quatre types de risque peuvent faire varier la valeur, ou le rendement (ou le coût) des actifs, passifs et postes d'hors-bilan sensibles aux taux d'intérêt.

Société Générale Maroc pilote le risque de taux à travers deux types d'indicateurs dits de revenue et de valeur :

- Indicateurs de la valeur : gap de taux et Sensibilité de la VAN/EVE
- Indicateurs de revenu : sensibilité de la MNI (Marge Nette d'Intérêts)

1. Indicateurs de la valeur

- Le gap de taux des éléments du bilan et hors bilan amortis, dans lequel les écoulements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne à régime spécial et les crédits remboursables par anticipation), com-

plétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains postes du bilan ;

- La sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (« VAN ») des éléments de bilan sur le bloc bancaire à taux fixe (à l'actif ou au passif) aux mouvements de taux d'intérêt, selon différents scénarios.

2. Indicateurs de revenu, avec la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (« MNI ») selon des hypothèses de stress test de variation de la courbe des taux à des horizons prédéfinis.

RISQUES STRUCTURELS DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte lié à la présence de positions de change au sein du bilan. Il y a position de change dès lors que le bilan enregistre un avoir ou une dette dans une devise différente de la devise d'exercice (devise de reporting), sans l'exacte contrepartie de l'autre côté du bilan.

L'exposition au risque structurel de change est mesurée par l'indicateur de position de change pour chaque devise et sur les opérations de bilan/ hors bilan structurelles.

Le risque structurel de change est encadré par une limite, avec un suivi dans le cadre d'un comité de gouvernance spécialisé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité est généré par le décalage dans le temps des flux d'actifs et de passifs, représente donc pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs.

Le risque de financement se définit comme le risque pour la banque de ne pas pouvoir obtenir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières. Notamment ses besoins en ressources afin de développer ses activités pour un volume compatible avec ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors-bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

La gestion du risque de liquidité repose sur le calcul et le suivi proactif de plusieurs indicateurs réglementaires et internes.

1. Le respect des obligations réglementaires :

- Société Générale Maroc a pour objectif de respecter le ratio réglementaire de Liquidity Coverage Ratio (LCR) avec une marge de sécurité suffisante.
- Pour les stress tests réglementaires préconisés par BAM, la banque veille au respect du minimum exigé, pour chaque scénario.

2. Gestion de la liquidité en interne :

En plus de l'approche réglementaire, un pilotage du risque de liquidité est réalisé selon une approche interne, basée sur deux types les limites en fonction de la métrique calculée :

- Un encadrement via des indicateurs d'impasse statique et dynamique est réalisé.
- Sur le Court terme, des limites de gestion de trésorerie sont instaurées afin de piloter la capacité de refinancement à court terme. Société Générale Maroc a instauré un seuil et une limite inférieurs sur le Gap de trésorerie quotidien.

En plus des métriques calculées dans des scénarios de business as usual, l'ALM calcul des métriques stressés du gap de liquidité ou du LCR.

Pour chaque métrique calculée, tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Des plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALCO. L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'actions validés.

RISQUES DE MARCHÉ DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du portefeuille de négociation et certains portefeuilles bancaires.

Risque de change

Les opérations de change au comptant, à terme ou swap de devises pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, génèrent pour la banque des risques propres résultant d'une position de change, gérée par la Salle des Marchés. Ce risque est encadré par des limites en nominal, et en position globale.

Risque de taux

Les opérations de taux telles que les couvertures de change à terme, les Repo/Reverse repo, les swaps, placements et market making sur titres, génèrent des risques propres résultant d'une position de taux gérée par la Salle des Marchés.

Le risque de taux induit par les opérations de la Salle des Marchés et logées dans le bloc marché est suivi quotidiennement par le Contrôleur Risque des Marchés. Afin de maîtriser ce risque, des limites par devise et globale en sensibilité.

L'encadrement des risques de marché repose ainsi, sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs:

- Un ensemble de Stress-Tests permettant de prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles. Ces indicateurs estiment la perte résultant d'une évolution sévère des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées. La limite en Stress Test Global porte sur le scénario le plus dégradé.
- Les indicateurs en « sensibilité » et en « NPV » permettent d'encadrer la taille des positions : les sensibilités sont calculées sur les principaux facteurs de risques de valorisation ; les encadrements en NPV (les limites émetteurs) sont utilisés pour les positions significatives en termes de risque. Aussi, les sensibilités peuvent être limitées à certaines maturités.
- D'autres indicateurs sont aussi utilisés : durée de détention maximale d'une position, le spread de crédit ainsi que le stress test de crédit.
- Un encadrement du risque de change à travers une limite de position de change Globale ainsi que des limites par devise. Ces limites sont exprimées en NPV « Net Present Value ».

Ces indicateurs sont encadrés par un ensemble de limites, définies et calibrées par la Direction des Risques en liaison avec le Front Office, en cohérence avec l'appétit au risque.

RISQUE DE CONTREPARTIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE MARCHÉS

Il s'agit du crédit sur les opérations de marché (change à terme, swap de change, swap de taux et repo/reverse repo). Il est composé du risque de remplacement, du risque de livraison et du risque émetteur, en cas de défaut de la contrepartie. Ce risque est mesuré par les pertes potentielles liées à l'incapacité des contreparties à honorer leurs engagements. Il est composé du risque de remplacement, du risque de livraison et émetteur, en cas de défaut d'une de nos contreparties.

Les risques de contrepartie liés aux opérations de marchés sont encadrés par des limites que le Front Office est tenu de respecter lors de la conclusion des deals. Ces lignes sont définies en fonction du besoin du client et validée par la filière risque.

RISQUE PAYS

L'activité de Société Générale Maroc peut conduire à prendre du risque sur des contreparties en dehors du territoire marocain (ex : garantie reçue par une banque étrangère dans le cadre de financements locaux ou confirmation de crédits documentaires export). Le risque pays est encadré par des limites maximales d'exposition par pays selon son niveau de risque.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale Maroc encourt des risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non-respect d'obligations fiscales, etc.

La Banque se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles ;
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne, ainsi que la définition d'un dispositif permettant la continuité d'activité en situation de crise ;
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- La promotion, à travers la Banque, d'une « culture risques » solide en matière de risques opérationnels ;
- Une attente vis-à-vis de ses prestataires de services critiques d'un niveau de résilience et de sécurité de l'information équivalent au sien.

RISQUE DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, Société Générale Maroc :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les transactions et relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à sa réputation, en lien avec ces sujets, font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique ;
- Soumet tout projet de nouveau produit, service ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce

cadre, le risque d'atteinte à la réputation de la banque fait l'objet d'une analyse spécifique ;

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits et services adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

La fonction de conformité est chargée du suivi du risque de non-conformité, définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

À cet effet, Société Générale Maroc s'attache à respecter strictement les réglementations nationales et internationales auxquelles elle doit se soumettre compte tenu de ses activités.

Afin de respecter ces règles, la banque veille notamment à :

- Connaître ses clients en mettant en œuvre les vigilances nécessaires de KYC (Know Your Customer) ;

- Travailler avec des clients et des partenaires dont les pratiques sont conformes aux règles et standards internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Travailler avec des clients, ou réaliser des transactions dans le respect des règles d'embargos et de sanctions financières internationales ;
- Offrir des produits et des services de conseil et travailler avec des partenaires dans le respect des réglementations en matière de protection de la clientèle ;
- Mettre en œuvre les diligences nécessaires et réaliser ses transactions dans le respect de l'intégrité des marchés ;
- Mettre en œuvre une politique et déployer un dispositif de lutte contre la corruption, prévenir et gérer les conflits d'intérêts, veiller au comportement responsable de ses collaborateurs dans le respect du Code de Conduite ;
- Appliquer ses engagements en matière de transparence fiscale ;
- Respecter la protection des données de ses clients et de ses collaborateurs.

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE STRUCTURÉ ET PÉRENNE

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre d'une approche globale, visant à sécuriser les activités et par là, à assurer un socle solide pour un développement sain et pérenne du groupe.

C'est pourquoi Société Générale Maroc s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne structuré et pérenne, en charge d'assurer et d'animer les contrôles essentiels et nécessaires au bon fonctionnement de ses différentes activités.

LES 3 LIGNES DE DÉFENSE

Le dispositif de contrôle interne est articulé autour d'un dispositif de contrôle permanent et d'un dispositif de contrôle périodique, distincts et indépendants tout en étant complémentaires et coordonnés. Il s'appuie aussi sur des référentiels, des méthodologies et des outils adaptés, permettant de couvrir, de suivre et de superviser les zones de risques identifiées.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :

CONTRÔLE PERMANENT		CONTRÔLE PÉRIODIQUE
1 ^{ÈRE} LIGNE DE DÉFENSE	2 ^{ÈME} LIGNE DE DÉFENSE	3 ^{ÈME} LIGNE DE DÉFENSE Fonction de contrôle périodique indépendant
<p>La 1^{ère} ligne de défense est en charge de la gestion quotidienne des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les métiers, en tant que première ligne de défense, prennent des risques et sont directement responsables de leur gestion opérationnelle. À cette fin, les métiers doivent disposer de processus et de contrôles appropriés visant à s'assurer que les risques sont identifiés, analysés, mesurés, surveillés, et gérés dans les limites de l'appétit pour le risque de la banque, et que les activités liées aux métiers sont conformes aux exigences externes et internes. ▶ La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour fonction de coordonner le contrôle permanent de niveau 1. Elle est à ce titre en charge de la mise en œuvre, de la coordination, du challenge et de l'animation du dispositif de contrôle de niveau 1. 	<p>La deuxième ligne de défense, composée des trois fonctions Risque, Conformité et Finance, veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, analysés, mesurés, surveillés, gérés et correctement remontés par les lignes métiers concernées, en formant une vue d'ensemble sur tous les risques. À ce titre, ces 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Définissent les normes, standards et procédures liés au dispositif de maîtrise du risque, et fournissent des indicateurs clés et une analyse pour le suivi global des risques. ▶ Évaluent le profil de risque de la banque, ainsi que l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques des BU/SU. ▶ Challenge et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les métiers afin de s'assurer que les processus et les contrôles mis en place par la première ligne de défense sont bien conçus et efficaces. <p>La Direction CN2 réalise les contrôles permanents de second niveau, afin de vérifier l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le contrôle périodique (inspection/ audit) constitue la troisième ligne de défense. Il est strictement indépendant des métiers et du contrôle permanent. ■ En tant que troisième ligne de défense, le contrôle périodique aide la banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise. Il évalue la qualité de la gestion des risques au sein du périmètre audité, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. ■ La fonction de contrôle périodique est également en charge de la revue indépendante des deux premières lignes de défense.

▶ La Direction du Contrôle Permanent & Risques Opérationnels (CPRO)

La Direction CPRO, à travers ses coordinateurs de Contrôle Permanent Niveau 1, a pour missions essentielles de :

- Veiller à la mise en place d'un dispositif de contrôle couvrant l'intégralité des activités de la banque et de ses filiales directes, ainsi qu'au maintien d'un niveau de contrôle pertinent et exhaustif dans le cadre des activités opérationnelles de la banque, à travers :
 - L'accompagnement des métiers dans l'identification et l'évaluation de leurs risques ainsi que la définition et la mise en place des contrôles liés à chaque activité opérationnelle (contrôles standards définis par le Groupe, contrôles complémentaires jugés pertinents par les entités opérationnelles) ;
 - La vérification de la pertinence des contrôles existants lors de la survenance de

pertes opérationnelles et la modification éventuellement des points de contrôle inadéquats ;

- La mise en place des contrôles nécessaires à la couverture des nouvelles activités ou produits approuvés en Comité Nouveaux Produits ;
- La sensibilisation des métiers aux risques opérationnels à travers des formations, la mise en place des flash report partagés trimestriellement avec les responsables des BU/SU (taux SM, anomalies, plans d'actions, KRI, pertes opérationnelles, PSE) et la mise en place des réunions mensuelles avec les responsables des BU/SU et délégations régionales afin d'échanger sur les sujets à vocation risques et dispositif en place pour mitigation.
- Encadrer et animer le dispositif de contrôle permanent de niveau 1. À ce titre, la Direction CPRO est amenée à :

- Intervenir en soutien des entités opérationnelles pour la bonne appropriation et la bonne exécution de leurs contrôles et Supervision Managériale ;
 - Veiller au renforcement et la mise en qualité continue du dispositif de contrôle à travers la mise en place des Mitigants et leurs pilotages, tout en assurant une couverture adéquate des zones de risque.
 - Préparer, à partir des contrôles et des constats relevés, des états de synthèse trimestriels à destination du management de la banque, du Groupe et des Comités de gouvernance ;
 - Alerter ces instances sur les anomalies graves recensées ou les déficiences constatées dans l'organisation des contrôles.
- Veiller à la réalisation de la Supervision Managériale, en procédant à (au) :
 - La vérification de la réalisation effective de la Supervision Managériale par l'ensemble des acteurs ;
 - Suivi, en collaboration avec les entités opérationnelles, de la régularisation des anomalies détectées par les travaux de Supervision Managériale ;
 - Suivi de la réalisation des plans d'actions initiés pour corriger les dysfonctionnements relevés par les travaux de Supervision Managériale.

► La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2

La Direction du Contrôle Permanent de Niveau 2 fait partie de la 2^e ligne de défense. Elle vise à sécuriser les activités de la banque et prévenir les risques correspondants à travers la vérification de l'adéquation, de la performance et de l'efficacité des contrôles permanents de premier niveau. Ses principales missions se déclinent :

- Procéder à la vérification des résultats des contrôles de niveau 1 couvrant l'ensemble des activités et s'exerçant sur des contrôles sélectionnés en fonction des risques sous-jacents ;
- Revoir le design des contrôles mis en place et leur exécution, les anomalies identifiées et les actions correctives mises en place ;
- Challenger les résultats des contrôles pour garantir une couverture efficace des risques encourus ;
- Identifier, à l'issue de chaque mission, les axes d'améliorations éventuels, les communiquer aux managers des métiers concernés et/ou aux propriétaires des processus le cas échéant.

► La Direction de l'Inspection Générale

Constituant la troisième ligne de défense, le contrôle périodique de Société Générale Maroc, assuré par la Direction de l'Inspection Générale & Audit (IGAD), effectue des audits indépendants des entités opérationnelles, réalisés de manière objective, approfondie et impartiale conformément aux normes et procédures de la profession et du Régulateur.

Dans le cadre de ses missions, IGAD vérifie notamment la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, l'application adéquate des procédures ainsi que l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle permanent. IGAD évalue également la sensibilité aux risques du management de l'entité auditée.

Le rôle principal de IGAD consiste à vérifier, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Les missions d'audit menées par la IGAD permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées tout en vérifiant la qualité du dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations.

Aujourd'hui, Société Générale Maroc s'appuie sur :

- Un dispositif de contrôle moderne et efficace, qui élargit la définition de contrôles de 1^{er} niveau au-delà de la Supervision Managériale pour capturer tous les contrôles exécutés, comme les contrôles automatisés, les outils & workflows, mais aussi les politiques et procédures, les comités et les formations...
- Une organisation flexible et adaptée : le modèle d'organisation en lignes de défense, tel que recommandé par le régulateur, est appliqué et décliné.
- Des référentiels adaptés et cohérents, s'appuyant sur un corpus des activités et processus, ainsi qu'une taxonomie de risques et une bibliothèque de contrôles. La logique qui organise ces référentiels repose sur une approche APRC (Activité x Processus x Risque x Contrôle) et permet à la Banque de savoir « quels contrôles doivent être déployés et où ».
- Une gouvernance dédiée, au travers notamment d'un Comité de Contrôle Interne Groupe (CCIG) qui a pour principal objectif d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne au sein des BU/SU et filiales du Groupe dans le respect des exigences du régulateur local (Directive BAM N°4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit).

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

En application des statuts de notre banque et de la loi 17/95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en vue de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la banque et de ses filiales au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En vertu de cette loi, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2024.

Tous les documents prévus par la loi : comptes annuels, rapport de gestion du Directoire, ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Le Conseil de Surveillance a tenu en 2024, quatre réunions (le 22 mars, le 23 mai, le 27 septembre et le 20 novembre) pour examiner les rapports de gestion présentés par le Directoire et prendre connaissance des performances commerciales de notre établissement. Par ailleurs, d'autres réunions ont été tenues, notamment dans le cadre du processus de cession au Groupe Saham.

Par ailleurs, les différents comités créés par le Conseil de Surveillance : Comité des Rémunérations et des nominations, Comité d'Audit et des Comptes et Comité des Risques, se sont réunis régulièrement et leurs conclusions ont été soumises au Conseil de Surveillance pour approbation.

Le Président du Conseil de Surveillance a également été informé, de manière régulière, à travers les différents Comités d'Informations, sur l'évolution de l'activité de la banque et les différents projets en cours.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17 des statuts et des dispositions de la loi 17/95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les rapports du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Commissaires aux comptes, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 389 286 444,43 dirhams ainsi que la proposition d'affectation et de répartition de ce bénéfice.

Nous vous demanderons d'approuver ces documents tels qu'ils vous seront présentés.

Nous vous demanderons également de donner aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus et décharge pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2024.

Vous aurez à fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, nous vous demanderons d'approuver le renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport d'observation du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Directoire, le rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un bénéfice net comptable de 389 286 444,43 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un Résultat Net Part du Groupe de 783 346 873,11 dirhams.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale confère quitus définitif et sans réserve aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2024.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 389 286 444,43 dirhams comme suit :

Résultat net de l'exercice	389 286 444,43
Report à nouveau	-
Bénéfice Distribuable	389 286 444,43
Affectation	
Réserve Légale	-
Réserve Extraordinaire	233 486 444,43
Total Réserves	233 486 444,43
Dividendes	155 714 577,77
Report à Nouveau	-
Taux de distribution	40,00 %

L'Assemblée Générale décide la distribution de dividendes aux actionnaires d'un montant de 155 714 577,77 dirhams, soit un dividende brut de 7,60 dirhams par action, qui sera mis en paiement en juillet 2025.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat cadre de services (MSA) N°IBFS.C0159 conclu entre la Société et le groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de service New Deal conclu entre la Société et SG ABS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve le contrat d'acquisition par la Société des actions Investima détenues par le groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions SG ABS détenues par la Société au profit du groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions SG ATS détenues par la Société au profit du groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 95 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve le contrat de cession des actions ALD AUTOMOTIVE détenues par la Société au profit du groupe Société Générale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui y est mentionné.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à 6 015 625,00 dirhams.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Abdelhalim FADIL arrive à échéance à l'issue de la réunion de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

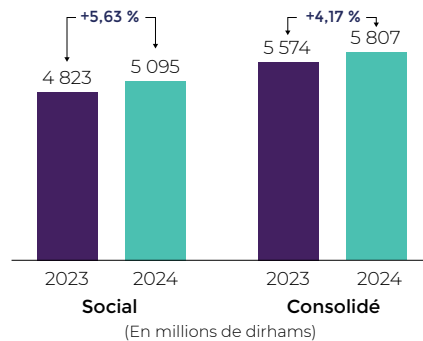
DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

INDICATEURS FINANCIERS

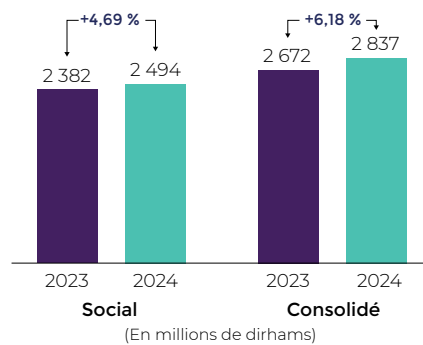
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Société Générale Maroc affiche une croissance du PNB de +5,63 % en social et de +4,17 % en consolidé. La bonne performance du PNB est portée principalement par l'augmentation de la marge d'intérêts et de la marge sur commissions.



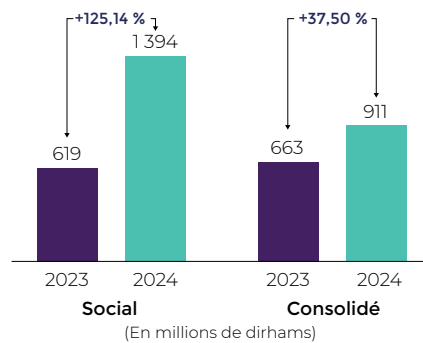
FRAIS GÉNÉRAUX

Société Générale Maroc affiche une progression des frais généraux de +4,69 % en social et de +6,18 % en consolidé, tout en maintenant un programme d'investissement ambitieux.



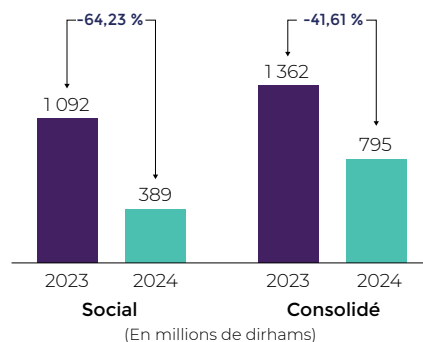
COÛT NET DU RISQUE

Société Générale Maroc affiche un Coût Net du Risque en social de +125,14 % et en consolidé de +37,50 %.



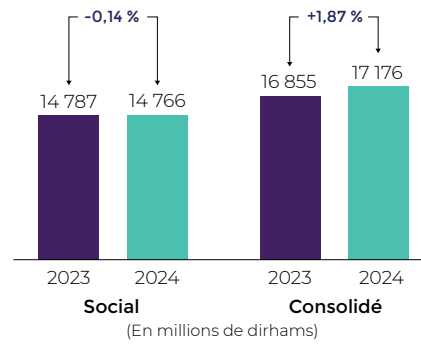
RÉSULTAT NET

Les résultats financiers de 2024 ont été impactés par des éléments exceptionnels (provision liée au programme d'autonomisation et un contrôle fiscal) pour un impact de près de 800 MMAD sur le résultat social. Hors exceptionnel, le Résultat Net Social s'établit à 1 215 MMAD et le Résultat Net Consolidé à près de 1 400 MMAD.



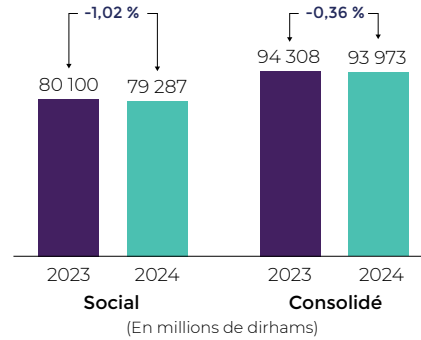
FONDS PROPRES

Les ratios prudentiels sont solides, et au-delà des exigences réglementaires et se situent parmi les meilleurs du marché. Les fonds propres prudentiels sont de 15 541 MMAD, le ratio de solvabilité est de 14,61 % et le ratio Core Tiers 1 est de 13,86 %.



CRÉDITS

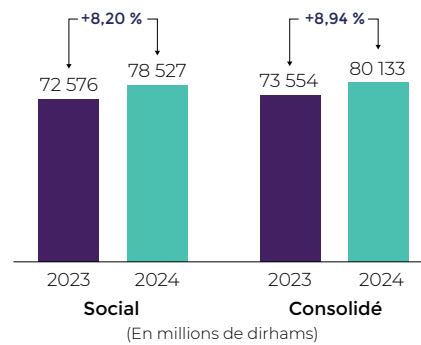
Les encours de crédits sont en légères baisses à fin décembre tant en social qu'en consolidé.



DÉPÔTS *

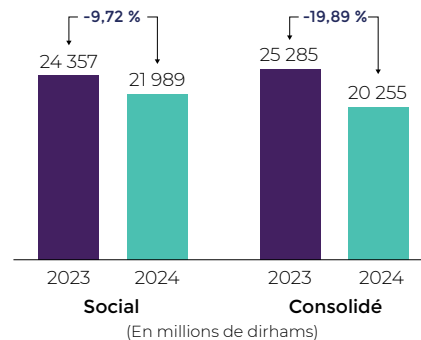
L'augmentation des dépôts traduit une bonne dynamique de collecte auprès de la clientèle.

* Hors certificats de dépôts



CRÉDITS PAR SIGNATURE

Les engagements par signature enregistrent une baisse de -9,72 % en social et de -19,89 % en consolidé.



RAPPORTS FINANCIERS

COMPTES SOCIAUX

BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2024 AVANT ET APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT

en milliers de DH

ACTIF	Avant répartition	Après répartition
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 297 501	7 297 501
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 199 287	9 199 287
. À vue	1 644 055	1 644 055
. À terme	7 555 232	7 555 232
Créances sur la clientèle	77 569 323	77 569 323
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	27 253 485	27 253 485
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 216 390	20 216 390
. Crédits et financements participatifs immobiliers	26 162 105	26 162 105
. Autres crédits et financements participatifs	3 937 343	3 937 343
Créances acquises par affacturage	1 717 631	1 717 631
Titres de transaction et de placement	2 829 125	2 829 125
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 715 325	2 715 325
. Autres titres de créance	96 656	96 656
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	17 144	17 144
Autres actifs	1 910 917	1 910 917
Titres d'investissement	7 993 308	7 993 308
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 993 308	7 993 308
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 290 004	2 290 004
. Participation dans les entreprises liées	1 717 481	1 717 481
. Autres titres de participation et emplois assimilés	572 523	572 523
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 129 449	1 129 449
Immobilisations corporelles	1 200 826	1 200 826
Total de l'Actif	113 137 371	113 137 371

en milliers de DH

PASSIF	Avant répartition	Après répartition
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 067 865	6 067 865
. À vue	491 887	491 887
. À terme	5 575 978	5 575 978
Dépôts de la clientèle	78 522 010	78 522 010
. Comptes à vue créditeurs	60 630 279	60 630 279
. Comptes d'épargne	10 058 883	10 058 883
. Dépôts à terme	3 676 026	3 676 026
. Autres comptes créditeurs	4 156 822	4 156 822
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 417	5 417
Titres de créance émis	6 647 642	6 647 642
. Titres de créance négociables émis	6 647 642	6 647 642
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 399 739	4 555 454
Provisions pour risques et charges	2 445 342	2 445 342
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 634 402	1 634 402
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	283 003	283 003
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 590 165	10 823 736
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	389 286	-
Total du passif	113 137 371	113 137 371

BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2024

en milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 297 501	1 490 953
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 199 287	11 759 304
. A vue	1 644 055	2 529 401
. A terme	7 555 232	9 229 903
Créances sur la clientèle	77 569 323	78 194 822
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	27 253 485	28 450 811
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 216 390	20 610 708
. Crédits et financements participatifs immobiliers	26 162 105	24 708 338
. Autres crédits et financements participatifs	3 937 343	4 424 964
Créances acquises par affacturage	1 717 631	1 905 482
Titres de transaction et de placement	2 829 125	2 198 460
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 715 325	2 181 314
. Autres titres de créance	96 656	-
. Certificat de SUKUK	-	-
. Titres de propriété	17 144	17 146
Autres actifs	1 910 917	1 168 738
Titres d'investissement	7 993 308	6 945 273
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 993 308	6 945 273
. Autres titres de créance	-	-
. Certificat de SUKUK	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	2 290 004	2 380 769
. Participation dans les entreprises liées	1 717 481	1 811 813
. Autres titres de participation et emplois assimilés	572 523	568 956
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 129 449	1 229 135
Immobilisations corporelles	1 200 826	1 048 834
Total de l'Actif	113 137 371	108 321 768

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	102 849
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 067 865	7 842 041
. A vue	491 887	637 638
. A terme	5 575 978	7 204 403
Dépôts de la clientèle	78 522 010	72 572 087
. Comptes à vue créditeurs	60 630 279	54 371 291
. Comptes d'épargne	10 058 883	10 196 751
. Dépôts à terme	3 676 026	3 836 164
. Autres comptes créditeurs	4 156 822	4 167 881
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 417	3 487
Titres de créance émis	6 647 642	8 075 990
. Titres de créance négociables émis	6 647 642	8 075 990
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	4 399 739	3 068 919
Provisions pour risques et charges	2 445 342	1 655 897
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	1 634 402	1 634 601
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	283 003	213 233
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 590 165	9 908 307
Capital	2 152 500	2 152 500
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	389 286	1 091 858
Total du passif	113 137 371	108 321 768

HORS BILAN AGRÉGÉ AU 31/12/2024

en milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	22 241 375	24 357 352
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 747 237	8 228 241
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 050 640	3 805 796
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 191 287	12 323 315
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	252 210	-
ENGAGEMENTS REÇUS	12 845 526	14 269 095
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	4 711 705	6 288 316
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 133 820	7 980 779
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AGRÉGÉ AU 31/12/2024

en milliers de DH

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2024	31/12/2023
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 619 815	6 298 232
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	431 681	365 838
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 856 403	3 764 553
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	185 410	154 713
4.Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	259 019	219 397
5.Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
6.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
7.Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.Commissions sur prestations de service	758 199	730 545
9.Autres produits bancaires	1 129 073	1 063 143
10.Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	30	42
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 525 295	1 475 137
11.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	241 202	245 698
12.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	435 170	371 727
13.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	287 364	286 520
14.Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
15.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
16.Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
17.Autres charges bancaires	553 962	566 877
18.Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	7 596	4 315
III.PRODUIT NET BANCAIRE	5 094 520	4 823 096
19.Produits d'exploitation non bancaire	159 032	142 215
20.Charges d'exploitation non bancaire	72 338	65 282
IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 493 855	2 382 072
21.Charges de personnel	1 125 629	1 100 992
22.Impôts et taxes	45 985	47 115
23.Charges externes	877 854	840 941
24.Autres charges générales d'exploitation	18 374	15 309
25.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	426 014	377 715
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	3 657 546	2 690 616
26.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 984 591	1 646 038
27.Pertes sur créances irrécouvrables	758 827	649 537
28.Autres dotations aux provisions	914 128	395 041
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	2 142 914	2 064 648
29.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 071 622	1 891 007
30.Récupérations sur créances amorties	12 788	23 097
31.Autres reprises de provisions	58 504	150 544
VII.RÉSULTAT COURANT	1 172 727	1 891 989
32.Produits non courants	21 112	88 054
33.Charges non courantes	146 772	201 695
VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 047 066	1 778 348
34.Impôts sur les résultats	657 780	686 490
IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858
TOTAL PRODUITS	8 942 873	8 593 150
TOTAL CHARGES	8 553 586	7 501 291
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858

RAPPORT GÉNÉRAL DES CAC SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2024



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 14 766 353 KMAD dont un bénéfice net de 389 286 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).

L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :

- L'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;
- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2024, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 7 617 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 79 287 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments portant sur des montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;
- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton



Ghali Guessous
Associé

PwC au Maroc



Mohamed Rqibate
Associé

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31/12/2024

en milliers de DH

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2024	31/12/2023
1.(+) Intérêts et produits assimilés	4 333 211	4 167 635
2.(-) Intérêts et charges assimilés	963 736	903 945
MARGE D'INTÉRÊT	3 369 475	3 263 690
3.(+) Produits sur financements participatifs	140 283	117 469
4.(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	140 283	117 469
5.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
7.(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
8.(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara	-	-
9.(+) Commissions perçues	841 485	811 960
10.(-) Commissions servies	98 394	92 532
Marge sur commissions	743 091	719 428
11.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	119 611	84 002
12.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	180	207
13.(+) Résultat des opérations de change	615 092	570 870
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-1 363	1 347
Résultat des opérations de marché	733 521	656 426
15.(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
16.(+) Divers autres produits bancaires	260 098	220 419
17.(-) Diverses autres charges bancaires	144 381	150 064
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPOTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL	-7 566	-4 273
PRODUIT NET BANCAIRE	5 094 520	4 823 096
18.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-88 040	-2 893
19.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	126 772	137 859
20.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	72 338	64 681
21.(-) Charges générales d'exploitation	2 493 855	2 382 072
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 567 059	2 511 310
22.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	659 009	381 471
23.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	735 323	237 849
RÉSULTAT COURANT	1 172 727	1 891 989
RÉSULTAT NON COURANT	-125 661	-113 641
24.(-) Impôts sur les résultats	657 780	686 490
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858

En milliers de Dirhams

II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2024	31/12/2023
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	389 286	1 091 858
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	426 014	377 715
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	120 301	6 648
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	447 911	339 887
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
24.(+) Dotations non courantes	20 000	20 000
25.(-) Reprises de provisions	76 622	145 121
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	147	-
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	32 260	4 356
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	601
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 294 777	1 687 232
31.(-) Bénéfices distribués	410 000	410 000
(+) AUTOFINANCEMENT	884 777	1 277 232

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	5 881 840	5 937 364
2.(+) Récupérations sur créances amorties	12 788	23 097
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	180 144	230 269
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-1 525 295	-1 475 137
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-219 110	-266 977
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	-2 067 842	-2 004 357
7.(-) Impôts sur les résultats versés	-657 780	-686 490
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 604 745	1 757 769
Variation des :		
8.(-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 560 017	-5 661 970
9.(-) Créances sur la clientèle	813 351	981 565
10.(-) Titres de transaction et de placement	-630 665	-190 026
11.(-) Autres actifs	742 179	-37 844
12.(+) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13.(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14.(+) Immobilisation données en Ijara	-	-
15.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés	-	-
16.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 877 025	-1 483 526
17.(+) Dépôts de la clientèle	5 949 923	862 271
18.(+) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	1 930	-912
19.(+) Titres de créance émis	-1 428 348	-266 159
20.(+) Autres passifs	1 330 820	23 403
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	5 977 822	-5 773 198
III.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	7 582 568	-4 015 429
21.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	90 765	948 813
22.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23.(-) Acquisition d'immobilisations financières	-1 048 035	-162 579
24.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-478 320	-513 810
25.(+) Intérêts perçus	-	-
26.(+) Dividendes perçus	-	-
IV.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 435 590	272 425
27.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28.(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
29.(+) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-
30.(+) Emission d'actions	-	-
31.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-199	3 300
32.(-) Dépôts d'investissement remboursés	69 770	11 823
33.(-) Intérêts versés	-	-
34.(-) Rémunération versées sur DI et Wakala Bil Istithmar	-	-
35.(-) Dividendes versés	-410 000	-410 000
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-340 429	-394 877
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	5 806 549	-4 137 882
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 490 953	5 628 834
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 297 502	1 490 952

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31/12/2024

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévue par le plan de comptable des établissements de crédit (PCEC)
Les Etats de Synthèse sont conformes à la présentation stipulée dans le PCEC.

ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31/12/2024

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31/12/2024

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres éta- blissements de crédit et assimilés au Maroc	Établis- sements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	5 482 576	-	393 219	1 090 669	6 966 464	754 188
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	4 128 640	-	-	4 128 640	2 228 398
- au jour le jour	-	-	-	-	-	2 228 398
- à terme	-	4 128 640	-	-	4 128 640	-
PRÊTS DE TRÉSORERIE	-	-	858 881	443 772	1 302 653	5 432 952
- au jour le jour	-	-	30	143 582	143 612	1 992 714
- à terme	-	-	858 851	300 190	1 159 041	3 440 238
PRÊTS FINANCIERS	-	-	1 455 193	-	1 455 193	3 399 776
CRÉANCES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CÉANCES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	676 065	126 976	-	803 041	116 024
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	-	1 176	15 712	8 984	25 872	57 222
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
Dont créances en souffrance sur financements participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 482 576	4 805 881	2 849 981	1 543 425	14 681 863	11 988 560

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2024	31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRÉSORERIE	3 350 586	267 857	18 056 141	197 699	21 872 283	23 540 112
- Comptes à vue débiteurs	354 155	267 857	6 146 613	183 818	6 952 443	7 119 081
- Créances commerciales sur le Maroc	521 429	-	3 797 299	-	4 318 728	3 493 803
- Crédits à l'exportation	-	-	83 443	-	83 443	147 163
- Autres crédits de trésorerie	2 475 002	-	8 028 786	13 881	10 517 669	12 780 065
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À LA CONSOMMATION	-	-	8 905	5 284 540	5 293 445	4 809 560
- Crédits à la consommation	-	-	8 905	5 100 904	5 109 809	4 669 268
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	183 418	183 418	140 292
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à la consommation	-	-	-	218	218	-
CRÉDITS ET FINANCEMENT PARTICIPATIFS À L'ÉQUIPEMENT	5 216 662	-	14 497 507	371 896	20 086 065	20 417 405
- Crédits à l'équipement	5 216 662	-	14 393 432	371 896	19 981 990	20 333 845
- Mourabaha à l'équipement	-	-	104 075	-	104 075	83 560
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autre financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	461 019	2 279 897	23 352 904	26 093 820	24 637 462
- Crédits immobiliers	-	461 019	2 279 897	19 491 281	22 232 197	21 122 500
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	3 861 623	3 861 623	3 514 962
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CRÉDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	102 393	195 787	298 180	340 971
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	1 078 986	-	638 645	-	1 717 631	1 905 483
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	286 365	286 365	365 119
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	39 494	2 290 228	1 309 442	3 639 164	4 084 192
Créances pré-douteuses	-	31 482	1 052 838	515 790	1 600 110	1 675 716
- Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs	-	-	-	8 566	8 566	5 255
Créances douteuses	-	555	433 327	177 430	611 312	974 547
- Dont créances douteuses sur financements participatifs	-	-	-	6 998	6 998	4 526
Créances compromises	-	7 457	804 063	616 222	1 427 742	1 433 930
- Dont créances compromises sur financements participatifs	-	-	-	1 923	1 923	2 472
TOTAL	9 646 234	768 370	37 873 716	30 998 632	79 286 953	80 100 304

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	17 144	17 144	17 146
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	17 144	17 144	17 146
TITRES NON COTÉS	-	10 805 289	-	-	10 805 289	9 126 587
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	10 708 633	-	-	10 708 633	9 126 587
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	96 656	-	-	96 656	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	10 805 289	-	17 144	10 822 433	9 143 733

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	2 811 981	2 715 325	2 715 325	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 715 325	2 715 325	2 715 325	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	96 656	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	17 144	-	-	-	-	176
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	17 144	-	-	-	-	176
TITRES D'INVESTISSEMENT	7 993 308	10 124 065	10 090 153	131 836	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 993 308	10 124 065	10 090 153	131 836	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-	-	-	-

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSION DES TITRES DE PLACEMENT, DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Date d'acquisition	Date de cession	Titres cédés	Valeur comptable brute	Provisions constituées	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession	Taux d'abattement	Abattement
		Titres de placement								
		Titres de participation	3 027	-	3 027	35 287	32 260			
		Total	3 027	-	3 027	35 287	32 260			

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels achetés	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 081 080	783 729
Valeurs et emplois divers	3 344	9 417
Comptes de régularisation	826 494	375 592
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	1 910 917	1 168 738

CRÉANCES SUBORDONNÉES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	Montant			Dont Entreprises liées et Apparentées		
	31/12/2024			31/12/2023	31/12/2024	
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	
	1	2	3	4	5	6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N É A N T

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2024	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice				
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Produits inscrits au CPC	
A - Participations dans les entreprises liées						2 003 421	1 716 249	2 679 216	269 667	5 049 767
SOGELEASE	ACTIVITES FINANCIERES	250 600	100,00%	250 600,00	250 600,00	31/12/2023	614 300	65 622	2 461 650	
SOGECAPITAL GESTION	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	99,95%	999,40	999,40	31/12/2023	44 407	43 302	85 179	
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	58,48%	85 420,95	85 420,95	31/12/2023	196 279	8 045	37 842	
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	100,00%	14 999,40	14 999,40	31/12/2023	23 315	248	12 179	
SOGECONTACT	CENTRE D'APPEL	300	99,87%	300,00	300,00	31/12/2023	5 718	3 537	22 038	
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,97%	999,40	999,40	31/12/2023	1 625	523	4 129	
FONCIMMO	ACTIVITES IMMOBILIERES	50 000	100,00%	49 999,60	19 140,35	31/12/2023	18 989	-805	11 575	
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	96,93%	291,00	291,00	31/12/2023	63 869	63 354	98 418	
BANQUE OFFSHORE	BANQUE	500	99,92%	5 051,66	5 051,66	31/12/2023	10 355	2 716	8188	
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000,00	30 000,00	31/12/2022	45 700	-1542	291	
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	53,72%	1190 493,15	937 616,85	31/12/2023	1 468 052	89 894	2 273 595	
SOGEFONCIERE	ACTIVITES IMMOBILIERES	0	100,00%	355 000,00	355 000,00	31/12/2022	195 166	-2872	28 518	
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	0	99,999%	6 000,00	4 273,72	31/12/2023	3 351	-1524	1 811	
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,84%	999,90	999,90	-	-	-	-	
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,03%	999,00	999,00	-	-	-	-	
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,44%	999,00	999,00	-	-	-	-	
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	2,93%	359,70	359,70	-	-	-	-	
FCP INVEST EQUILIBRE	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,15%	999,00	999,00	-	-	-	-	
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,06%	900,00	900,00	-	-	-	-	
FCP HORIZON FLEXIBLE	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,56%	999,00	999,00	-	-	-	-	
SICAV SG EXPANSION	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,18%	133,28	59,86	-	-	-	-	
SICAV SG VALEUR	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,04%	542,97	208,44	-	-	-	-	
SICAV SG PERSPECTIVES	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,00%	17,23	7,30	-	-	-	-	
SICAV SG OBLIG PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,02%	583,77	238,41	-	-	-	-	
FCP HORIZON PREMIUM	ACTIVITES FINANCIERES	0	0,37%	999,00	999,00	-	-	-	-	
NEMA CAPITAL	ACTIVITES FINANCIERES	-	49,99%	499,90	499,90	31/12/2023	-11 910	-831	4 354	
FCP HORIZON DISRIPERF	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,81%	999,00	999,00	-	-	-	-	
FCP HORIZON OBLIG TRESOR	ACTIVITES FINANCIERES	-	56,48%	999,00	999,00	-	-	-	-	
Alliances Développement	ACTIVITES IMMOBILIERES	-	0,00%	187,47	187,47	-	-	-	-	
FCP HORIZON MID & SMALL CAP	ACTIVITES FINANCIERES	-	3,18%	999,90	999,90	-	-	-	-	
F.C.P. SG CASH PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,00%	50,00	50,00	-	-	-	-	
FCP HORIZON REASURY FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,10%	999,00	-	-	-	-	-	
B - Autres titres de participation		-	-	492 171	492 171					
C/C SCI GPBM	ACTIVITES IMMOBILIERES	-	0,00%	723,54	723,54	-	-	-	-	
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	-	0,00%	34 094,00	34 094,00	-	-	-	-	
C/C ECOPARC DE BERREACHID	ZONE INDUSTRIELLE	-	0,00%	4 341,40	4 341,40	-	-	-	-	
C/C NEMA CAPITAL	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,00%	2 300,00	2 300,00	-	-	-	-	
C/C D'ASSOCIES SOGEFONCIERE	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	-	0,00%	60 000,00	60 000,00	-	-	-	-	
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750,00	49,00%	390 712,12	390 712,12	-	-	-	-	
C - Emplois assimilés				82 717	81 636		2 308 493	314 006	6 487 557	
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000,00	0,00%	-	-	-	-	-	-	
FINEA	ACTIVITES FINANCIERES	180,00	0,22%	344,20	344,20	31/12/2022	-	40 140,00	187 046,00	
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315,00	0,03%	697,31	697,31	31/12/2022	1 771 594,00	217 116,00	6 042 676,00	
GPBM SCI	ACTIVITES IMMOBILIERES	19 005,00	0,00%	1 266,67	1 266,67	-	-	-	-	
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500,00	16,00%	1 840,00	1 840,00	-	-	-	-	
RECOURS	AUTRES ACTIVITES	2 500,00	0,00%	250,00	250,00	-	-	-	-	
SANOFI PHARMA MAROC	ACTIVITES INDUSTRIELLES	44 513,00	0,00%	21,70	21,70	-	-	-	-	
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE	-	16,33%	6 530,10	5 449,66	31/12/2023	21 248,00	329,00	12 357,00	
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES	452 135,10	13,16%	24 057,60	24 057,60	30/06/2023	347 325,00	19 561,00	-	
SAHAM ASSISTANCE	ACTIVITES SERVICES	-	0,00%	0,20	0,20	-	-	-	-	
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450,00	3,30%	1 229,00	1 229,00	-	-	-	-	
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000,00	1,76%	351,00	351,00	-	-	-	-	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200,00	11,20%	11 000,00	11 000,00	-	-	-	-	
ECOPARC DE BERRECHID	ZONE INDUSTRIELLE	55 000,00	20,00%	11 000,00	11 000,00	31/12/2023	915,00	2 369,00	53 821,00	
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000,00	5,00%	900,00	900,00	31/12/2023	33 400,00	7 856,00	24 760,00	
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000,00	10,00%	5 339,25	5 339,25	31/12/2023	69 533,00	11 907,00	117 062,00	
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000,00	2,65%	300,00	300,00	-	-	-	-	
BVC	ACTIVITES FINANCIERES	387 517,90	2,99%	11 765,11	11 765,11	-	-	-	-	
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES	-	0,00%	144,98	144,98	-	-	-	-	
SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES FINANCIERES	1 000,00	5,88%	58,80	58,80	-	-	-	-	
SOGEPOS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000,00	13,20%	4 621,60	4 621,60	31/12/2023	64 478,00	14 728,00	49 835,00	
FCP SG SOCIAL IMPAC FUND	ACTIVITES FINANCIERES	-	1,44%	999,00	999,00	-	-	-	-	
Titres de Moucharaka	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Moucharaka fixe										
Moucharaka dégressive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de Moudaraba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Moudaraba restreinte							5 201 908	614 000	13 034 317	
Moudaraba non restreinte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total Général				2 578 308,24	2 290 003,73					

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Loyers en souffrance										
Total										

N É A N T

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice*	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis. et/ou prov. début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis. sur immo. sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 658 545	173 834	858	2 831 522	1 429 411	273 520	858	1 702 073	1 129 450
- Droit au bail	142 281	-	-	142 281	-	-	-	-	142 281
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	2 516 264	173 834	858	2 689 241	1 429 411	273 520	858	1 702 073	987 168
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 942 113	294 010	6 379	4 229 744	2 893 280	152 494	16 855	3 028 918	1 200 826
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 492 040	3 613	100	1 495 553	1 055 490	40 507	28	1 095 969	399 584
. Terrain d'exploitation	122 984	-	-	122 984	-	-	-	-	122 984
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 369 056	3 613	100	1 372 569	1 055 490	40 507	28	1 095 969	276 600
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	619 736	231 423	5 872	845 286	446 351	51 736	5 737	492 350	352 937
. Mobilier de bureau d'exploitation	127 889	5 458	2 527	130 820	104 069	5 340	2 406	107 003	23 817
. Matériel de bureau d'exploitation	14 365	137	58	14 444	12 856	428	47	13 237	1 207
. Matériel informatique	358 902	224 432	2 979	580 355	247 243	40 157	2 979	284 420	295 935
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	106	-	-	106	104	1	-	106	-0
. Autres matériels d'exploitation	118 474	1 395	308	119 561	82 079	5 810	305	87 584	31 978
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	1 457 711	46 296	245	1 503 762	1 145 711	53 884	10 929	1 188 666	315 096
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	372 626	12 678	161	385 143	245 729	6 366	161	251 934	133 209
. Terrains hors exploitation	25 398	-0	-	25 398	-	-	-	-	25 398
. Immeubles hors exploitation	74 828	-	-	74 828	63 417	1 479	-	64 896	9 932
. Mobilier et matériel hors exploitation	55 660	73	161	55 572	52 956	605	161	53 400	2 172
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	216 739	12 605	-	229 344	129 355	4 283	-	133 638	95 707
Total	6 600 659	467 844	7 237	7 061 266	4 322 690	426 014	17 713	4 730 991	2 330 275

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
26/06/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	3 930,00	1 008,70	2 921,30	0,00	0,00	-2 921
26/09/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	7 604,75	2 169,66	5 435,09	0,00	0,00	-5 435
29/09/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 520,95	435,96	1 084,99	0,00	0,00	-1 085
01/10/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	77 568,45	21 934,83	55 633,62	0,00	0,00	-55 634
10/10/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 520,95	430,89	1 090,06	0,00	0,00	-1 090
26/02/2024	Immeubles d'exploitation, Bureaux	8 130,00	2 086,69	6 043,31	0,00	0,00	-6 043
26/02/2024	Matériel de bureau d'exploitation	58 389,64	47 025,63	11 364,01	0,00	0,00	-11 364
11/06/2024	Autres matériels d'exploitation DMG	1 266,34	1 266,34	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Autres matériels d'exploitation DMG	278 752,78	275 696,59	3 056,19	0,00	0,00	-3 056
06/02/2024	Autres matériels d'exploitation DMG	3 136,00	3 136,00	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Autres matériels d'exploitation	2 754,00	2 754,00	0,00	0,00	0,00	-
23/05/2024	Matériel informatique	2 556 058,29	2 556 058,29	0,00	0,00	0,00	-
22/05/2024	Matériel informatique	423 263,49	423 263,49	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Matériel sécurité surveillance	22 158,75	22 158,75	0,00	0,00	0,00	-
22/05/2024	Agencement aménagement	86 409,00	85 755,30	653,70	0,00	0,00	-654
05/06/2024	Mobilier d'exploitation	3 244,21	3 054,93	189,28	0,00	0,00	-189
11/06/2024	Mobilier d'exploitation	11 518,53	11 518,53	0,00	0,00	0,00	-
26/06/2024	Mobilier d'exploitation	9 430,66	8 837,09	593,57	0,00	0,00	-594
26/02/2024	Mobilier d'exploitation	2 493 574,76	2 373 744,08	119 830,68	0,00	0,00	-119 831
03/02/2024	Mobilier d'exploitation	2 484,44	2 484,44	0,00	0,00	0,00	-
29/02/2024	Mobilier d'exploitation	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	-
04/04/2024	Mobilier d'exploitation	4 995,41	4 995,41	0,00	0,00	0,00	-
26/06/2024	Agencement exploitation	787,07	787,07	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Agencement exploitation	128 276,48	126 307,15	1 969,33	0,00	0,00	-1 969
04/04/2024	Agencement exploitation	30 009,65	30 009,65	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Matériel mobilier hors exploitation	161 023,18	161 023,18	0,00	0,00	0,00	-
26/02/2024	Logiciels finis	446 786,27	446 786,27	0,00	0,00	0,00	-
22/05/2024	Logiciels finis	410 716,18	410 716,18	0,00	0,00	0,00	-
Total		7 236 610,23	7 026 745,10	209 865,13	0,00	0,00	-209 865,13

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

DETTES	Établissements de crédits et assimilés au Maroc				Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	2 874	309 995	174 900		487 769	736 248
VALEURS DONNÉES EN PENSION	1 563 009	0	0	0		1 563 009	1 086 636
- au jour le jour	0	0	0	0		0	0
- à terme	1 563 009	0	0	0		1 563 009	1 086 636
EMPRUNT DE TRÉSORERIE	1 562 000	1 011 140	0	81 299		2 654 439	5 083 494
- au jour le jour	0	0	0	0		0	0
- à terme	1 562 000	1 011 140	0	81 299		2 654 439	5 083 494
EMPRUNTS FINANCIERS	9 142	0	0	276 496		285 638	616 557
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	0	0	0	0		0	0
- Mourabaha	0	0	0	0		0	0
- Salam	0	0	0	0		0	0
- Autres financements participatifs	0	0	0	0		0	0
AUTRES DETTES (y compris Hamish Al Jiddiya)	0	1 065 404	3 015	0		1 068 419	383 271
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	1 411	0	0	7 179		8 590	38 685
TOTAL	3 135 562	2 079 418	313 010	539 874		6 067 864	7 944 890

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2024	31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	905 337	795 959	26 449 478	32 479 477	60 630 251	54 371 271
Compte d'épargne	-	-	-	10 057 691	10 057 691	10 195 559
Dépôts à terme	-	-	779 364	2 865 464	3 644 828	3 801 862
Autres comptes créditeurs (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	97 635	1 743 833	2 315 354	4 156 822	4 167 881
Intérêts courus à payer	-	-	-	32 418	32 418	35 515
TOTAL	905 337	893 594	28 972 675	47 750 403	78 522 010	72 572 088

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

NATURE TITRES	CARACTÉRISTIQUES					MONTANT	dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICAT DE DEPOTS	31/10/2024	31/10/2025	100,00	2,92%		650 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	27/06/2024	27/03/2025	100,00	2,95%		250 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	31/10/2024	30/04/2025	100,00	3,37%		250 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	27/06/2024	27/06/2025	100,00	3,01%		950 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	22/02/2019	22/02/2026	100,00	3,32%		500 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	30/05/2024	28/02/2025	100,00	3,70%		600 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	29/03/2019	29/03/2026	100,00	3,41%		600 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	30/08/2024	02/03/2026	100,00	3,70%		800 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	22/02/2019	22/06/2025	100,00	3,38%		500 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	31/10/2024	30/04/2026	100,00	3,03%		300 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	30/08/2024	29/08/2025	100,00	3,09%		700 000,00			
CERTIFICAT DE DEPOTS	29/03/2019	18/12/2025	100,00	3,31%		450 000,00			
TOTAL						6 550 000,00			

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	0	0
Opérations diverses sur titres	395	318
Créditeurs divers	1 701 990	1 485 047
Comptes de régularisation	2 697 354	1 583 554
TOTAL	4 399 739	3 068 919

PROVISIONS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprise	Écart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2024
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	7 947 553	1 940 625	1 981 477	-	579	7 906 122
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7 778 641	1 820 324	1 981 477	-	395	7 617 093
Titres de placement	360	-	-	-	184	176
Titres de participation et emplois assimilés	168 552	120 301	-	-	-	288 853
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 655 897	958 094	167 774	-	-875	2 445 342
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	306 718	139 620	90 145	-	-	356 192
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	865 837	447 911	76 622	-	-	1 237 127
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	483 342	370 563	1 007	-	-875	852 024
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	9 603 450	2 898 719	2 149 251	-	-296	10 351 464

SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

RÉSEAU	Objet économique	Montant global	Montant à fin 2024	Utilisation 2024	Montant dec 2024
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTES					
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
			N É A N T		

DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre-valeur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contre-valeur KDH)	Montant N-1 (en contre-valeur KDH)	Montant N (en contre-valeur KDH)	Montant N-1 (en contre-valeur KDH)
MAD	130 000		4,77 % (taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	130 000	130 000	-	-
MAD	238 200		4,77 % (taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	431 800		4,06 % (Taux révisable)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	749 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	50 500		4 % (Taux fixe)	10 ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	6 500	6 500	-	-
Total	1 600 000						136 500	136 500		

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2024
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Réserves et primes liées au capital	9 908 307	681 858	0	10 590 165
Réserve légale	205 000	10 250	0	215 250
Autres réserves	9 105 807	671 608	0	9 777 415
Primes d'émission, de fusion et d'apport	597 500	0	0	597 500
Capital	2 152 500	0	0	2 152 500
Capital appelé	2 152 500	0	0	2 152 500
Capital non appelé	0	0	0	0
Certificats d'investissement	0	0	0	0
Fonds de dotations	0	0	0	0
Actionnaires. Capital non versé	0	0	0	0
Report à nouveau (+/-)	0	0	0	0
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 091 858	-1 091 858	389 286	389 286
Total	13 152 665	-410 000	389 286	13 131 951

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

ENGAGEMENTS	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉES	21 989 165	24 357 352
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	5 747 237	8 228 241
Crédits documentaires import	2 310 685	3 362 429
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Ouverture de crédit confirmés	3 391 897	4 831 982
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements révocables sur produits participatifs	40 787	29 963
Autres engagements de financement donnés	3 868	3 868
Engagement de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	3 050 640	3 805 796
Crédits documentaires export confirmés	29 820	123 864
Acceptation ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	1 057 121	1 181 619
Autres cautions, avals et garanties donnés	1 963 700	2 500 312
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 191 287	12 323 315
Garanties de crédits donnés	1 417 418	1 647 948
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	9 283 365	8 558 176
Autres cautions et garanties donnés	2 490 504	2 117 190
Engagements en souffrance	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	12 845 526	14 269 095
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits et assimilés	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédits et assimilés	4 711 705	6 288 316
Garanties de crédits	1 651 089	2 209 691
Autres garanties reçues	3 060 616	4 078 626
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organisme de garantie divers	8 133 820	7 980 779
Garanties de crédits	8 133 820	7 980 779
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	252 210	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	252 210	-
- Autres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	-

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

TITRES	Opérations de couverture	
	31/12/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	5 211 883	5 381 230
Devises à recevoir	442 999	1 124 278
Dirhams à livrer	316 221	860 421
Devises à livrer	2 286 652	1 821 540
Dirhams à recevoir	2 166 011	1 574 992
- Dont swaps financiers de devises	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-
TOTAL	5 211 883	5 381 230

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	258 031	-	-
Hypothèques	51 792 654	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	132 519 676	-	-
TOTAL	184 570 361	-	-

En milliers de Dirhams

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	65 900	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	65 900	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	D ≤ 1mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 076 421	464 973	567 845	633 635	-	6 742 874
Créances sur la clientèle	12 874 599	4 923 236	7 855 384	20 208 338	21 091 751	66 953 308
Titres de créances	-	253 887	1 362 278	4 647 801	1 597 506	7 861 472
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
IJARA	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	17 951 020	5 642 096	9 785 507	25 489 774	22 689 257	81 557 654
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	586 566	3 630 882	-	285 638	-	4 503 086
Dettes envers la clientèle	679 418	1 215 078	1 619 123	162 406	-	3 676 025
Titres de créances émis	-	850 000	3 500 000	2 200 000	-	6 550 000
Emprunts subordonnés	-	-	800 000	800 000	-	1 600 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Isithmar reçus	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	1 265 984	5 695 960	5 919 123	3 448 044	-	16 329 111
TOTAL	19 217 004	11 338 056	15 704 630	28 937 818	22 689 257	97 886 765

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
8	28 990 150	19 553 949	4 721 013	514 723

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31/12/2024

en milliers de DH

BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	6 068 259	7 250 372
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	37 785	46 755
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	2 149 201	3 291 096
Créances sur la clientèle	3 277 502	3 405 225
Titres de transaction et de placement et invest	582 673	491 786
Autres actifs	15 901	10 417
Titres de participation et emplois assimilés	5 197	5 093
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	4 698 822	7 095 359
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 110 781	4 373 198
Dépôts de la clientèle	2 939 888	2 663 244
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	648 153	58 917
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	17 873 144	19 219 197
Engagements donnés	11 723 581	12 379 098
Engagements reçus	6 149 563	6 840 099

MARGE D'INTÉRÊT AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

INTÉRÊTS	Montant 31/12/2024	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2023
INTÉRÊTS PERÇUS	4 333 211	-	4 167 635
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	117 788	-	180 862
Dont Intérêts sur créances subordonnées	-	-	-
INTÉRÊTS VERSÉS	963 736	-	903 945
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	117 566	-	180 576
Dont Intérêts sur dettes subordonnées	67 715	-	64 552

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant 31/12/2024	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2023
COMMISSIONS PERÇUES	841 485	-	811 960
Commissions sur engagements de financement donnés	99 452	-	104 256
Commissions sur engagements de garantie donnés	10 815	-	9 626
COMMISSIONS VERSÉES	98 394	-	92 532
Commissions sur engagements de financement reçus	1 241	-	489
Commissions sur engagements de garantie reçus	3 981	-	1 173

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Catégorie des titres	Produits perçus
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	257 094
Emplois assimilés	1 925
TOTAL	259 019

COMMISSIONS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

COMMISSIONS	Montant
COMMISSIONS PERÇUES :	881 901
sur opérations avec les établissements de crédit	804
sur opérations avec la clientèle	291 477
sur opérations de change	83 286
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	17 667
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	32 297
sur moyens de paiement	338 644
sur activités de conseil et d'assistance	4 594
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	113 132
COMMISSIONS VERSÉES	98 394
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	-
sur opérations de change	3 293
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
sur moyens de paiement	89 637
sur activités de conseil et d'assistance	-
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	5 463

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

PRODUITS ET CHARGES	Montant
PRODUITS	1 044 704
Gains sur les titres de transaction	174 350
Plus value de cession sur titres de placement	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	180
Gains sur les produits dérivés	-
Gains sur les opérations de change	870 173
CHARGES	311 183
Pertes sur les titres de transaction	54 739
Moins value de cession sur titres de placement	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	-
Pertes sur les produits dérivés	1 363
Pertes sur opérations de change	255 081
RÉSULTAT	733 521

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

CHARGES	Montant
Charges de personnel	1 125 629
Impôts et taxes	45 985
Charges externes	877 854
Autres charges générales d'exploitation	18 374
Dotations aux amortiss. et aux provisions des immob. incorporelles et corporelles	426 014

AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Produits et charges	Montant
Autres produits et charges bancaires	
Autres produits bancaires	1 129 073
Autres charges bancaires	553 962
Produits et charges d'exploitation non bancaire	
Produits d'exploitation non bancaire	159 032
Charges d'exploitation non bancaire	72 338
Autres charges	
Dotation aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 657 546
Autres produits	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	2 142 914
Produits et charges non courants	
Produits non courants	21 112
Charges non courantes	146 772

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER OU PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2024

1. VENTILATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En milliers de Dirhams

Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Activité bancaire	5 094 520	1 172 727	1 047 066
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	5 094 520	1 172 727	1 047 066

2. VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de Dirhams

Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Maroc	5 094 520	1 172 727	1 047 066
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	5 094 520	1 172 727	1 047 066

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31/12/2024

En Dirhams

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	-	-
. Bénéfice net	389 286 860	-
. Perte nette	-	-
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	2 248 069 820	-
1- Courantes	1 490 504 147	-
- Loyers sur véhicules de tourisme	2 645 628	-
- Dons	353 975	-
- Cadeaux à la clientèle	1 000 318	-
- Provisions pour CES Prédoutoux et Douteux	500 420 241	-
- Provisions pour CES	100 327 174	-
- Provisions pour risques et charges	437 845 451	-
- Provisions pour risques Généraux	447 911 360	-
2- Non courantes	757 565 674	-
- Pénalités et Amendes Fiscales	5 882 575	-
- Autres Charges non courantes	2 977 703	-
- Impôts sur les sociétés	657 779 565	-
- Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	90 925 831	-
III - DÉDUCTIONS FISCALES	-	928 838 336
1- Courantes	-	928 838 336
- Abattement sur les produits de participation (Dividendes)	-	257 093 904
- Reprises de provisions CES Prédoutoux et Douteux	-	530 800 171
- Reprises de provisions CES	-	62 606 294
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	21 716 081
- Reprises de provisions pour risques généraux	-	56 621 885
2- Non courantes	-	-
TOTAL	2 637 356 681	928 838 336
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	-	-
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	1 708 518 345
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	-	-
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	1 708 518 345
OU	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	-	-
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	-	-
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

I. Détermination du résultat	Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 172 727
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	1 490 504
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	928 838
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	1 734 393
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	654 733
. Résultat courant après impôts (=)	1 079 659

II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est soumise à l'IS selon le régime de droit commun, avec un taux d'imposition de 38,50 %.

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comp- tables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	157 353	616 549	594 766	179 136
B. TVA à récupérer	106 561	248 861	260 536	94 885
. Sur charges	74 945	173 358	180 551	67 754
. Sur immobilisations	31 614	75 503	79 985	27 131
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	50 793	367 688	334 230	84 251

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2024

Montant du capital 2 152 500 000 DHS
 Montant du capital social souscrit et non appelé -
 Valeur nominale des titres 105 DHS

Nom des principaux actionnaires ou associés	N° IF	N° CIN	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
				Exercice précédent	Exercice actuel	
SAHAM FINANCES			Hay Plateau, Angle Abdelmoumen et Rue Murillo, Casablanca	-	11 823 256	57,67%
SG FRANCE	552120222		29, Bd Haussman - 75009 Paris - France	11 823 256	-	0,00%
DEVECO-SOUSS	6928071		153, Bd de la Gironde - Casablanca	5 644 794	5 644 794	27,54%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES			55, Bd Abdelmoumen - Casablanca	708 828	728 828	3,56%
PATRIMOINE GESTION ET PLACEMENTS	11085200		78 Rue d'Alger - Casablanca	661 764	661 764	3,23%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE	3331405		C/Hakam Frères - Avenue Hassan II Route de Casa - Rabat	473 480	473 480	2,31%
FINAM	2221142		C/Ets Hakam Frères - Avenue Hassan II Route de Casa - Rabat Y El Mansour	239 416	239 416	1,17%
MAD INVEST	46009		C/Ets Hakam Frères - Avenue Hassan II Route de Casablanca - Rabat Y El Mansour	219 379	219 379	1,07%
MEKOUAR MOUNA			55, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris - France	151 682	151 682	0,74%
MEKOUAR AZIZA			6, Allée des Noisetiers Anfa - 20170 Casablanca	121 434	121 434	0,59%
MEKOUAR MALIKA			5, Rue Abdellaziz Ben Driss Ouasis 20103 Casablanca Oasis	121 434	121 434	0,59%
CHEDDADI NAIMA EP MEKOUAR		B430452	BP 13321 Casablanca	106 366	106 366	0,52%
MEKOUAR MOHAMMED CHAKIB		BE69823	Icomabd Hassan II - Mohammadia	106 256	86 256	0,42%
ZAK FINANCE	1622659		16-18, Rue Soldat Raphael Mariscal - Casablanca	68 406	68 406	0,33%
SOCIETE BISMILLAH HOLDING	3331491		C/ Hakam Av. Hassan II - Route de Casa - Rabat	53 505	53 505	0,26%
TOTAL				20 500 000	20 500 000	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En Dirhams

Montants		Montants	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Procès verbal de l'AGO du 22/05/2024			
Report à nouveau	-	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	410 000 000
Résultat net de l'exercice	1 091 858 150	Autres affectations	681 858 150
Prélèvements sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 091 858 150	TOTAL B	1 091 858 150

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	13 131 952	13 152 665	12 470 807
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Produit net bancaire	5 094 520	4 823 096	4 420 747
2. Résultat avant impôts	1 047 066	1 778 348	1 476 875
3. Impôts sur les résultats	657 780	686 490	448 784
4. Bénéfices distribués	410 000	-	410 000
5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	389 287	1 091 858	618 091
RÉSULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	19,00	53	50
Bénéfice distribué par action ou part sociale	7	0	20
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 125 629	867 229	1 130 349
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 800	2 911	3 077

DATATION ET ÈVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2024

I - DATATION

. Date de clôture ⁽¹⁾	31/12/2024
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	Mars 2025
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II - Évènement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachable à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

N É A N T

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS AU 31/12/2024

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Titres dont l'établissement est dépositaire	18 167	17 765	122 641 940	112 094 955
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	40	40	38 566 906	33 529 691
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	13	12	15 658 124	13 928 237
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	5	5	1 936 311	1 726 152
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion		-		-

EFFECTIF AU 31/12/2024

	En nombre	
	31/12/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	2 800	2 911
Effectifs utilisés	2 800	2 911
Effectifs équivalent plein temps	2 744	2 841
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 229	1 223
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 515	1 618
Cadres (équivalent plein temps)	1 848	1 858
Employés (équivalent plein temps)	896	983
dont effectifs employés à l'étranger	1	1

RÉSEAU AU 31/12/2024

RÉSEAU	En nombre	
	31/12/2024	31/12/2023
Guichets permanents	281	324
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	455	508
Succursales et agences à l'étranger	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-

COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 31/12/2024

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	En nombre	
	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants	35 529	33 785
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	13 740	18 479
Autres comptes chèques	482 410	447 874
Comptes d'affacturage	68	53
Comptes dépôts d'investissement	-	-
Comptes d'épargne	301 386	320 793
Comptes à terme	1 673	1 854
Bons de caisse	263	269
Autres comptes de dépôts	-	-

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS, IMPRODUCTIFS ET EN SOUFFRANCE AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Créances en Souffrance	11 263 681,80	11 868 157,99
Watchlist	3 364 777,52	3 458 369,30

ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	En milliers de Dirhams		
	déc-24	déc-23	déc-22
	6 619 815	5 937 364	5 580 757

DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS REÇUS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

DÉPÔT D'INVESTISSEMENTS	Encours 31/12/2023	Affectation des résultats	Dépôts collectés 01/01/2024 au 31/12/2024	Dépôts restitués 01/01/2024 au 31/12/2024	Autres variations	Encours 31/12/2024
Dépôt d'investissements reçus	212 699	-	377 292	309 678	-	280 313
-Etablissements de crédit						
-Clientèle	212 699	-	377 292	309 678	-	280 313
Réserve de péréquation des profits	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Réserves pour risques d'investissements	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Rémunération distribuée aux titulaires de comptes	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Report sur dépôts d'investissement	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Résultats en instance d'affectation (+/-)	534	-534	-	-	2 689	2 689
TOTAL	213 233	-534	377 292	309 678	2 689	283 003

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions				Montant net à la fin de l'exercice	
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire		Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stocks		Cumul à la fin de l'exercice
Bien acquis - Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre	5 637	892 164	851 926	-	47 713	-	-	-	-	-	47 713
- Biens mobiliers	-	168 198	123 695	-	45 185	-	-	-	-	-	45 185
- Biens immobiliers	5 637	723 967	728 231	-	2 528	-	-	-	-	-	2 528
Bien acquis-Salam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis - Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 637	892 164	851 926	-	47 713	-	-	-	-	-	47 713

TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

BIENS	Montant brut au début de l'exercice	Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part reprise en compte du résultat Marges sur opérations de l'exercice	Quote-part constaté en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnées	Montant brut à la fin de l'exercice	Encours des créances Mourabaha
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Marges constatées d'avance - Mourabaha avec la clientèle	943 799	244 010	144 452	4 337	4 168	1 034 851	4 167 557
- Mourabaha							
- Mourabaha pour donner d'ordre	943 799	244 010	144 452	4 337	4 168	1 034 851	4 167 557
TOTAL	943 799	244 010	144 452	4 337	4 168	1 034 851	4 167 557

ÉTAT A1 : ÉTAT DES PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les comptes sociaux de la Société Générale Maroc sont préparés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). L'objectif de ces comptes est de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Banque.

1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances comptabilisées, qui concernent aussi bien les établissements de crédits que les créances sur la clientèle, sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique et ce, comme suit :

- Créances sur les établissements de crédits et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie. Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit ou clientèle).

Les créances en souffrance

Les créances en souffrance sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur régissant l'activité des établissements de crédit. Ces créances sont, après déduction des quotités de garantie prévues par ladite réglementation, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles. Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont, quant à elles, constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable.

2. DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur les dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de l'intention de leur détention en titres de transaction, titres d'investissements, titres de placements ou titres de participations.

• Titres de transaction

Ces titres sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif. Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupons courus inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée directement au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupons courus inclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

4. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminuées des amortissements cumulés calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

6. PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- Les provisions pour risques et charges : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- Provisions pour risques généraux : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
- Les provisions réglementées : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

7. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Les intérêts correspondent aux produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation. Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

8. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

COMPTES CONSOLIDÉS IAS/IFRS

BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2024

en milliers de DH

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	7 297 706	1 388 649
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 294 972	2 736 205
-Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2 827 018	2 215 714
-Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	467 954	520 491
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Prêts et créances sur les ec et assimilés au coût amorti	6 509 582	7 269 764
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	93 972 646	94 307 750
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Titres au coût amorti	7 993 069	6 945 029
Actifs d'impôts courants	1 235 729	1 014 139
Actifs d'impôts différés	1 784 277	1 800 184
Comptes de régularisation et actifs divers	1 098 259	469 317
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	460 108	430 829
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	2 557 311	2 261 435
Immobilisations incorporelles	1 135 491	1 279 553
Écarts d'acquisition	172 472	291 692
TOTAL ACTIF	127 511 623	120 194 546

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	27 833	30 673
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	27 833	30 673
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 748 809	8 656 196
Dettes envers la clientèle	80 132 722	73 553 974
Titres de créance émis	14 351 901	13 729 267
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 122 418	1 743 962
Passifs d'impôt différé	765 282	773 546
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951 227	3 689 075
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		
Provisions	1 235 643	1 162 609
Subventions et fonds assimilés		
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 634 402	1 634 601
Capitaux propres	15 541 387	15 220 644
Capital et réserves liées	12 742 665	12 060 807
Réserves consolidées	1 916 391	1 757 389
- Part du groupe	1 266 976	1 087 665
- Part des minoritaires	649 414	669 724
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	87 249	40 888
- Part du groupe	91 011	40 888
- Part des minoritaires	-3 763	-
Résultat de l'exercice	795 082	1 361 560
- Part du groupe	783 347	1 317 134
- Part des minoritaires	11 735	44 425
TOTAL PASSIF	127 511 623	120 194 546

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2024

en milliers de DH

COMPTE RÉSULTAT	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	5 340 273	5 083 533
Intérêts et charges assimilés	-1 413 146	-1 282 893
MARGE D'INTÉRÊT	3 927 127	3 800 640
+ Commissions (produits)	1 996 350	1 926 343
+ Commissions (charges)	-364 317	-388 126
MARGE SUR COMMISSIONS	1 632 033	1 538 217
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponible à la vente		
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	176 165	111 468
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	112 601	76 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	63 564	34 957
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4 759	3 767
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste va		
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs		
+/- Produits nets des activités d'assurance		
+Produits des autres activités	142 414	192 099
- Charges des autres activités	-75 998	-71 948
Produit net bancaire	5 806 501	5 574 242
- Charges générales d'exploitation	-2 371 673	-2 258 315
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-465 507	-413 821
Résultat brut d'exploitation	2 969 321	2 902 106
- Coût du risque de crédit	-911 468	-662 883
Résultat d'exploitation	2 057 853	2 239 224
+/- Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	32 807	55 514
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-18 358	-36 391
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-119 220	
Résultat avant impôts	1 953 082	2 258 347
- Impôts sur les résultats	-1 158 000	-896 788
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RÉSULTAT NET	795 082	1 361 559
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	-11 735	-44 425
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	783 347	1 317 134

RAPPORT GÉNÉRAL DES CAC SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aux Actionnaires de
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 15 541 387 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 795 082 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risque identifié

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe Société Générale Marocaine de Banques à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3);
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à 105 955 MMAD ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à 11 982 MMAD.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2024 ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;

Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidarcoc Grant Thornton



Ghali Guessous
Associé

PwC au Maroc



Mohamed Rqibate
Associé

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES IFRS

En application des normes et principes de l'IASB (International Accounting Standards Board), le groupe Société Générale Maroc a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) applicable à cette date.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (Contrôle ou contrôle conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément aux normes IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Société Générale du Maroc détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité) ;
- Droits de contrôle > 40 % ;
- Total bilan > 0,1 % de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Le groupe Société Générale du Maroc n'a pas la capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité ;
- Droit de contrôle compris entre 15 % et 40 % ;
- Part dans la situation nette > 0,5 % des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- Total bilan > 0,1 % de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque.

Évaluation initiale :

Les immobilisations sont inscrites au bilan au coût d'acquisition qui se compose du prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les réductions commerciales obtenues, des taxes légalement récupérables, les frais de transports, les frais de transit, les frais d'assurance, les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question...

Sont exclus du coût d'acquisition les droits de mutation, les honoraires et commissions et les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitations.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.

Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel à la suite de l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- Affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- Distinction entre part terrain et construction.
- Calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- Retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **la recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
 - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Les réévaluations régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif.

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme

IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur.

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogelease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

À compter du 1^{er} janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI
- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
- Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

■ Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

■ Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres :

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la Juste valeur par capitaux propres OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39. Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;

- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances.
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou Juste valeur par capitaux propres OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :
 - Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.
- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- **Un critère qualitatif** : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise).
- **Des critères quantitatifs** discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

7. LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché, que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'Etats ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations brokers/dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêt des comptes).

Données d'entrée de niveau 2

Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Il s'agit d'instruments valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché. Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Crédit Default Swap (CDS).

Données d'entrée de niveau 3

Instruments pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

Au cours de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

ÉVOLUTIONS NORMATIVES IFRS

Depuis le 01/01/2018, les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

Application norme NDOD applicable depuis le 01/01/2021. Elle consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

8. PROVISIONS

8.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application

de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

8.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroca opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

9. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

Comptabilisation du Goodwill :

- Évaluation Initiale du Goodwill : À la date d'acquisition, le goodwill doit être évalué initialement à son coût. Le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation Ultime du Goodwill : Après la comptabilisation initiale, le coût est ajusté du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, constatées lors des tests de dépréciation effectués annuellement ou en réponse à des indices pouvant remettre en question sa valeur comptabilisée.
- Écart d'Acquisition : Si la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise dépasse le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Options retenues :

Tests Réguliers de Dépréciation des Goodwill :

Il est impératif d'effectuer des tests de dépréciation réguliers pour garantir que la valeur comptable des Goodwill demeure inférieure à leur valeur recouvrable. En cas de constatation d'une valeur recouvrable inférieure, une dépréciation doit être enregistrée.

Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs opérant selon un modèle économique distinct.

Valeur Recouvrable et Tests de Dépréciation (Norme IAS 36) :

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession, intervient dans les tests de dépréciation selon la norme comptable IAS 36. Si le

test révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation équivalente à la différence entre ces deux valeurs doit être constatée.

Le test de dépréciation réalisée au 31/12/2024 laisse apparaître une dépréciation du goodwill de la filiale Eqdom de 119 MMAD.

10. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage au personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL	31/12/2023	31/12/2024	Taux d'actualisation
Indemnités Fin de Carrière	180 058	197 951	3,45%
Avantages Post Emploi	24 711	19 883	3,51%
Prime de fidélisation	172 236	179 091	3,34%
Total	377 005	396 925	

11. DÉRIVÉS

Change à termes

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché). Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- le résultat social et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat consolidé.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET	795 082	1 361 559
Éléments recyclables en résultat net :	2 255	-4 466
Écarts de conversion	2 255	-4 466
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	-	-
Éléments non recyclables en résultat net :	45 340	40 888
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-1 657	29 522
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	46 359	-
Impôts liés	638	11 366
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	47 595	36 422
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	842 677	1 397 981
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	830 239	1 356 042
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	12 438	41 939

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Résultat l'exercice	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture : 31/12/2022	2 152 500	9 908 307	-	1 695 975	-	-	13 756 782	715 569	14 472 351
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000	-	-	-410 000	-46 349	-456 349
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 317 134	-	1 317 134	44 425	1 361 559
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-164 444	-	-	-164 444	504	-163 940
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	40 888	40 888	-	40 888
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-4 466	-	-	-4 466	-	-4 466
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-29 400	-	-	-29 400	-	-29 400
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 152 500	9 908 307	-	1 087 665	1 317 134	40 888	14 506 494	714 149	15 220 644
Affectation résultat 2023	-	681 858	-	635 276	-1 317 134	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2024	2 152 500	10 590 165	-	1 722 941	-	40 888	14 506 494	714 149	15 220 644
Opération sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-410 000	-	-	-410 000	-46 855	-456 855
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	783 347	-	783 347	11 735	795 082
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	50 104	-	-	50 104	-3 746	46 359
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-1 019	-	-	-1 019	-	-1 019
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	2 252	-	-	2 252	3	2 255
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-65 079	-	-	-65 079	-	-65 079
Capitaux propres clôture : 2024.décembre	2 152 500	10 590 165	-	1 299 200	783 347	40 888	14 866 100	675 287	15 541 387

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	1 953 232	2 258 551
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	465 507	413 821
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	119 220	
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-824	5 390
+/- dotations nettes aux provisions	-17 687	-64 482
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-32 807	-55 514
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-17 551	-10 926
+/- autres mouvements	-6 396	-16 038
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	509 461	272 251
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-50 192	-7 178 239
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	6 947 473	2 083 732
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-959 544	83 683
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	780 420	-166 513
- Impôts versés	-1 149 778	-924 472
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	5 568 379	-6 101 808
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	8 031 072	-3 571 006
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	19 664	-85 039
+/- flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-599 776	-784 283
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-580 112	-869 322
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-456 352	-331 195
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-199	-371 700
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-456 551	-702 895
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	10 640	-9 856
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 005 049	-5 153 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 199 234	5 796 308
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1 388 649	5 629 265
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-189 415	167 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 204 284	643 229
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	7 297 706	1 388 649
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	906 578	-745 420
Variation de la trésorerie nette	7 005 049	-5 153 079

ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute comptable en début de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-148 195	-148 195
Valeur nette comptable en début de période	291 692	291 692
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-119 220	
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	439 887	439 887
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-267 415	-148 195
Valeur nette comptable en fin de période	172 472	291 692

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES RÉSULTATS PAR ACTION AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams		
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Capital appelé	2 152 500	2 152 500	2 152 500
Nombres d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	783 347	1 317 134	1 205 841
Résultat par action (KMAD)	38	64	59

PARTIES LIÉES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

Relation entre les sociétés consolidées du groupe au 31/12/2024	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
ACTIF		
prêts, avances et titres		3 496 084
Comptes ordinaires		1 066 218
Prêts	-	2 335 772
Titres	165 300	94 094
Opérations de location financement	-	-
actifs divers	867	53 615
Total	166 167	3 549 699
PASSIF		
dépôts	15 898	3 712 674
Comptes ordinaires	15 898	1 071 923
Autres emprunts	-	2 640 751
dettes représentées par un titre	-	-
passif divers	-	147 708
Total	15 898	3 860 382
Engagements de financement et de garantie	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées au 31/12/2024		
	Entreprises consolidées par Mise en équivalence	Entreprises consolidées par Intégration Globale
Intérêts et produits assimilés	5 855	117 788
Intérêts et charges assimilés		117 566
Commissions (produits)		25 781
Commissions (charges)	3 435	2 598
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres	1 050	90 008

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de Dirhams

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs recues en pension				
Effets publics et valeurs assimilés				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 827 018		2 215 714	
Actions et autres titres à revenu variable		151 568		201 354
Titres de participation non consolidés		316 386		319 137
Instruments dérivés				
Juste valeur au bilan	2 827 018	467 954	2 215 714	520 491

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs données en pension EC		
Instruments dérivés	27 833	30 673

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JV AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV	176 165	111 468
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	176 165	111 468
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	112 601	76 511
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	63 564	34 957
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	1 934 639	391 549
Prêts	4 447 946	4 652 509
Opérations de pension	4 128 640	2 228 398
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	6 511 225	7 272 457
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-1 643	-2 693
bucket -1	-1 643	-2 693
bucket -2		
bucket -3		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	6 509 582	7 269 764

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	7 345 463	7 877 162
Prêts consentis à la clientèle	87 342 323	87 555 117
Opérations de pension		
Opérations de location-financement	11 267 311	10 884 854
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	105 955 097	106 317 133
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-11 982 451	-12 009 384
Bucket -1-	-515 412	-489 883
Bucket -2-	-693 355	-708 577
Bucket -3-	-10 773 685	-10 810 925
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	93 972 646	94 307 750

TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	7 993 249	6 945 213
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres subordonnés	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DEPRECIATION	7 993 249	6 945 213
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-180	-184
bucket -1-	-180	-184
bucket -2-	-	-
bucket -3-	-	-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DEPRECIATIONS	7 993 069	6 945 029

CONTRATS DE LOCATION AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams			
	31/12/2024	31/12/2023		
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION	31/12/2024	31/12/2023		
Immobilisations corporelles	2 557 311	2 261 435		
Dont : droits d'utilisation des contrats de location	313 180	323 883		
PASSIFS AU TITRE DE DETTES LOCATIVES	31/12/2024	31/12/2023		
Comptes de régularisation et autres passifs	4 951 227	3 689 075		
Dont : dettes locatives	177 284	188 286		
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/2024	31/12/2023		
Intérêts et charges assimilées	-1 413 146	-1 282 893		
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	-7 010	-7 614		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-465 507	-413 821		
dont : dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-45 111	-46 794		
CONTRATS DE LOCATION - ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION : VARIATION (PRENEUR)	31/12/2023	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2024
Valeur brute	495 655	33 678	-27 239	502 094
Amortissements et dépréciations	-186 906	-36 535	14 421	-209 020
TOTAL IMMOBILIER	308 749	-2 857	-12 818	293 074
Valeur brute	45 961	11 917	-2 899	54 979
Amortissements et dépréciations	-30 827	-6 518	2 472	-34 873
TOTAL MOBILIER	15 134	5 399	-427	20 106
TOTAL DROITS D'UTILISATION	323 883	2 542	-13 245	313 180

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	6 511 225			-1 643		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	86 555 977	3 874 255	15 524 865	-515 412	-693 355	-10 773 685
Titres de dettes au coût amorti	7 993 249			-180		
Engagements Hors Bilan	18 474 986	826 942	953 041	-29 953	-38 833	-320 256

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2023

En milliers de Dirhams

	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	7 272 457	-	-	-2 693		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilés au coût amorti	85 914 900	4 251 453	16 150 780	-489 883	-708 577	-10 810 925
Titres de dettes au coût amorti	6 945 213			-184		
Engagements Hors Bilan	23 409 246	704 994	1 171 041	-34 380	-24 196	-377 414

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS AU 31/12/2024

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNES	-	-
Aux établissements de crédit	-	-
A la clientèle	5 854 475	9 037 019
Ouverture de crédit	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
Total des engagements de financement donnés	5 854 475	9 037 019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	-	-
des établissements de crédit	-	-
de la clientèle	185 820 256	173 213 315
Total des engagements de financement reçus	185 820 256	173 213 315

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	-	-
D'ordre des établissements de crédit	1 056 703	3 677 115
D'ordre de la clientèle	13 343 792	12 571 146
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-
Total des engagements de garantie donnés	14 400 495	16 248 261
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	-	-
des établissements de crédit	1 771 587	8 924 813
de l'état et d'autres organismes de garantie	17 124 533	10 260 042
Total des engagements de garantie reçus	18 896 121	19 184 855

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Autres dettes représentées par un titre	14 351 901	13 729 267
titres de créances négociables	14 115 674	13 541 414
emprunts obligataires	236 227	187 853
Dettes subordonnées	1 634 402	1 634 601
emprunt subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
titres subordonnés		
à durée déterminée	1 634 402	1 634 601
à durée indéterminée		
Total	15 986 303	15 363 868

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	1 028 077	581 684
Emprunts	4 157 723	6 987 876
Opérations de pension	1 563 009	1 086 636
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 748 809	8 656 196

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	64 227 740	57 012 057
Comptes à terme	5 332 622	5 760 993
Comptes d'épargne à taux administré	10 057 690	10 195 559
Bons de caisse	514 670	585 366
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	80 132 722	73 553 974

MARGE D'INTÉRÊTS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 830 546	564 103	4 266 443	4 728 913	490 985	4 237 927
Comptes et prêts/emprunts	4 263 700	555 208	3 708 492	4 188 788	479 380	3 709 407
Opérations de pensions	-	241	-241	-	27	-27
Opérations de location-financement	566 846	8 654	558 192	540 125	11 578	528 547
Opérations interbancaires	509 727	849 043	-339 316	354 621	791 908	-437 287
Comptes et prêts/emprunts	322 965	803 595	-480 630	196 435	750 252	-553 817
Opérations de pensions	186 762	45 448	141 314	158 186	41 656	116 530
Emprunts émis par le groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 340 273	1 413 146	3 927 127	5 083 533	1 282 893	3 800 640

COMMISSIONS NETTES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 698 848	364 317	1 334 530	1 626 877	388 126	1 238 751
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	697 107	92 923	604 184	646 350	88 370	557 981
Sur titres	32 371	8 830	23 541	28 022	7 067	20 955
De change	969 369	262 564	706 805	952 505	292 690	659 816
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	297 503	-	297 503	299 466	-	299 466
produits nets de gestion d'OPCVM	14 962	-	14 962	15 809	-	15 809
produits nets sur moyen de paiement	235 172	-	235 172	235 307	-	235 307
assurance	2 967	-	2 967	2 785	-	2 785
autres	44 402	-	44 402	45 565	-	45 565
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 996 350	364 317	1 632 033	1 926 343	388 126	1 538 217

COÛT NET DU RISQUE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux provisions	-2 827 697	-2 675 569
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 611 722	-2 531 909
bucket 1	-25 826	-45 838
bucket 2	-8 800	-193 080
bucket 3	-2 577 096	-2 292 991
Provisions engagements par signature	-148 052	-92 649
bucket 1		
bucket 2	-14 633	5
bucket 3	-133 419	-92 654
Autres provisions pour risques et charges	-67 923	-51 011
Reprises de provisions	2 853 627	2 738 727
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 641 087	2 629 878
bucket 1	1 558	22 974
bucket 2	24 041	16 284
bucket 3	2 615 488	2 590 620
Reprises de provisions engagements par signature	195 891	81 996
bucket 1	4 440	
bucket 2		
bucket 3	191 451	81 996
Reprise des autres provisions pour risques et charges	16 649	26 853
Variation des provisions	-937 398	-726 041
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-68 567	-39 946
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-896 332	-713 133
Récupérations sur prêts et créances amorties	12 863	37 781
Autres pertes	14 638	-10 743
COÛT DU RISQUE	-911 468	-662 883

GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Plus-value de cession	589	490
Dotations aux dépréciations	-18 947	-36 881
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-18 358	-36 391

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	948	-	948	36 394	-	36 394
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	141 466	-75 998	65 468	155 705	-71 948	83 757
Total	142 414	-75 998	66 416	192 099	-71 948	120 151

PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance		
Charges afférentes aux contrats d'assurance		
Résultat des activités d'assurance		
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance		N É A N T
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance		
Produits nets des activités d'assurance		

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	504 202	207 947
Autres débiteurs et actifs divers	594 058	261 370
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 098 259	469 317
Dépôts de garantie reçus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	395	318
Comptes d'encaissement	-	-
charges à payer et produits constatés d'avance	2 211 055	2 066 504
Dettes locatives	177 284	188 286
Autres créditeurs et passifs divers	2 562 493	1 433 966
Total des comptes de régularisation et passifs divers	4 951 227	3 689 075

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de Dirhams

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total Bilan	Revenu (PNB ou CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	La Marocaine Vie	66 940	460 108	148 329	32 807
Autres	-	-	-	-	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE		66 940	460 108	148 329	32 807

CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'impôts courant	-1 149 628	-924 268
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	-8 372	27 480
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-1 158 000	-896 788

CALCUL TAUX EFFECTIFS D'IMPÔTS

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	1 953 082	2 258 347
Taux d'impôts effectif	59,29%	39,71%
Différences permanentes	-	-
Autres éléments	-20,79%	-1,21%
Taux d'impôts applicable	38,50%	38,50%

DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔTS

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs d'impôts courants	-1 149 628	-924 268
Actifs d'impôts différés	-8 372	27 480
Total	-1 158 000	-896 788

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs d'impôts courants	1 235 729	1 014 139
Actifs d'impôts différés	1 784 277	1 800 184
Actifs d'impôts courants et différés	3 020 006	2 814 323
Passifs d'impôt exigible	2 122 418	1 743 962
Passifs d'impôt différé	765 282	773 546
Passifs d'impôts courants et différés	2 887 700	2 517 508

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	Banque Maroc et Offshore	Financement spécialisées	Autres	Total
Total bilan	111 699 482	14 952 984	859 157	127 511 623
dont				
Eléments de l'actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 926 685	2 477	365 810	3 294 972
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	6 509 525	57	-	6 509 582
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	78 402 994	15 569 589	63	93 972 646
Immobilisations corporelles	1 878 031	71 421	294 679	2 244 131
Eléments du passif				
Dettes envers les établissements de crédit	5 977 231	764 039	7 539	6 748 809
Dettes envers clientèles	80 087 379	45 343	-	80 132 722
Dettes subordonnées	1 634 402			1 634 402
Capitaux propres	14 168 220	968 924	404 243	15 541 387
Compte de résultat				
Marge d'intérêts	3 165 678	765 684	-4 235	3 927 127
Marge sur commissions	1 358 223	46 355	227 455	1 632 033
Produit net bancaire	4 729 470	813 840	263 191	5 806 501
Charges de fonctionnement	2 027 942	298 705	45 026	2 371 673
Résultat d'exploitation	2 261 169	494 472	213 680	2 969 321
Résultat net	563 945	52 526	178 611	795 082
Résultat net part du Groupe	563 920	50 124	169 303	783 347

IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	Variation périmètre	Acquisi- tions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mou- vements	31/12/2024
Valeur brute							
Amortissements et provisions							N É A N T
VALEUR NETTE AU BILAN							

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	-1 480 903	-1 236 133
Impôts et taxes	-131 194	-50 811
Charges externes	-783 701	-966 015
Autres charges générales d'exploitation	24 125	-5 356
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-465 507	-413 821
Charges générales d'exploitation	-2 837 179	-2 672 136

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2023	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	435 990	148 052	-195 891		890	389 041
Bucket 1	34 380		-4 440		13	29 953
Bucket 2	24 196	14 633			3	38 833
Bucket 3	377 414	133 419	-191 451		874	320 256
Provisions pour engagements sociaux	407 440	48 652	-24 171		2 819	434 740
Autres provisions pour risques et charges	319 179	67 923	-15 746	-903	41 409	411 862
Provisions pour risques et charges	1 162 609	264 627	-235 808	-903	45 118	1 235 643

IMMOBILISATIONS AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 247 928	-1 099 816	1 148 112	2 241 590	-1 044 002	1 197 588
Equip. mobilier, installation	2 981 401	-1 721 740	1 259 661	2 549 952	-1 640 346	909 606
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	161 721	-12 183	149 538	162 378	-8 137	154 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 391 050	-2 833 739	2 557 311	4 953 920	-2 692 485	2 261 435
Logiciels informatiques acquis	2 654 153	-1 854 662	799 492	2 333 001	-1 567 019	765 983
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	335 999	0	335 999	513 571	0	513 571
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 990 153	-1 854 662	1 135 491	2 846 572	-1 567 019	1 279 553
TOTAL IMMOBILISATIONS	8 381 203	-4 688 401	3 692 802	7 800 492	-4 259 504	3 540 988

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2024

Société	Activité	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00 %	100,00 %	IG
INVESTIMA	Société de participation	58,48 %	58,48 %	IG
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	100,00 %	100,00 %	IG
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94 %	99,94 %	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96 %	99,96 %	IG
SOGLEASE	Leasing	100,00 %	100,00 %	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	Bancaire	99,92 %	99,92 %	IG
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	100,00 %	100,00 %	IG
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93 %	96,93 %	IG
FONCIMMO	Activité immobilière	100,00 %	100,00 %	IG
SOGCONTACT	Centre d'appel	99,83 %	99,83 %	IG
CRÉDIT EQDOM	Crédit à la consommation	56,82 %	55,53 %	IG
LA MAROCAINE VIE	Assurances	49,01 %	49,01 %	MEE
NEMA CAPITAL	Gestion d'actifs	50,00 %	50,00 %	IG
SOGEFONCIERE	Activité immobilière	100,00 %	100,00 %	IG
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	Gestion d'actifs	100,00 %	100,00 %	IG

IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

ANALYSE DES RÉSULTATS SUR LA PARTICIPATIONS DES FILIALES

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Participation au capital au 31/12/2024	Produits inscrits au CPC
Participations dans les entreprises liées		7 942 044
SOGELEASE	100,00%	2 461 650
SOGECAPITAL GESTION	99,95%	85 179
INVESTIMA	58,48%	37 842
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%	12 179
SOGECONTACT	99,87%	22 038
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,97%	4 129
FONCIMMO	100,00%	11 575
ATHENA COURTAGE	96,93%	98 418
BANQUE OFFSHORE	99,92%	8 188
LA MAROCAINE VIE	49,00%	2 892 277
SOGEFINANCEMENT	100,00%	291
CREDIT EQDOM	56,82%	2 273 595
SOGEFONCIERE	100,00%	28 518
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	99,99%	1 811
NEMA CAPITAL	49,99%	4 354
Autres titres de participation		6 487 557
FINEA	0,22%	187 046
LESIEUR AFRIQUE	0,03%	6 042 676
ECOPARC DE BERRECHID	20,00%	53 821
ACMAR	10,00%	117 062
SETTAPARK	16,33%	12 357
SOGEPIB	5,00%	24 760
SOGEPOS	13,20%	49 835

HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

en milliers de DH

	PWC				FIDAROC				AUTRES				Total
	Montant/ Année		Pourcentage/ Année*		Montant/ Année		Pourcentage/ Année*		Montant/ Année		Pourcentage/ Année*		
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 466	1 131	84%	92%	1 680	1 651	73%	67%	856	736	64%	84%	4 002
Émetteur	1 131	1 131	77%	100%	1 131	1 131	67%	69%	-	-	-	-	2 262
Filiales	335	-	23%	-	550	520	33%	31%	856	736	100%	100%	1 741
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	260	100	15%	8%	308	150	13%	6%	147	100	11%	11%	715
Émetteur	200	100	77%	100%	200	100	65%	67%	-	-	-	-	400
Filiales	60	-	23%	-	108	50	35%	33%	147	100	100%	100%	315
Sous-total	1 726	1 231	99%	100%	1 988	1 801	87%	73%	1 003	836	75%	95%	4 717
Autres prestations rendues	20	-	1%	-	310	650	13%	27%	329	40	25%	5%	659
Autres	20	-	100%	-	310	650	100%	100%	329	40	100%	100%	659
TOTAL GÉNÉRAL	1 746	1 231	100%	100%	2 298	2 451	100%	100%	1 331	876	100%	100%	5 376

(*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

RAPPORT SPÉCIAL CAC



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
Société Générale Marocaine de Banques
55, bd. Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1. Contrat de Service "New Deal" conclue avec Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Entités et personnes concernées

- Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention constitue l'avenant n°1 au Client Service Agreement (CSA) de la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) dont l'objet est la fourniture de services d'infrastructures et de production (RUN & CHANGE).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 mars 2024 et a été signée en date du 6 mai 2024.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

1.2. Conventions conclues avec Société Générale (France)

Entités et personnes concernées

La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024.

1.2.1. Contrat Cadre de Services (MSA)

Nature, objet et modalités de la convention

Le CSA (Client Service Agreement) N°IBFS.CO160-1 en application du Master Service Agreement N°IBFS.CO159-1, a pour objet de définir la Solution BI-SME (les prestations associées, et les conditions dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques confie au Société Générale (France), en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion de la Solution BI-SME et des Prestations associées dont il a besoin pour ses opérations dans le respect des engagements de qualité des services contractualisés, il s'agit des services aux utilisateurs, services IT, services support et services de construction de la solution.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 avril 2024 et a été signée en date du 11 avril 2024.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

1.2.2. Contrat de cession d'actions Investima

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Investima détenues par Société Générale (France) à la Société Générale Marocaine de Banques, soit 109 562 actions représentant 10,43% du capital, d'une valeur nominale de 100 dhs chacune.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 septembre et a été signée en date du 27 septembre 2024.

La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31/12/2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2 450 KEUR, soit 25 978 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 450 KEUR, soit 25 978 KMAD.

1.2.3. Contrat de cession d'actions Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Société Générale ABS détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale (France), il s'agit de 250 actions représentant 5% du capital, d'une valeur nominale de 100dhs chacune.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 27 septembre et signée en date du 27 septembre 2024.

La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31 décembre 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 927 KEUR, soit 9 786 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 927 KEUR, soit 9 786 KMAD.

1.2.4. Contrat de cession d'actions Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions Société Générale ATS détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit du Groupe Société Générale, il s'agit de 22 actions représentant 0,10% du capital, d'une valeur nominale de 100 dhs chacune.

Cette convention signée en date du 27 septembre 2024 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 septembre 2024.

La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31 décembre 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2,5 KEUR, soit 27 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2,5 KEUR, soit 27 KMAD.

1.2.5. Contrat de cession d'actions ALD Automotive

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités de cession des actions ALD Automotive détenues par Société Générale Marocaine de Banques au profit du Groupe Société Générale, il s'agit 29 999 actions représentant 14,99% du capital.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 20 novembre 2024 et signée en date du 25 novembre 2024.

La cession des actions a été consentie moyennant un prix basé sur la VNC au 31/12/2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2 475 KEUR, soit 25 474 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 475 KEUR, soit 25 474 KMAD.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Conventions conclues avec Sogelease Maroc

Entités et personnes concernées

- Sogelease est détenue entièrement par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'administration de Sogelease ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease ;
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease jusqu'au 3 décembre 2024 ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et administrateur de Sogelease.

2.1.1. Convention de garantie « PROLEASE »

Nature, objet et modalités de la convention

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogelease ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit-bail par le biais de Sogelease, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).

PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2005.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'est comptabilisé au cours de l'exercice 2024

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.1.2. Convention de garantie SOGEQUIP

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit « SOGEQUIP » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2 000 KMAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par Sogelease sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Cette convention a été conclue en décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.1.3. Convention d'apporteur « PMELEASE+ »

Nature, objet et modalités de la convention

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease. Cette convention prévoit le développement du produit « PMELEASE+ » destiné au financement en crédit-bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par Sogelease sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1 000 KMAD H.T.

En contrepartie, Sogelease alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1% du chiffre d'affaires apporté.

Cette convention a été conclue en date du 7 juillet 2005.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.1.4. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec Sogelease

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogelease d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à Sogelease de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 114 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 162 KMAD TTC.

2.1.5. Convention de prestation juridique conclue avec la Société Sogelease

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 24 février 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024 est de 300 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 720 KMAD TTC.

2.1.6. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue avec Sogelease

Nature, objet et modalités de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre l'entité chargée du contrôle permanent de la Société Générale Marocaine de Banques et celle de Sogelease.

Elle a pour objectif de définir notamment les modalités de filtrage LAB-LFT par la Société Générale Marocaine de Banques des clients Sogelease hors clients la Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention est applicable pour toute nouvelle entrée en relation avec Sogelease concernant un client hors la Société Générale Marocaine de Banques quel que soit le montant du crédit à octroyer. L'article 3 de ladite convention définit le coût opérationnel des contrôles et le coût de validation dus par Sogelease à la Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 08 mai 2012.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'a été comptabilisé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.1.7. Prestations de contrôle niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 28 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 81 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 200 KMAD TTC.

2.1.8. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.

- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 23 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 1 541 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 1 666 KMAD TTC.

2.1.9. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, la cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 54 KMAD TTC.

2.1.10. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention signée par Société Générale Marocaine avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 37 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 69 KMAD TTC.

2.1.11. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité avec Sogelease

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 21 octobre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 72 KMAD TTC.

2.1.12. Convention de contrôle périodique avec Sogelease

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audité ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audité de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audité fait l'objet d'une facturation annuelle.

Cette convention a été conclue en date du 13 mars 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.2. Conventions conclues avec la société La Marocaine-Vie

Entités et personnes concernées

- La Marocaine vie est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49% ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur Représentant la Société Générale Marocaine de Banques au conseil de La Marocaine-vie ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur de La Marocaine-vie.

2.2.1. Convention de prestations de services conclue avec la société La Marocaine-Vie

Nature, objet et modalités de la convention

La Marocaine-Vie et la Société Générale Marocaine de Banques ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque.

Cette convention a été conclue en date du 01 janvier 2004.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.2.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec La Marocaine-Vie

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine Vie d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à La Marocaine Vie de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 01 janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 235 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 712 KMAD TTC.

2.2.3. Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue avec La Marocaine Vie

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- Des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la Société Générale Marocaine de Banques.
- Des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de la Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 01 juillet 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

2.2.4. Convention de prestation juridique conclue avec La Marocaine-Vie

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 07 avril 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024 est de 70 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

2.2.5. Convention conclue avec la Marocaine Vie sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 01 janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 1 227 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 3 618 KMAD TTC.

2.2.6. Convention d'audit conclue avec La Marocaine Vie

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 01 février 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.3. Conventions conclues avec Sogecapital Gestion

Entités et personnes concernées

- Sogecapital Gestion est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,95 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. François Marchal est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

2.3.1. Contrat de bail à usage commercial conclu avec Sogecapital Gestion

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Gestion d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 354 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 410 KMAD TTC.

2.3.2. Convention de prestations de services conclue avec Sogecapital Gestion / Prestations CN2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 34 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 82 KMAD TTC.

2.3.3. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique conclu avec Sogecapital Gestion

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 470 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 633 KMAD TTC.

2.3.4. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 22 décembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 108 KMAD TTC.

2.3.5. Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 22 février 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 20 KMAD TTC.

2.3.6. Convention de prestations de conformité conclue avec Sogecapital Gestion

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 06 juin 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 144 KMAD TTC.

2.4. Conventions conclues avec Sogecapital Bourse

Entités et personnes concernées

- Sogecapital Bourse est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse.

2.4.1. Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Bourse d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 21 avril 2001 et a subi une modification en date du 1^{er} janvier 2008. Un nouveau contrat a été conclu en date 28 juin 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 361 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 419 KMAD TTC.

2.4.2. Convention de rétrocession de commissions de courtage

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit que Sogecapital Bourse rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5% des commissions de courtage perçues par elle.

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 1996 et a fait objet d'un avenant en date du 1^{er} janvier 2013.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le produit comptabilisé par la Société Générale Marocaine de Banques au cours de l'exercice 2024 est de 70 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 38 KMAD TTC.

2.4.3. Prestations Contrôle Permanent Niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 27 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 13 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 KMAD TTC.

2.4.4. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client. L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

Cette convention a été conclue en date du 29 décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 222 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 547 KMAD TTC.

2.4.5. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 54 KMAD TTC.

2.4.6. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance.

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} février 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 20 KMAD TTC.

2.4.7. Convention de prestations de conformité conclue avec Sogecapital Bourse

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 11 avril 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 126 KMAD TTC.

2.5. Conventions conclues avec la Société Sogecontact

Entités et personnes concernées

- Sogecontact est une filiale détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,87% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecontact.

2.5.1. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 02 octobre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 540 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 971 KMAD TTC.

2.5.2. Traitement des Entrées En Relation (EER) à distance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans ce cadre, Société Générale Maroc a initié la mise en place d'un nouveau modèle relationnel, dont la première brique est la mise en place d'une nouvelle offre d'Entrée En Relation 100% à distance, commercialisée sous une marque différenciée de l'offre classique Société Générale. A cet effet, la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECONTACT ont décidé de conclure un contrat de service, pour formalisation du cadre de collaboration et définition des conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties.

Cette convention a été conclue en date du 07 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charge dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 6 567 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 9 897 KMAD TTC.

2.5.3. Contrôle Permanent Niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 13 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 142 KMAD TTC.

2.5.4. Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 22 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 49 KMAD TTC.

2.5.5. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par la Société Générale Marocaine des Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 01 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.6. Conventions conclues avec la Société Générale (France)

Entités et personnes concernées

La Société Générale (France) est actionnaire majoritaire de Société Générale Marocaine de Banques (57,67%) jusqu'au 3 décembre 2024.

2.6.1. Convention de prestation de services centraux et de services informatiques intra-groupe

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de ce contrat, Société Générale (France) assure l'assistance à un certain nombre de services centraux de la Société Générale Marocaine de Banques (secrétariat général, DRH, Direction Financière, Direction des Risques, Direction juridique, ...).

Le coût de cette prestation facturée par Société Générale (France) est calculé sur la base des coûts directs et indirects réels augmenté d'une marge de 5%.

Société Générale (France) effectue, également, dans l'intérêt de Société Générale Marocaine de Banques les prestations de service informatiques suivantes :

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.6.4. Société Générale Securities Services (SGSS) GALLERY

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Securities Services (SGSS) met à la disposition de la Société Générale Marocaine de Banques son portail SGSS Gallery (aujourd'hui migré vers SG Markets) permettant aux clients locaux de la Société Générale Marocaine de Banques d'envoyer leurs instructions de règlement/livraison de façon dématérialisée. La convention a pour objet d'encadrer la mise à disposition du portail Custody International (ex SGSS Gallery) de SG Markets.

Le portail SG Markets est mis à disposition de la Société Générale Marocaine de Banques à titre gracieux.

Cette convention a été conclue en date du 17 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en charges par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.6.5. Joint-Venture Titres – Société Générale Securities Services (SGSS)

Nature, objet et modalités de la convention

L'accord de Joint-Venture a pour objet de définir les règles d'organisation et de fonctionnement de la Joint-Venture signée entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Securities Services (SGSS). L'accord de Joint-Venture ne fait pas l'objet d'une facturation mais d'un partage analytique des revenus et charges de la Joint-Venture selon les termes de l'accord.

Cette convention a été conclue en date du 17 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en charges par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.6.6. Traitement des alertes embargo de niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du projet de mise en place d'un site de résilience pour le traitement des alertes embargo de niveau 2, une équipe dédiée basée à Bucarest a la charge du traitement des alertes pour plusieurs entités du Groupe dont Société Générale Marocaine de Banques.

Les services fournis par l'équipe de traitement des alertes de Niveau 2 sont résumés ci-après.

- Recevoir des alertes de Société Générale Marocaine de Banques ;
- Recueillir, si besoin, toutes les informations pertinentes nécessaires (éléments KYC, informations sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire, origine ou destination des marchandises, documentation de transport, factures, objet économique de la transaction, toute autre documentation liée à la transaction) ;
- Evaluer la transaction avec une approche aux risques Sanctions et Embargos et décider de libérer ou bloquer l'alerte (le gel des fonds fait aussi partie du périmètre) ;
- Effectuer une surveillance régulière des activités, des reportings et des contrôles sur la qualité des services fournis.

Le Contrat d'Application relatif à cette prestation entrera en vigueur pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature.

Cette convention a été conclue en décembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en charges par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.6.7. Convention IGS « Intra-Group Services »

Nature, objet et modalités de la convention

Le groupe Société Générale a mis en place un nouveau processus de facturation aux filiales des charges du Siège, appelé « Intra-Group Services ou IGS ». Ces prestations, qui étaient préalablement imputées de manière analytique aux filiales, seront dorénavant facturées au niveau de leurs comptes sociaux. Le contrat IGS mis en place intervient de manière rétroactive pour couvrir les prestations rendues aux différentes BU/SU à partir de janvier 2020 et constitue un contrat cadre. Dans le cadre du présent contrat le Groupe Société Générale s'engage à Fournir des prestations directes et ciblées pour le compte des filiales en matière d'expertise dans la gestion des projets, pilotage de l'activité commerciale, support et maîtrise des risques, développement des activités de coverage corporate et pilotage des risques crédits et engagements, optimisation des processus...

L'assiette de facturation représente l'ensemble des coûts engagés afin de fournir la prestation et sera composée de :

- Le coût des ressources (internes ou prestataires externes) sera calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir la prestation.
- D'autres coûts pourront également être intégrés à l'assiette de facturation :
- Les coûts liés aux déplacements et hébergements
- Les coûts de consulting

La facturation se fait sur la base de la validation d'un devis majoré d'un mark-up variant entre 5% et 10% selon la nature du service rendu.

Cette convention a été conclue en date du 06 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 26 248 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé titre de l'exercice 2024 est 46 776 KMAD TTC

2.6.8. Convention de prestation de service Mise à disposition de l'outil NEG News Investigation

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les prestations et les conditions dans lesquelles le bénéficiaire (Société Générale Marocaine de Banques) confie au prestataire (Société Générale France) en sa qualité de professionnel, la fourniture et la gestion des Prestations dont il a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de service contractualisés.

Cette convention a été conclue en date du 9 janvier 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en charges par la Société Générale Marocaine de Banques à fin 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.7. Conventions conclues avec la société Eqdom

Entités et personnes concernées

- Eqdom est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur au Conseil d'Eqdom ;
- Mme Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Eqdom ;

2.7.1. Convention de garantie conclue avec Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention vise à couvrir Eqdom, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.

En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun produit n'a été comptabilisé par la Société Générale Marocaine de Banques en 2024 au titre de cette convention.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.7.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'Eqdom d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à Eqdom de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 362 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 357 KMAD TTC.

2.7.3. Convention de gestion et de centralisation du service titres conclue avec la Société Générale Marocaine de Banques.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. En rémunération de l'ensemble des prestations définies, la Société Générale Marocaine de Banques prélèvera sur présentation de facture une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT.

Cette convention conclue en date du 15 décembre 2003 a fait l'objet d'un avenant en date du 25 septembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques en 2024 est de 150 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 165 KMAD TTC.

2.7.4. Convention de prestation juridique conclue avec Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention conclue en date du 25 mai 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au cours de l'exercice 2024 est de 250 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 600 KMAD TTC.

2.7.5. Convention conclue avec la Société Eqdom sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 1 203 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 668 KMAD TTC.

2.7.6. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de la Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.7.7. Convention de Contrôle Permanent Niveau 2-Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales.

Cette convention a été conclue en date du 03 septembre 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 103 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.7.8. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité avec Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

Contrat de prestations de services au profit d'EQDOM sur les volets sécurité financière et conformité réglementaire selon les normes groupe et les dispositions réglementaires locales en vigueur.

La mission de Société Générale Maroc, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire, (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 02 février 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.7.9. Convention Prestation de Service SOGECONSO V1

Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de la Société Générale Marocaine de Banques. En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par Eqdom et 30% du RAI retenu par Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en charges dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 77 KMAD TTC

2.7.10. Convention Prestation de Service SOGECONSO V2

Nature, objet et modalités de la convention

La présente prestation de service a été conclue en vue de fixer les modalités de gestion, par Eqdom, des crédits à la consommation non affectés au profit des clients de la Société Générale Marocaine de Banques.

La convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été conclue en date du 15 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charges dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 2 325 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 547 KMAD TTC.

2.7.11. Convention d'externalisation de recouvrement des créances conclue avec Eqdom

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions des lesquelles le prestataire s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement des créances du client/ bénéficiaire.

La commission sur le recouvrement est calculée sur le montant effectif recouvré et validé par le Client Bénéficiaire en fonction des différentes étapes du recouvrement : amiable, contentieux et post contentieux : 5% HT du montant encaissé. Ces commissions à percevoir comprennent tous les frais et dépenses nécessaires au prestataire pour réaliser sa prestation à savoir les frais de déplacement, de retrait et de consultation de documents et toutes autres dépenses similaires.

Cette convention a été conclue en date du 08 mai 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charge dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 256 KMAD HT

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 308 KMAD TTC.

2.8. Conventions conclues avec ALD Automotive

Entités et personnes concernées

- ALD Automotive est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 15 % jusqu'au 25 novembre 2024 ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de ALD Automotive jusqu'au 26 novembre 2024.

2.8.1. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec ALD Automotive

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD Automotive d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD Automotive de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2010.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 51 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.8.2. Convention de commissionnement sur opérations avec les clients

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de cette convention, ALD Automotive réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.

Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD Automotive qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

Cette convention a été conclue en date du 10 décembre 2001.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 258 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 620 KMAD TTC.

2.8.3. Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD Automotive d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} octobre 2015.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 18 KMAD TTC.

2.8.4. Convention de Prestation Juridique conclue avec la Société ALD Automotive

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 mars 2016.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au niveau de ses produits par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024 est de 50 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.8.5. Convention de la prestation d'Audit

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD Automotive moyennant une rémunération semestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 10 décembre 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.9. Convention de prestation de service conclue avec Foncimmo

Entités et personnes concernées

- Foncimmo est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (100%) ;
- Mme. Asmae Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Présidente du Conseil d'Administration de Foncimmo ;
- M. Jérôme Brun est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Foncimmo.

2.9.1. Contrat de bail conclue avec la société Foncimmo

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Foncimmo d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2002.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 10 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 12 KMAD TTC.

2.9.2. Convention de recouvrement commerciale conclue avec Foncimmo

Nature, objet et modalités de la convention

Selon cette convention qui annule celle signée entre les deux parties en date du 14 Février 2017, Foncimmo a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la Société Générale Marocaine de Banques.

Foncimmo a pour mission :

- D'optimiser l'activité commerciale de la Banque, son intervention vise la récupération totale ou partielle de la créance de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle n'a donc pas vocation à dégager des marges élevées au détriment de la récupération des engagements contentieux. Les biens récupérés sont achetés par Foncimmo dans le cadre d'opérations commerciales pures pour les céder après. Cette structure analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente jugées difficiles.

- D'apporter à la banque son expertise en matière de conseil immobilier.
- D'optimiser la cession d'actifs immobiliers hors exploitation de la Banque. Elle intervient à la demande et pour le compte de Direction des Moyens Généraux.

En rémunération de cette prestation, Foncimmo est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de :

- Sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal
- Ou suite à un arrangement à l'amiable entre le Client et le Débiteur.

Cette convention a été conclue en date du 11 octobre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en charge par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun montant décaissé au titre de l'exercice 2024.

2.9.3. Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers Société Générale Marocaine de Banques : Assistance conclue avec Foncimmo

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention qui annule et remplace celle signée entre les deux parties en date du 1^{er} avril 2014, et portant sur le même objet, a pour objet d'optimiser l'activité de cession des actifs hors exploitation de Société Générale Marocaine de Banques.

Cette convention a été conclue en date du 11 octobre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en charge par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 425 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est de 510 KMAD TTC.

2.9.4. Convention conclue avec la Société Foncimmo / Prestations CN2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 20 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 13 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 2 KMAD TTC.

2.9.5. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 36 KMAD TTC.

2.9.6. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise début 2020 afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 31 décembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 20 KMAD.

2.9.7. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 11 mars 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.10. Conventions conclues avec Investima

Entités et personnes concernées

- Investima est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 58,48% ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Investima ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration d'Investima jusqu'au 3 décembre 2024.

2.10.1. Convention de Fourniture de Services et d'Assistance conclue avec la Société Investima

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de ce contrat, le bénéficiaire confie à la Banque les missions ci-après citées :

- **Mission 1** : Fourniture de matériels et moyens généraux : Dans le cadre du Contrat, la Banque fournira au bénéficiaire tous les moyens matériels dont il lui sera fait la demande, nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 2** : Fourniture de personnel détaché : La Banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité.
- **Mission 3** : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité ;
- **Mission 4** : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques. La DAJ s'engage, pendant toute la durée du Contrat, à :

- Consacrer au Bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
 - Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
 - Rendre compte au Bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.
- **Mission 5** : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil : Le bénéficiaire confie à la Direction de Conseil la mission d'être son conseiller financier étant entendu que le bénéficiaire décide en dernière analyse de ses choix d'investissement et ce indépendamment des conseils qui pourrait être formulés par la Direction de Conseil.

Cette convention conclue en date du 1^{er} janvier 2017 a fait l'objet d'un avenant en date du 2 décembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 188 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.10.2. Convention Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention conclue en date du 07 mai 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant été encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 32 KMAD TTC.

2.10.3. Convention conclue avec la Société Investima / Prestations CN2 Hors Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle 2020 validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention conclue en date du 26 octobre 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11. Conventions conclues avec la Société Générale Offshore

Entités et personnes concernées

- La Société Générale Offshore est détenue par la Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,92%.
- M. François Marchal est Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration de Société Générale Offshore ;
- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil d'Administration de Société Générale Offshore.

2.11.1. Convention de mise à disposition de techniques conclue avec la Société Générale Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Offshore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2011.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 428 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 526 KMAD TTC.

2.11.2. Convention de prestation de services conclue avec la Société Générale Offshore pour la collaboration dans le domaine juridique

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produit par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.3. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de Gestion des ressources humaines

Nature, objet et modalités de la convention

La direction des ressources humaines de la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à prendre en charge, pour le compte Société Générale Offshore, la gestion administrative et sociale, ainsi que le recrutement et la gestion de carrière.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 25 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.4. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de l'activité de recouvrement

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mis en place par Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale Offshore dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires et des normes du groupe Société Générale en matière de recouvrement des créances.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 38 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.5. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion comptable et financière

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes cette convention, la direction financière de la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à accompagner Société Générale Offshore pour tout besoin de gestion comptable, couvrant notamment la fiscalité et le reporting réglementaire, ainsi elle intervient pour assurer la cotation et le financement de prêts court et moyen terme en faveur du client, et produire le calcul du RBO par dossier, à la demande du client.

Cette convention a été conclue en date du 11 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 69 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.6. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des moyens généraux

Nature, objet et modalités de la convention

Par ce contrat, la direction de gestion des moyens généraux de la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à gérer pour le compte de Société Générale Offshore les moyens généraux dont elle a la responsabilité et l'assister dans la gestion au quotidien des moyens généraux nécessaire pour le fonctionnement normal de ses activités.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 540 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.7. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de gestion des projets

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention a pour objet de définir les services et les procédures mis en place par la Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale Offshore dans l'objectif de l'assister dans le pilotage et l'encadrement de ses projets bancaires.

Cette convention a été conclue en date du 15 novembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.8. Convention de prestation de services conclue pour la mise en place d'un dispositif de supervision managériale, de maîtrise des risques opérationnels et de PCA

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques s'engage à accompagner le client pour le déploiement des dispositifs de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels conformément aux obligations réglementaires et aux normes Groupe ; ainsi d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des dispositifs de continuité d'activité et gestion de crise du client.

Cette convention a été conclue en date du 12 octobre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 54 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.9. Risques structurels pour Société Générale Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la Société Générale Marocaine de Banques dans l'objectif d'une assistance des processus de reportings, métiers et réglementaires.

Cette convention a été conclue en date du 16 décembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.10. Convention de sous location conclue avec la Société Générale Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

Ce contrat de sous location stipule la mise à disposition par la Société Générale Offshore au profit de la Société Générale Marocaine de Banques d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 242 m2 et sise à la zone franche de Kenitra moyennant un loyer mensuel de 20 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 12 novembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé dans les charges par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 277 KMAD HT.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2024 est 138 KMAD TTC.

2.11.11. Prestations CN2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 104 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est 140 KMAD TTC.

2.11.12. Contrat de prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 1 608 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est 2 185 KMAD TTC.

2.11.13. Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales de la Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est 36 KMAD TTC.

2.11.14. Contrôle permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 30 septembre 2020

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.11.15. Convention d'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet Conformité

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par Société Générale Marocaine de Banques sur le volet conformité. La mission de la Société Générale Marocaine de Banques, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

Cette convention a été conclue en date du 24 aout 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 72 KMAD TTC.

2.11.16. Convention de contrôle périodique avec la Société Générale Offshore

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention est mise en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de Société Générale Marocaine de Banques (le Prestataire) dans les filiales auditées.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audit, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

Cette convention a été conclue en date du 14 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'est comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.12. Conventions conclues avec Athena Courtage

Entités et personnes concernées :

- Athena Courtage est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 96,93% ;
- M. Mehdi Benbachir est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

2.12.1 Convention conclue avec la Société Athena Courtage / Prestations contrôle niveau 2

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 20 avril 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 23 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 43 KMAD TTC.

2.12.2 Convention de conseil fiscal

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

La facturation se fera sur une base forfaitaire annuel de 30 KMAD correspondant aux consultations à degré de complexité faible et moyen et à la veille fiscale. Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 19 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 30 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 36 KMAD TTC.

2.12.3 Convention de Contrôle Permanent Niveau 2 Finance

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre du renforcement du dispositif de Contrôle niveau 2 à l'échelle du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et conformément à l'organisation cible validée, une extension du périmètre des missions a été entreprise afin de couvrir les filiales.

A cet effet, l'équipe CN2 de la Société Générale Marocaine de Banques procédera à la réalisation de missions CN2 au niveau des filiales conformément au plan de contrôle validé, et aux termes de la convention qui sera signée par Société Générale Marocaine de Banques avec ses filiales. Les missions seront déroulées en référence à la méthodologie CN2 Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 16 juillet 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 20 KMAD TTC.

2.12.4 Convention de prestations de conformité conclue avec Athena Courtage

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu des termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à effectuer les prestations d'assistance dans les domaines de « Conformité Sécurité Financière » et « Conformité Réglementaire » moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 60 KMAD HT.

Cette convention a été conclue en date du 07 septembre 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 72 KMAD TTC.

2.13. Conventions conclues avec Sogecapital Placement

Entités et personnes concernées

- Sogecapital Placement est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 99,97 % ;
- M. Ahmed El yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine des Banques, et Administrateur au Conseil de Sogecapital Placement ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine des Banques, et Administrateur représentant de Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Sogecapital Placement.

2.13.1 Contrat de bail à usage commercial

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Placement d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

Cette convention a été conclue en date du 3 juin 2014

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 60 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 69 KMAD TTC.

2.14. Conventions conclues avec Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)

Entités et personnes concernées

- Mme. Asmaa Hajjami est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Société Générale ATS jusqu'au 28 octobre 2024.

2.14.1 Convention de prestation juridique conclue avec Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)

Nature, objet et modalités de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les Parties. Elle a également pour but de lier les deux Parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le Prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la Convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (Qualité-Délais-Coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du Bénéficiaire conformément aux normes Groupe.

Cette convention a été conclue en date du 28 décembre 2015.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024 est de 125 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 150 KMAD TTC.

2.14.2 Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec la Société Générale Africa Technologies & Services (Société Générale ATS)

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale ATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à Société Générale ATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 04 décembre 2017.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 70 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 134 KMAD TTC.

2.15. Conventions conclues avec la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Entités et personnes concernées

- Mme. Asmae Hajjami est membre du directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques auprès de Société Générale African Business Services (Société Générale ABS) jusqu'au 31 octobre 2024.

2.15.1. Convention d'application (Client Service Agreement C.S.A) conclue avec Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Nature, objet et modalités de la convention

En vertu de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques confie à Société Générale ABS la fourniture et la gestion des services dont elle a besoin pour ses opérations, dans le respect des engagements de qualité de service contractualisés.

Société Générale ABS fournira, aussi, selon les standards du Groupe, les services d'infrastructure et de production informatiques nécessaires au bon fonctionnement des applications et des environnements informatiques utilisés.

Les services rendus par Société Générale ABS sont rémunérés selon les conditions financières contractuelles.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} juillet 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 7 567 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 18 187 KMAD TTC.

2.15.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue avec la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Société Générale ABS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à Société Générale ABS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

Cette convention a été conclue en date du 20 décembre 2019.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits dans les comptes de la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 1 309 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2024 est de 884 KMAD TTC.

2.15.3. Convention fiscale avec la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de la présente convention, La Cellule Fiscalité de la Société Générale Marocaine de Banques dispensera aux Filiales Société Générale Marocaine de Banques ses services de conseil en matière de réglementation fiscale marocaine et portant sur les aspects de sa gestion courante ; ainsi que leur assistance dans le cadre de mission ponctuelles (contrôle fiscale, études spéciales, audit fiscal, ...).

Pour les consultations à degré de complexité élevé et missions ponctuelles : rémunération de pleine concurrence établie à partir des coûts complets réels engagés augmentés d'un mark up de 10%.

Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.15.4. Convention de contrôle périodique avec la Société Générale African Business Services (Société Générale ABS)

Nature, objet et modalités de la convention

Ces conventions sont mises en place pour matérialiser des prestations d'audit réalisées par l'équipe d'audit IGAD de la Société Générale Marocaine de Banques (le Prestataire) dans les filiales auditées. Les principales missions sont : (1) Mener une revue annuelle des risques (Risk Assessment) ; (2) Réaliser les missions prévues au plan d'audit annuel et évaluer l'éventuelle réalisation de toute mission ponctuelle (non inscrite au plan d'audit) demandée par la Direction Générale de l'Audit ; (3) Suivre la mise en œuvre des préconisations émises par les missions ; (4) Organiser des comités de coordination / rendre compte à la Direction Générale de l'Audit de tout évènement, dysfonctionnement ou fraude détectés lors des missions.

L'ensemble des coûts liés aux prestations d'audit fournies à l'Audit fait l'objet d'une facturation annuelle par le Prestataire à Société Générale SA selon la méthode coût complet plus marge nette selon le principe de pleine concurrence. Sauf accord contraire entre le Prestataire et l'Audit, l'ensemble des frais de séjour et de déplacement engagés par le Prestataire au titre des prestations susvisées sont refacturés par le Prestataire à Société Générale SA annuellement.

Cette convention a été conclue en date du 16 mars 2023.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.16. Convention conclue avec Sogecapital Investissement

Entités et personnes concernées

- Sogecapital Investissement est entièrement détenue par Société Générale Marocaine de Banques (99,99 %) ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques et Président du Conseil d'Administration de Sogecapital Investissement.

2.16.1 Convention de Bail à usage commercial conclue avec Sogecapital Investissement

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Sogecapital Investissement d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 35m² et sise à Casablanca, 55 Boulevard Abdelmoumen moyennant un loyer mensuel de 5,76 KMAD toutes taxes et charges comprises.

Cette convention a été conclue en date du 20 décembre 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé en produits par la Société Générale Marocaine de Banques au titre de l'exercice 2024 est de 58 KMAD HT.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

2.17 Convention conclue avec Nema Capital

Entités et personnes concernées

- Nema Capital est détenue par Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 49,99 % ;
- M. Ahmed El Yacoubi est Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, et Administrateur au Conseil de Nema Capital ;
- M. François Marchal est membre du Directoire de Société Générale Marocaine des Banques, et Administrateur représentant Société Générale Marocaine de Banques au Conseil de Nema Capital.

2.17.1 Convention conclue avec la société Nema Capital sur la prestation de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique

Nature, objet et modalités de la convention

La Société Générale Marocaine de Banques se positionne en tant que prestataire de service dont les principales prestations :

- Tous conseils, prestations de services, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information.
- L'assistance pour la réalisation et la commercialisation de services de développement informatiques.
- Le support, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des plateformes informatiques.

En considération du/des Service(s) rendus par le Prestataire au Client en vertu de ce Contrat, le Prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / homme consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le Taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du Prestataire et soumis à validation du client. Le taux journalier externe s'applique dans le cadre de prestations projets, dans le cas où une ressource externe est amenée à intervenir sur les Projets du Client.

L'intervention d'une ressource externe est sujet à une validation préalable par le client de la fiche d'engagement de dépenses.

Une estimation de la charge Jours hommes est donnée au début du projet le client est notifié de toute éventuelle réévaluation de la charge au cours du projet.

Cette convention a été conclue en date du 1^{er} janvier 2020.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Aucun montant n'a été comptabilisé par la société générale marocaine de banques au cours de l'exercice 2024.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Aucun montant encaissé au titre de l'exercice 2024.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International (SA)
7 Bd. Driss El-Khadi - Casablanca
Tél : 05 22 54 49 70 - Fax : 05 22 29 66 70

Ghali Guessous
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFG, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T : 212 05 22 59 05 00 F : 212 5 22 23 88 70
RC : 10911 T. J. : 9135

Mohamed Rqibate
Associé



RAPPORT ESG

ENVIRONNEMENT . SOCIAL . GOUVERNANCE

“ CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE, INCLUSIF ET INNOVANT ”



Les défis environnementaux et sociaux, amplifiés par les changements climatiques actuels, économiques et géopolitiques, représentent le plus grand enjeu collectif de notre époque.

Gouvernements, entreprises et citoyens, ont un rôle essentiel à jouer dans ce changement de paradigme, où le développement économique doit aller de pair avec les progrès environnementaux et sociaux. Dans ce contexte, Société Générale Maroc s'engage activement à

favoriser des modèles de développement plus durables et inclusifs, en soutenant l'émergence de nouvelles dynamiques économiques et en accompagnant les transformations positives de la société.

Faisant des enjeux ESG une priorité stratégique, Société Générale Maroc intègre cette démarche dans l'ensemble de ses métiers, en en faisant un levier d'innovation, de résilience et de création de valeur durable.

AXES PRIORITAIRES RSE POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

En 2024, Société Générale Maroc a poursuivi sa démarche RSE en s'appuyant sur les conclusions de son enquête de matérialité menée en 2022. Cette approche intègre l'écoute des parties prenantes et l'adaptation aux évolutions réglementaires.

Cinq axes ont ainsi été identifiés, avec la continuité du déploiement en 2024 de la feuille de route ambitieuse pour les concrétiser :



LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE

Veiller au respect des lois et des principes déontologiques, agir avec intégrité et éthique et inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches.



L'EMPLOYEUR RESPONSABLE

Veiller à la qualité de vie au travail, à la diversité, à l'inclusion et au développement professionnel des équipes, facteur essentiel permettant d'encourager l'engagement des collaborateurs et de gagner en performance.



L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Agir en faveur du climat et de l'environnement en soutenant une transition juste, écologique et inclusive.



LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

En prenant part aux innovations sociétales émergeant au Maroc, soutenir le développement et la résilience de l'économie locale et accompagner en particulier les transformations positives.



L'ADOPTION DES MEILLEURS STANDARDS POUR NOS CLIENTS

Satisfaire au mieux les besoins actuels et futurs de nos clients en fournissant des services de qualité, pertinents, innovants et numériques et en leur permettant de faire face aux défis futurs.

Ces axes s'inscrivent pleinement dans la stratégie de Société Générale Maroc, qui poursuit avec ses clients la construction d'un avenir plus durable, tout en affirmant son engagement en tant qu'institution financière exemplaire. Ils se déclinent en dix enjeux prioritaires, constituant le socle de la feuille de route opérationnelle pour l'ensemble des métiers de la banque.

Être exemplaire en tant qu'entreprise financière	Gouvernance et éthique	Éthique et efficacité de la Gouvernance
	Employeur Responsable	Risques ESG
		Diversité et inclusion
Coconstruire avec nos clients un avenir meilleur et durable	Transition énergétique et climatique	Cadre de travail positif
		Compte propre
	Croissance des territoires	Accompagner nos clients et nos territoires
		Financement à impact positif
		Croissance des territoires
	Faire bénéficier nos clients des meilleurs standards	Confidentialité des données
		Digitalisation et innovation
Confiance Client		

MÉTHODE DE PRIORISATION DES ENJEUX ESG

Conformément aux standards internationaux et locaux, la priorisation des enjeux ESG a été menée selon une approche structurée, combinant analyse qualitative et quantitative :

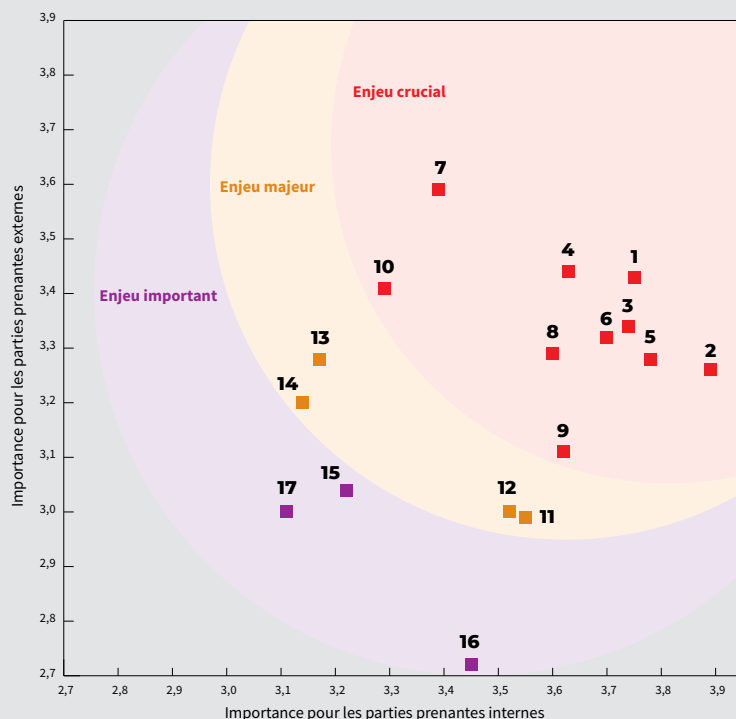
Dans un premier temps, en s'appuyant sur une évaluation de critères de matérialité pour classer plus d'une centaine d'enjeux extra-financiers en fonction de leur pertinence et de leur impact sur les parties prenantes et sur la Banque. Cette analyse a permis de ressortir 23 enjeux qui ont été évalués selon leur importance par un panel représentatif des parties prenantes, au travers d'entretiens individuels approfondis.

Par la suite, une consultation digitale a été

menée auprès des parties prenantes internes et externes, qui ont attribué une note de 1 à 4 aux enjeux sélectionnés. La consolidation des résultats a permis d'établir une matrice de matérialité, classant les enjeux selon leur impact perçu par les parties prenantes internes (axe des abscisses) et leur importance relative pour les parties prenantes externes (axe des ordonnées). Cette démarche a abouti à l'identification de dix enjeux cruciaux, quatre enjeux majeurs et trois enjeux importants. Par ailleurs, 48 % des répondants ont estimé que le niveau de responsabilité sociétale de Société Générale Maroc était « pionnier » ou « engagé ».

Matrice de matérialité

Les résultats de l'enquête réalisée, présentés ci-dessous, sont classés en trois types d'enjeux* : importants, majeurs et cruciaux.



- 1 Éthique et efficacité de la gouvernance
- 2 Confidentialité et sécurité des données et des systèmes
- 3 Transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- 4 Diversité, anti-discrimination et égalité H/F
- 5 Digitalisation et innovations technologiques
- 6 Confiance client et communication Responsable
- 7 Financement de projet à impact positif
- 8 Risques du développement durable
- 9 Cadre de travail positif et protection sociale
- 10 Contribution à la croissance des territoires
- 11 Achats Responsables
- 12 Dialogue social et engagement des salariés
- 13 Compétence et employabilité des salariés
- 14 Accessibilité aux services bancaires
- 15 Préservation de la nature et de la biodiversité
- 16 Transition du modèle bancaire
- 17 Solidarité et philanthropie

* Pour une meilleure illustration des résultats, certains enjeux ont été regroupés.

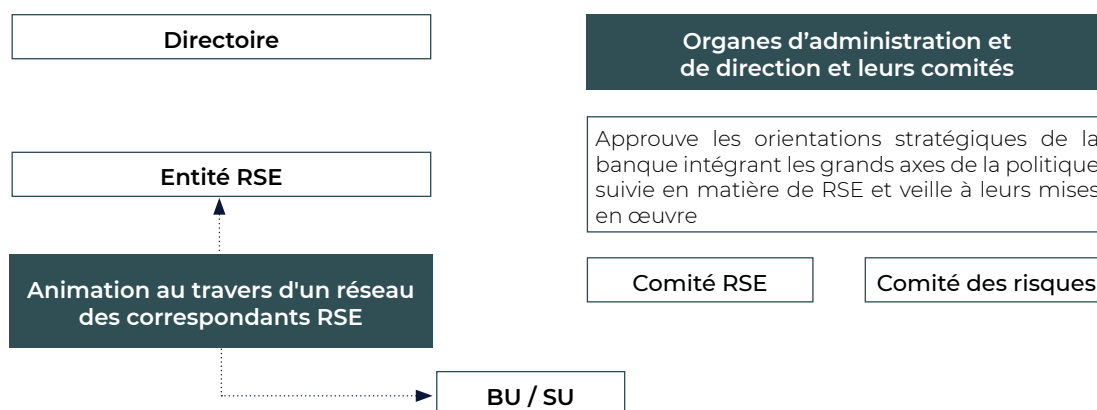
CADRE DE PILOTAGE DE LA DURABILITÉ

Société Générale Maroc a défini un plan stratégique qui confirme ses ambitions de croissance et de transformation en alignement avec les tendances structurelles du marché. L'objectif est de transformer les modèles relationnels et opérationnels de la banque pour répondre aux besoins et nouveaux usages des clients, délivrer une proposition de valeur bancaire différente et capitaliser sur un modèle opérationnel industriel, agile et efficient. L'ambition stratégique confirme l'engagement continu de Société Générale Maroc pour un développement profitable et durable, ce qui place la Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de cette ambition.

La stratégie RSE de Société Générale Maroc est construite en tenant compte des attentes de ses parties prenantes, des spécificités locales de son écosystème, des exigences réglementaires et des orientations choisies par ses instances de gouvernance pour développer un business à impact positif.

La banque a ainsi intégré la RSE au cœur de sa gouvernance de manière transverse, en assurant un déploiement des différents axes au niveau de tous ses métiers.

GOVERNANCE RSE TRANSVERSE



Le **Conseil de surveillance** approuve les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale.

La **Direction générale** examine les sujets RSE à travers, notamment :

- Le Comité RSE, présidé par le Directeur Général de Société Générale Maroc, et qui a pour mission de définir la stratégie RSE et suivre la mise en œuvre des différents plans d'action en termes RSE ;
- Le Comité des Risques qui supervise la gestion des risques (dont les risques climatiques).

L'entité **RSE** est chargée aussi de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernées).

Les **BU/SU** de la banque sont responsables de la mise en œuvre et de l'alignement de leurs initiatives avec la politique RSE de Société Générale Maroc. La déclinaison de la feuille de route opérationnelle RSE au sein des métiers concernés se gère à travers des comités RSE en présence des correspondants RSE des BU/SU.

À noter que dans tous les Comités Nouveaux Produits de la Banque, le Responsable RSE fait partie des membres permanents avec pour objectif d'analyser les risques de tout nouveau produit, liés à la responsabilité sociale et environnementale de la banque tout en proposant des conditions permettant l'allocation de ses risques.

SÉPARATION DES LIGNES DE DÉFENSE

Maitriser et piloter les risques

Notre mission est de servir nos clients en gérant efficacement les risques, en nous appuyant sur une organisation robuste et une culture risque couvrant tous les métiers, marchés et régions dans lesquels nous opérons.

Notre objectif est d'apporter un service client de qualité et de confiance et assurer une croissance durable pour la Banque. Pour cela, Société Générale Maroc se focalise sur une approche de la gestion des risques rigoureuse, en conformité avec la réglementation locale.

Risques E&S

Au sein de Société Générale Maroc, les risques E&S (facteurs environnementaux et sociaux) font l'objet d'un traitement dédié.

L'intégration des principes de gestion des risques E&S dans le dispositif de gestion des risques a permis de renforcer la gouvernance.

Une application du principe de séparation des responsabilités de ligne de défense pour un pilotage robuste du dispositif de gestion des risques E&S a conduit à la clarification des rôles de la 1^{ère} ligne de défense (BU/SU) et de la 2^e ligne de défense (Directions des Risques et de la Conformité). Les entités opérationnelles ont la charge de déployer le système de gestion des risques E&S de leur périmètre dans le respect des exigences réglementaires en matière d'évaluation des contreparties et des transactions.

Les Directions des Risques et de la Conformité ont la charge de la 2^e ligne de défense en ce qui concerne la gestion des risques E&S. À ce titre, elles exercent un contrôle de niveau 2 sur les risques de non-alignement, de réputation ou de crédit, d'origine E&S. Elles évaluent la qualité du dispositif de la 1^{ère} ligne de défense sur les risques d'origine E&S et procèdent à la revue des dossiers les plus risqués remontés par la 1^{ère} ligne de défense sur lesquelles elles émettent des avis.

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COHÉRENT



DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Société Générale Maroc dialogue avec ses parties prenantes d'une manière constructive pour mieux répondre à leurs attentes chaque fois que possible dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur.

PARTIE PRENANTE CONCERNÉE		DISPOSITIF DE DIALOGUE MIS EN PLACE
Clients		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et analyse de la satisfaction client • Dispositif d'écoute permanent (enquêtes qualitatives et quantitatives) • Étude d'image
Collaborateurs		<ul style="list-style-type: none"> • Baromètre employeur • Dialogue avec les instances représentatives du personnel • Droit d'alerte des collaborateurs
Régulateurs et superviseurs		<ul style="list-style-type: none"> • Relations étroites avec les autorités de supervision bancaire et financière et les organes de régulation • Participation aux consultations et événements de la place financière
Société civile		<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières avec les associations soutenues • Veille des projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile
Fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'achats responsables • Respect des principes d'achat responsable (équité, transparence, équilibre, traçabilité) • Intégration de la charte d'achat responsable et de la clause RSE dans les contrats fournisseurs
Agences de notation		<ul style="list-style-type: none"> • Étude et analyse des évaluations de performance financière • Échanges et suivis réguliers avec les analystes

ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le groupe Société Générale Maroc a à cœur de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

L'ambition RSE du Groupe est déclinée selon quatre axes stratégiques, qui permettent de contribuer à un certain nombre de ces objectifs.

Les deux premiers axes stratégiques Transition écologique et Développement des territoires, constituent les piliers de l'action de la banque en faveur de la transition. Les deux autres axes Employeur responsable et Culture de la responsabilité, constituent le socle d'une banque responsable.

AMBITION RSE : AXES STRATÉGIQUES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En accompagnant les clients dans leur transition avec des solutions innovantes pour répondre à leurs nouveaux besoins, Société Générale contribue à la préservation de la biodiversité et entend favoriser le développement de l'économie circulaire, tout en alignant ses portefeuilles avec des trajectoires compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris en commençant par des cibles à court et moyen terme.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Société Générale soutient les transformations sociétales et économiques sur le plan local, en participant au financement des infrastructures, en accompagnant des acteurs locaux, PME et entrepreneurs, en étant à la pointe de la transition vers la mobilité durable et en développant une offre sociale et inclusive.

PILIER ACTIVITÉS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



EMPLOYEUR RESPONSABLE

Pour encourager l'engagement des collaborateurs au sein du Groupe et gagner en performance, il est essentiel de veiller à la qualité de la vie au travail, à la diversité, l'équité et l'inclusion et au développement professionnel des équipes. Société Générale a redéfini en 2023 sa stratégie employeur responsable, qui constitue l'un des piliers de sa stratégie RSE.

CULTURE DE LA RESPONSABILITÉ

Société Générale intègre l'ESG au plus haut niveau de gouvernance, en déployant un dispositif de gestion des risques d'origine environnementale et sociale solide et en veillant à la conduite des affaires de manière éthique et responsable.

PILIER ACTIVITÉS



FEUILLE DE ROUTE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Société Générale Maroc a articulé sa feuille de route RSE autour des enjeux prioritaires découlant de son enquête de matérialité.

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

ÉTHIQUE ET EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

- Maintenir une Gouvernance saine et éclairée.
- Continuer à promouvoir une culture de conduite exemplaire basée sur des engagements forts en matière d'éthique et de déontologie.

GESTION DES RISQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Garantir une organisation RSE transparente pour traduire notre stratégie en actions.
- Opérationnaliser un dispositif efficace de gestion des risques E&S.
- Partager nos progrès avec nos parties prenantes à travers l'amélioration de l'information extra-financière.
- Développer la connaissance et le partage des meilleurs pratiques en matière ESG.

EMPLOYEUR RESPONSABLE

DIVERSITÉ ET INCLUSION

- Continuer à favoriser une culture d'égalité professionnelle homme/femme et veiller au développement et partage des meilleures pratiques en la matière.

CADRE DE TRAVAIL POSITIF

- Maintenir un environnement de travail sain et promouvoir l'épanouissement des collaborateurs au travail.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PROPRES ACTIVITÉS

- Réduire notre empreinte carbone à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et l'adoption d'un cadre responsable de digitalisation.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE NOS CLIENTS ET DE NOS TERRITOIRES

- Continuer à financer la transition énergétique de nos clients, accompagner le Maroc dans ses projets structurants et développer des offres de produits et services adaptés et innovants.

CROISSANCE DES TERRITOIRES

CRÉATION DE VALEUR POUR NOS CLIENTS EN LOCAL

- Renforcer nos engagements en faveur de l'entrepreneuriat et du financement des TPE/PME.

INCLUSION FINANCIÈRE

- Favoriser l'inclusion économique et sociale à travers nos offres digitales et une offre adaptée aux femmes et aux jeunes.

FINANCEMENT À IMPACT POSITIF

- Promouvoir le financement des projets à impact positif et les secteurs d'activités clés tels que la santé et l'éducation ainsi que la clientèle cible des femmes tous marchés confondus.

CONFIANCE & SATISFACTION CLIENT

CONFIANCE & SATISFACTION CLIENT

Nouer une relation de partenariat pérenne et harmonieuse avec nos clients à travers :

- Un service de qualité
- Une offre adaptée, innovante et digitale
- Une communication responsable et transparente
- Une gestion préventive des risques liés aux données à caractère personnel.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



Société Générale Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, à l'écoute de son environnement et respectueuse des plus hauts standards d'éthique. Une gestion rigoureuse et maîtrisée des risques et une conduite responsable des activités constituent le socle sur lequel sont prises l'ensemble des décisions.

ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

L'éthique et la conformité sont les piliers de notre métier de banquier. Notre responsabilité nous impose de veiller au respect des lois et des principes déontologiques, d'agir avec intégrité et d'inscrire la gestion des risques au cœur de chacune de nos démarches. C'est un devoir envers nos parties prenantes, indispensable à leur confiance.

En tant que banque responsable, Société Générale Maroc s'attache à appliquer et diffuser une culture forte de responsabilité et d'éthique. Cela implique, pour tous les collaborateurs, un respect permanent des valeurs éthiques

et des normes professionnelles. Ces derniers doivent inscrire leurs actions dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles, déontologiques ou internes.

En interne, des campagnes de sensibilisation à la loyauté des pratiques, aux règles de lutte contre la corruption ou le blanchiment d'argent, et d'une manière générale au respect du code de conduite et du code déontologique, sont régulièrement menées en ce sens.

CULTURE ET CONDUITE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DURABLE

Société Générale Maroc applique avec attention les principes de bonne gouvernance et veille à l'intégrité de ses pratiques : un actif essentiel dans la confiance que lui accordent ses clients, contreparties et autorités de régulation. Elle a toujours placé l'intégrité et la transparence comme valeurs fondamentales de l'impact clients, constituant l'épine dorsale de la réputation du Groupe.

C'est pourquoi Société Générale Maroc veille à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes bancaires les plus exigeantes en matière de contrôle et de conformité, tout en engageant ses collaborateurs à agir avec intégrité et professionnalisme, dans le respect des lois applicables à toutes ses activités.

CODE DE CONDUITE

Société Générale Maroc dispose d'un Code de conduite, intégrant ses engagements envers ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, régulateurs, public/société civile...), ainsi que les principes de comportement individuel et collectif attendus, alignés avec ses valeurs.

Ce code détaille les règles et les bonnes pratiques à observer par ses équipes, pour une collaboration intègre, engagée et responsable.

Dans cette optique, l'ensemble des collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au respect des règles d'éthique et de conduite, contribuant à préserver la relation de confiance établie entre la banque, ses clients et ses parties prenantes à travers un actif fondamental : sa réputation.

Le respect du Code de conduite et de ses principes fait l'objet d'un suivi étroit, contribuant ainsi chaque jour au développement d'une culture éthique forte et à la promotion d'une conduite responsable et partagée par tous.



PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêt de Société Générale Maroc distingue 2 catégories potentielles de conflits :

- Les conflits de l'institution sont ceux résultant de l'activité des entités du Groupe. Il s'agit donc de situations dans lesquelles un conflit d'intérêts pourrait surgir avec un ou des acteurs avec lesquels elle développe une relation d'affaires, une relation commerciale (entre clients, entre fournisseurs, entre clients et autres tiers, entre l'entité elle-même et sa relation d'affaire/commerciale...);
- Les conflits d'intérêts des collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle. Ces situations de conflit d'intérêts pourraient surgir du fait de leurs activités, relations ou intérêts privés. Les conflits d'intérêts peuvent concerner le collaborateur ou mandataire social directement (notamment Directeur général, Directeur général délégué, administrateur) ou indirectement par l'intermédiaire de l'un de ses proches.

Ce dispositif repose sur un cadre normatif qui rappelle les principes et les lignes de conduite à respecter par les collaborateurs afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'entraver le respect des obligations réglementaires et déontologiques de la banque et d'entraîner des risques juridiques, commerciaux ou de réputation.

Globalement, tout collaborateur doit s'abstenir d'entretenir avec les clients, partenaires et fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettraient en situation de conflit d'intérêt.

Société Générale Maroc décline une politique interne rigoureuse qui s'appuie sur :

- Une organisation adéquate, permettant aux principales activités susceptibles d'entrer en conflits d'intérêts, de bénéficier d'une indépendance de par leur rattachement au Directoire ;
- Des mesures spécifiques permettant à des entités sensibles telles que la salle des marchés de bénéficier d'une séparation « physique » à travers la sécurisation des accès aux locaux dédiés ;
- Des procédures d'habilitation qui limitent l'accès aux informations confidentielles aux seules personnes en ayant besoin dans le cadre de l'exercice de leurs activités ;
- Des règles strictes en matière d'exécution des opérations sur les marchés financiers (respect du principe d'équité dans le traitement des ordres des clients, interdiction de tout intéressement d'un collaborateur au succès d'une transaction spécifique, obligation de transparence des frais et commissions appliqués aux opérations...);
- La mise en place d'une cartographie de risques de conflits d'intérêt permettant l'identification des situations potentielles de conflits d'intérêt. Cette cartographie est soumise à une revue annuelle ;
- Des formations dispensées à l'ensemble des collaborateurs exposés ;
- Des rappels annuels à l'ensemble des collaborateurs à l'obligation de reporter les situations pouvant entrer en conflit d'intérêt.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La corruption dite « active » se définit comme le fait de proposer un avantage indu (une chose de valeur) à une personne ou de céder à ses sollicitations (tendant à lui fournir un avantage indu), pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte lié à sa fonction.

La corruption dite « passive » se définit comme le fait de solliciter ou d'accepter un avantage indu (une chose de valeur) d'une personne en vue d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction ou un acte facilité par l'exercice de cette fonction.

Le trafic d'influence est une autre forme de corruption qui peut être aussi actif ou passif :

- Le trafic d'influence dit « actif » est le fait de proposer un avantage indu (une chose

de valeur) à une personne ou de céder à ses sollicitations (tendant à lui fournir un avantage indu), pour que celle-ci abuse de son influence en vue d'obtenir, au profit de la personne versant cet avantage, une décision favorable d'une autorité ou d'une administration publique.

- Le trafic d'influence dit « passif » est constitué par le fait de solliciter ou d'accepter un avantage quelconque d'une personne pour abuser de son influence en vue d'obtenir, au profit de la personne versant cet avantage, une décision favorable d'une autorité ou d'une administration publique.

Société Générale Maroc s'interdit de pratiquer la corruption. Aucune forme de corruption n'est tolérée au sein des entités du Groupe.

Société Générale Maroc a mis en place un dispositif complet pour la lutte contre la corruption, avec le déploiement d'équipes dédiées au sein de la banque, la mise en œuvre d'une cartographie des risques détaillée, un dispositif de sensibilisation pour tous les collaborateurs, la publication d'une nouvelle version du Code de Conduite prévoyant une « tolérance zéro » pour ce type d'agissement, ainsi que le déploiement d'un système d'alerte.

Toutes les entités du groupe Société Générale Maroc adoptent une attitude ferme vis-à-vis de la corruption (cadeaux, avantages, repas d'affaires, manifestations...). Chaque collaborateur est responsable de ne pas participer à des actes de corruption, de veiller à détecter les comportements anormaux et de les signaler dans les meilleurs délais.

Le dispositif de Société Générale Maroc en matière de prévention et gestion des actes de corruption repose sur un cadre normatif robuste, renforcé par le code de conduite anticorruption qui s'appuie sur des principes stricts conformément aux dispositions réglementaires les plus rigoureuses en la matière.

Afin de renforcer la vigilance sur cet aspect, Société Générale Maroc a mis en place un programme solide et structuré reposant sur :

- Des actions de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par rapport à la lutte contre la corruption, ainsi que des formations pour les collaborateurs les plus exposés ;
- Un dispositif d'alerte professionnelle, le droit d'alerte pouvant être exercé auprès de la ligne managériale ou en saisissant directement le Chief Compliance Officer (CCO) local ;
- La mise en place d'une cartographie des risques de corruption ;

- La mise en place d'un régime disciplinaire ;
- L'évaluation et la gestion des risques des tiers ;
- Un dispositif en matière de déclaration des cadeaux, repas d'affaires événements externes à travers une adresse dédiée aux déclarations : declarations.cera@socgen.com.

CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTI-CORRUPTION DE LA BANQUE



- À l'occasion de la publication de la directive Bank Al-Maghrib N° 1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption entrée en vigueur le 19 mai 2023, Société Générale Maroc a entrepris des travaux de mise en conformité afin d'assurer la conformité du dispositif de lutte contre la corruption.
- La banque obtient en 2023 la certification ISO 37001 pour son système de management anti-corruption à l'issue de l'audit externe effectué par la Cabinet International EuroCompliance. (Certification attribuée le 30 octobre 2023 et valable jusqu'au 29 octobre 2026). Cette distinction témoigne de l'engagement indéfectible de la Banque envers des pratiques éthiques et transparentes, et de sa volonté de lutter contre la corruption à tous les niveaux.
- La certification ISO37001 est maintenue en 2024 à l'issue de l'audit de surveillance (Année 1) déroulé en septembre 2024.

INTÉGRITÉ DE MARCHÉ

La réglementation sur la transparence et l'intégrité des marchés vise à créer les conditions d'un marché efficient et à susciter la confiance des investisseurs, en diminuant les situations d'asymétrie informationnelle pouvant générer un retrait des investisseurs et une moindre liquidité des actifs échangés. Les principales obligations, auxquelles les banques sont également soumises en tant que détentrices de titres mais aussi en raison de leurs activités de marché (trading), consistent à contrôler les abus de marché (délits de manipulation de marché, de diffusion de fausse information, délit d'initié, de divulgation illicite d'information privilégiée).

Pour respecter ses obligations, Société Générale Maroc a mis en place des règles, procédures et outils visant à prévenir et détecter les abus de marché, au niveau des collaborateurs comme au niveau central. Dans ce cadre, Société Générale Maroc précise les règles, mesures et interdictions applicables en matière de prévention contre toutes pratiques portant atteinte à l'intégrité des marchés financiers, incluant les opérations d'initiés (transmission et utilisation d'informations privilégiées) et les manipulations de marché (manipulation de cours, diffusion de fausses informations).

La banque définit les règles communes à tous les collaborateurs, chacun d'entre eux se devant d'agir de façon responsable et de respecter l'intégrité des marchés. C'est ainsi que les collaborateurs agissent dans le strict respect des standards et principes qui encadrent les opérations sur les marchés financiers, en s'abstenant de tout comportement ou action susceptible de fausser le principe de concurrence, d'altérer la réalité ou la transparence vis-à-vis des participants du marché et des autorités de régulation.

Chacun des collaborateurs respecte les règles relatives à la lutte contre les abus de marché et exerce une vigilance permanente afin de protéger l'intégrité des marchés. De ce fait, il est strictement proscrit, notamment, d'enfreindre les règles relatives au délit d'initié, de divulguer de façon illicite des informations privilégiées, de diffuser des informations envoyant des signaux faux ou trompeurs aux marchés, de manipuler les cours.

• **Information privilégiée** : Tous les employés de Société Générale Maroc, disposant dans l'exercice de leur profession ou de leurs fonctions d'informations privilégiées, s'interdisent de les utiliser pour permettre sciemment de réaliser sur le marché, soit directement, soit par personne interposée, une ou plusieurs opérations. On entend par information privilégiée, toute information à caractère précis qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, des émetteurs ou des Instruments Financiers cotés sur des Marchés Organisés, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours de ces Instruments Financiers ou des Instruments Financiers dérivés qui leur sont liés.

• **Délit d'initiés**: Les employés de Société Générale Maroc s'astreignent, dans le strict respect des dispositions réglementaires relatives au délit d'initié (notamment le Dahir portant loi N° 1-93- 212), à ne pas utiliser les informations privilégiées (non publiques), directement ou indirectement, pour leur compte propre ou celui d'autrui. Une opération d'initié se produit lorsqu'une personne détenant une information privilégiée la communique à un tiers en dehors de l'exercice normal de ses fonctions (ou de son mandat spécifique), recommande à un tiers une opération sur la base de cette Information privilégiée ou en fait usage, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement, pour :

- L'acquisition ou la cession d'instruments financiers relatifs à cette information ou d'instruments financiers qui leur sont liés ;
- L'annulation ou la modification d'ordres concernant des instruments financiers relatifs à cette information ou des instruments financiers qui leur sont liés.

L'utilisation d'une recommandation ou incitation, sur la base de cette Information privilégiée, est également considérée comme une opération d'initié lorsque la personne qui y a recours sait qu'elle le fait sur la base d'une Information privilégiée.

• **Manipulation de marché** : Les employés de Société Générale Maroc s'interdisent de manipuler le marché, seuls ou avec d'autres, à leur avantage ou à l'avantage d'un tiers, au moyen de quelque acte ou série d'actes que ce soit, de silences, de diffusion de fausses informations ou de rumeurs, par l'utilisation de pratiques trompeuses ou par tout autre moyen. Ils ne doivent pas exercer ou tenter d'exercer, pour leur propre compte, sur le marché d'un instrument financier, une manœuvre de nature à agir sur le cours des titres ou ayant pour objet d'entraver le fonctionnement régulier du marché. Les employés sont tenus de s'abstenir de répandre dans le public, par des voies ou moyens quelconques, des informations fausses ou trompeuses sur la situation d'un émetteur de titres ou sur les perspectives d'évolution d'un instrument financier.

Outre les dispositifs déployés en matière de conformité réglementaire tels que la protection des données personnelles, le dispositif de lutte anti-corruption, la protection du consommateur, l'application du Code de conduite déontologique et l'intégrité des marchés, Société Générale Maroc veille également au respect de la sécurité financière à travers l'identification des clients et contreparties, la lutte anti-blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, le respect de sanctions internationales et ce, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur en la matière.

KNOW YOUR CUSTOMER (KYC)

Au sein de la SU (Service Unit) Conformité, un Département (KYC) est dédié à la Connaissance Client, Contreparties et Tiers, en charge de l'application et du contrôle des obligations réglementaires qui visent à les identifier. Cette identification se base sur la collecte des documents et données adéquats et sur une analyse approfondie de ces éléments.

Par ailleurs, le Département KYC est en charge de la déclinaison du corpus normatif, de la formation des collaborateurs et du contrôle de l'effectivité du dispositif.

À noter qu'au sein de la banque plusieurs entités interviennent dans ce processus (force commerciale, Back Office, SU Conformité, etc...).

Le Département KYC constitue le point central du dispositif Sécurité Financière étant donné qu'il intervient en premier lieu lors de l'entrée en relation et tout au long de la relation à travers les revues périodiques et exceptionnelles.

L'exercice 2024 a maintenu le renforcement de ce dispositif avec notamment la mise en place d'une fonction tour de contrôle KYC qui coordonne les différentes actions entre les différents métiers en charge de ce volet et du suivi de l'accompagnement technologique de la démarche.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Au sein de la SU Conformité, un département dédié (LCB/FT) est chargé de la mise en place et de l'exécution d'un programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce programme repose principalement sur la surveillance des opérations et consacre, en complément de la connaissance du client (KYC), une démarche pragmatique fondée sur l'approche par les risques à partir de laquelle les établissements financiers classent leurs clients selon le niveau de risque qu'ils présentent au regard de critères établis. Il prend en charge aussi les demandes d'informations et obligations de déclarations de soupçon auprès de l'Autorité Nationale de Renseignement Financiers (ANRF). Il dispense des formations et sensibilisations aux équipes LODI⁽¹⁾ afin de les accompagner pour mieux identifier les signaux (faibles et forts) en matière de LCB/FT.

Par ailleurs, l'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme se fait annuellement à travers :

1. Un exercice de Risk Assessment qui couvre systématiquement le risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Il a été conçu pour :

- Identifier les zones de risques potentiellement non couvertes et mettre en place des plans d'actions en conséquence ;
- S'aligner sur les meilleures pratiques internationales quant à la gestion des risques de conformité.

2 Un exercice de collecte des données LCB/FT de l'institution par Bank Al-Maghrib dont l'objectif est de consolider l'exposition du pays en matière de LCB/FT à travers la data disponible chez les institutions financières.

(1) LODI : Ligne de défense 1 faisant partie du dispositif de contrôle interne et composés par les activités métiers et fonctions.

SANCTIONS ET EMBARGOS

Société Générale Maroc, à travers son département « Conformité Sanctions & Embargos », assure la mise en place et la gestion du dispositif de Société Générale Maroc en matière de maîtrise des risques liés aux embargos et sanctions internationales. À cet effet, il prend en charge le traitement de l'ensemble des alertes liées aux problématiques de sanctions & embargos.

Dans ce cadre, la banque dispose d'un corpus normatif relatif à l'activité Sanctions et Embargos en alignement avec les réglementations locales

et extraterritoriales applicables détaillées par pays et thématiques et d'une procédure locale sur les sanctions pour le renforcement du dispositif de sécurité financière.

Le dispositif de contrôle des opérations Trade est conçu pour conduire les diligences nécessaires en s'appuyant sur des fonctionnalités efficaces, à savoir l'automatisation du tracking des navires.

ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de sa politique de conduite des « achats responsables », Société Générale Maroc garantit :

- La neutralité dans la sélection des fournisseurs ;
- L'équité dans l'accès aux marchés du Groupe ;
- L'efficacité dans la recherche des solutions ;
- La sécurité opérationnelle, juridique et contractuelle ;
- La responsabilité, avec l'intégration des engagements sociaux et environnementaux dans la conduite de ses achats.

Ainsi, en plus du critère rapport qualité / prix, Société Générale Maroc veille à prendre en considération l'ensemble des coûts et impacts engendrés par l'acquisition, l'utilisation d'un produit ou d'un service ainsi que ses impacts en fin de vie en s'inscrivant dans une démarche d'achats responsables. Dans ce contexte, Société Générale Maroc intègre ces critères dans les processus d'achats.

En ce sens, tout acte d'achat doit respecter les principes et engagements en matière d'achats responsables, repris dans la Charte Achats Responsables de la banque. Tout achat doit

respecter les principes applicables à un achat responsable : mise en concurrence, équité et transparence, équilibre dans les relations, sélection du mieux disant, traçabilité et auditabilité.

Un certain nombre d'actions sont adoptées tout au long du processus Achat en application de la démarche RSE :

- Vérification de la qualification RSE de la prestation ;
- Intégration d'exigences RSE dans le cahier des charges ;
- Introduction de critères RSE dans la grille de notation multicritère pour l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- Insertion, dans l'ensemble des contrats de la Direction des Achats, de la clause RSE rappelant les réglementations RSE auxquelles Société Générale est soumise ;
- Intégration dans les Contrats d'Achats de la Charte des Achats Responsables.

Une clause RSE est intégrée dans les contrats d'achats, précisant que le prestataire s'engage à respecter les obligations prévues à cet effet.

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

Pour répondre à ses obligations légales et réglementaires et dans la lignée de son Code de Conduite, Société Générale Maroc vise à associer ses fournisseurs dans la mise en place de mesures de vigilance. La Charte des Achats Responsables a pour objectif d'informer les fournisseurs des engagements pris par Société Générale Maroc en matière d'achats responsables et des attentes vis-à-vis des fournisseurs sur le respect de ces principes. La Charte couvre les engagements de la banque vis-à-vis de ses fournisseurs tels que l'équité,

l'éthique, la transparence, la vigilance vis-à-vis du risque de dépendance réciproque, le respect de délai de paiement, la confidentialité et le droit de propriété intellectuelle, l'intégration des fournisseurs de petites et moyennes tailles et le recours à la médiation. La Charte couvre également les engagements des fournisseurs sur les sujets de l'environnement, des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'éthique des affaires, de la sous-traitance, de la démarche de progrès et du suivi de l'application de la Charte.

REPORTING RSE

Une campagne annuelle de collecte des données est effectuée pour le reporting RSE afin de couvrir des informations extra-financières aussi variées que :

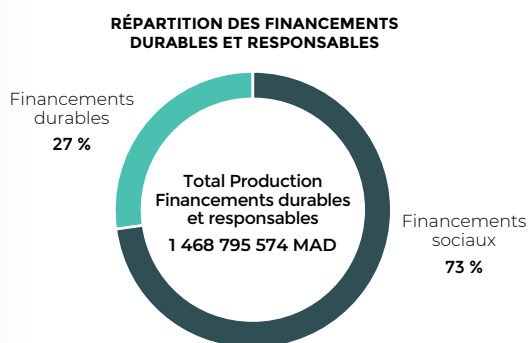
- Les financements durables et à impact positif (SPIF).
- Le mécénat et sponsoring.
- Les données environnementales.
- Les données sociales et de formation.
- Les données achats.

FINANCEMENTS DURABLES ET À IMPACT POSITIF

Le cadre SPIF (Sustainable and Positive Impact Finance) a été établi en s'appuyant sur le respect des trois piliers du Développement Durable (Économique, Environnemental, Social) et en s'inspirant de référentiels externes tels que les propositions de la BEI, de l'UNEP FI et de la Taxonomie européenne, le reporting des indicateurs SPIF évolue en incluant des métiers et géographies pertinents.

Le SPIF (Sustainable and Positive Impact Finance) est la somme des montants engagés de tous les financements référencés comme Social et/ou Environnemental, portant sur des actifs, équipements, projets et/ou activités ayant un bénéfice environnemental ou social.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION SPIF DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC EN 2024



En 2024, la banque a poursuivi la remontée des indicateurs pour le suivi et le pilotage du dispositif de gestion des risques E&S tels que le nombre de clients ayant fait l'objet d'une revue E&S approfondie, le nombre des transactions ayant fait l'objet d'une analyse E&S et le nombre de personnes formées à la gestion des risques d'origine E&S.

SPIF	Total en MAD
Financements sociaux	1 071 686 753
Financements durables	397 108 821
Total Production	1 468 795 574

MÉCÉNAT ET SPONSORING

Le mécénat et le sponsoring font partie de la démarche RSE de Société Générale Maroc et représentent, entre autres, une façon d'affirmer son intérêt pour son environnement culturel et social.

Mécénat : soutien financier ou en nature (moyens matériels ou humains) apporté sans contrepartie équivalente de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une structure pour l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général.

Les principaux domaines d'intervention pour le mécénat Société Générale Maroc sont :

- Mécénat solidaire : Insertion des jeunes en difficulté dans la vie active, insertion par l'éducation, la culture ou le sport.
- Mécénat culturel : musique et art contemporain.

Sponsoring (ou parrainage) : soutien matériel ou financier qui, contrairement au mécénat, comporte des contreparties directes négociées au sein de contrats de partenariat, notamment en termes d'image, de visibilité ou de notoriété.

Les domaines d'intervention pour le sponsoring rejoignent ceux du mécénat. Il existe toutefois d'autres types de partenariats qui englobent toute forme de relation partenariale dont les contreparties proposées par les structures bénéficiaires sont trop importantes pour que cela puisse être considéré comme du mécénat.

CAMPAGNES ENVIRONNEMENTALES

Les données environnementales collectées permettent de calculer l'impact carbone de l'activité des occupants de l'entité déclarante et de tous les bâtiments occupés pour exercer leurs activités.

Scope 1,2,3 : la méthodologie établie par GHG Protocol pour le calcul du bilan carbone d'une entreprise requiert de comptabiliser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

- Le Scope 1 correspond aux émissions directes des installations appartenant à l'entreprise,
- Le Scope 2 correspond aux émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la consommation électrique, de chaleur ou de vapeur importée,
- Le Scope 3 permet de répertorier toutes les autres émissions indirectes (amont et aval) liées à l'activité de l'entreprise

DONNÉES SOCIALES ET DE FORMATION

Dans le cadre de son Reporting RSE, Société Générale Maroc veille à la collecte d'indicateurs sociaux.

Ces indicateurs couvrent plusieurs volets importants :

- Dialogue social : relations avec les représentants du personnel et les partenaires sociaux
- Emploi : gestion des effectifs, parité, types de contrats, départs (retraite, démission, licenciements...), travail intérimaire, turnover...
- Egalité professionnelle et inclusion : politiques et pratiques en termes de recrutement, mobilité et développement des compétences, diversité de genre (H/F), inclusion des personnes en situation de handicap et insertion professionnelle.
- Rémunération et avantages sociaux : dispositifs de rémunération complétant les obligations légales : couverture santé, gestion de la retraite et retraite complémentaire, congé de maternité élargi, congé de paternité...
- Santé, sécurité et bien-être au travail : dispositifs du bien-être au travail, promotion du sport, prévention des accidents, initiatives de mobilité durable, restauration collective et actions en faveur de la santé et de la nutrition.

Cette démarche illustre l'engagement de Société Générale Maroc en faveur d'une croissance responsable, inclusive et attentive aux besoins de ses collaborateurs et parties prenantes.

DONNÉES ACHATS

Le reporting des données relatives aux achats entre dans le cadre du respect de la loi sur le Devoir de Vigilance. Il couvre des indicateurs permettant de mesurer notamment si les acheteurs professionnels ont pu bénéficier d'une formation aux achats responsables, les achats répertoriés à risque très élevé, les appels d'offres intégrant les critères de sélections RSE et enfin l'intégration de la clause RSE dans les modèles de contrat.

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Durant l'exercice 2024, Société Générale Maroc n'a pas enregistré de litiges ou affaires contentieuses relatifs à l'environnement.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Société Générale Maroc veille à une augmentation continue des impacts positifs résultant de ses activités, produits et services sur les populations et l'environnement, et à une réduction des impacts négatifs associés, qui intègrent la gestion des risques d'impacts. La prise en compte de l'impact économique, social, environnemental et éthique de ses activités opérationnelles (directes et indirectes) et commerciales est un axe prioritaire de l'ambition RSE.

Les facteurs de risques d'origine environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles de déclencher ou d'aggraver, entre autres, les risques de crédit, de non-conformité et de réputation.

Les enjeux E&S peuvent impacter le risque de crédit. En particulier, le changement climatique peut affecter la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements de crédit. Les enjeux climatiques peuvent engendrer des risques de transition ou des risques physiques.

Le risque de non-conformité aux lois portant sur les enjeux E&S ou de non-respect des engagements E&S de Société Générale Maroc peut induire, en outre, un risque de réputation. Le risque de réputation peut également découler d'une perception négative des parties prenantes, notamment externes, sur la prise en compte des problématiques E&S.

La gestion des risques d'origine E&S fait partie intégrante des processus régissant la conduite des activités de la banque. Société Générale

Maroc identifie et évalue les impacts E&S et les risques associés, en coordination avec ses partenaires, afin d'empêcher leur réalisation ou de les atténuer. Dans cette optique, la banque a adopté une approche fondée sur les risques qui se décompose en plusieurs étapes : identification, quantification, définition de l'appétit pour le risque, contrôle et atténuation.

La gestion des risques E&S, liés aux clients Entreprises ou aux sous-jacents des transactions et services dédiés, se décline en deux processus suivant deux approches non exclusives :

- Un processus de gestion des risques E&S sur les Clients, synchronisé avec le processus KYC (Know Your Customer)
- Un processus de gestion des risques E&S sur les Transactions / Services dédiés aux sous-jacents connus, aligné avec le processus d'octroi de crédits.

Société Générale Maroc dispose d'une équipe E&S qui a pour principale mission d'analyser et évaluer les risques environnementaux et sociaux liés aux clients Entreprises, ainsi qu'aux transactions dédiées lorsqu'un risque E&S est identifié par les équipes commerciales.

Par ailleurs, Société Générale Maroc veille au respect des aspects E&S dans tous ses nouveaux produits et services bancaires. En effet, le Responsable RSE de la banque est un membre permanent des Comités Nouveaux Produits, son analyse des risques E&S avec leur atténuation est obligatoire pour le lancement de tout nouveau produit.

EMPLOYEUR RESPONSABLE



Nous donnons du sens à nos engagements d'employeur responsable en accompagnant de façon durable les collaboratrices et les collaborateurs, à travers la qualité de la vie au travail, le développement professionnel, la diversité, l'inclusion et l'agilité. Notre politique vise à renforcer la cohésion d'équipe et favoriser la performance.

La gestion du capital humain est une priorité. Notre mission consiste à recruter et développer de nouveaux talents, en les accompagnant à travers des politiques équitables et des pratiques adaptées. Dans cette optique, Société Générale Maroc assure une gestion adéquate des carrières et des compétences futures, tout en s'appuyant sur une offre de formation variée, en lien avec les enjeux clés de la banque et des métiers de demain.

Le programme Moustakbali de Société Générale Maroc s'inscrit dans une démarche de valorisation des compétences internes et d'anticipation de l'évolution des métiers, offrant aux collaboratrices et aux collaborateurs l'opportunité d'avoir une vision claire des parcours de carrière et de leur développement professionnel.

Cette démarche d'accompagnement est appuyée par une politique de rémunération

attractive et équitable, favorisant la transparence, l'engagement et la fidélisation sur le long terme.

Société Générale Maroc œuvre également à entretenir un dialogue social de qualité pour mener de manière concertée et transparente les transformations structurantes en matière de gestion des carrières.

Société Générale Maroc s'appuie en outre sur une politique de santé et sécurité en ligne avec les exigences réglementaires en vigueur, pour offrir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. Dans cette perspective, elle

adhère aux hauts standards d'environnement de travail et de qualité de vie pour l'ensemble de ses collaborateurs, à travers la promotion continue d'engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Enfin, Société Générale Maroc soutient des pratiques de traitement équitables et inclusives, un levier essentiel d'engagement et de recherche de l'excellence. Dans cet objectif, la banque s'est attachée à mettre en place une politique Diversité et Inclusion volontariste, en s'appuyant sur une gouvernance dédiée et des ambitions élevées inscrites dans la durabilité.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Parce que lutter contre les discriminations est une question d'équité, d'égalité et de respect mais aussi de performance, Société Générale Maroc défend au quotidien les valeurs de diversité et d'inclusion au travail. Une diversité qui est abordée dans son acceptation plurielle : genre (égalité femmes-hommes), âge (équilibre entre les générations), handicap (intégration des personnes en situation de handicap), parcours académiques...

DIVERSITÉ GENRE

« Diversité » et « Inclusion » sont des piliers fondamentaux de notre stratégie de développement, concrétisés par nos actions au quotidien. Précurseurs dans la nomination de femmes à des postes de direction, nous sommes convaincus de longue date que le renforcement de la représentativité féminine à tous les niveaux organisationnels est bien plus qu'un droit : c'est une opportunité plus large et fondatrice pour nos valeurs de mérite, d'équité et de justice.

Ainsi, les sujets de la composante « Diversité et Inclusion » du programme sont portés au plus haut niveau de notre organisation, sous le sponsorship déterminant de Madame Asmae Hajjami, Directrice Générale et membre du Directoire.

Des réalisations majeures ont permis de consolider les acquis et développer une stratégie ambitieuse autour de la gestion des talents, l'accompagnement des parcours de carrière, le Mentorat et le développement professionnel des femmes.

Société Générale Maroc a réalisé, grâce aux différentes actions menées dans le cadre du programme diversité et inclusion initié depuis 2019, des progrès notables, notamment à travers des réformes en gestion des ressources humaines et des évolutions de modèles

organisationnels mis en exergue dans plusieurs ateliers tenus dans le cadre du comité « Diversité et Inclusion ».

L'ambition élevée d'inscrire cet enjeu dans la durabilité et de défendre ces acquis, a motivé l'orientation de la banque vers une certification exigeante. Aussi, Société Générale Maroc s'est engagée dans la démarche de certification EDGE, principale méthodologie mondiale répondant à des standards internationaux en matière d'égalité genre. Cette démarche de certification s'appuie notamment sur le diagnostic de l'existant, la mesure de l'état d'avancement en la matière, ainsi qu'une évaluation de la perception et l'établissement d'un plan d'actions de renforcement de cet enjeu.

À l'issue de cette démarche, Société Générale Maroc a obtenu en 2023 la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality) directement au deuxième niveau Move. À l'échelle mondiale, Société Générale Maroc fait partie du cercle des rares organisations à obtenir la certification EDGE Move dès le premier audit. À cette date, seules trois organisations du secteur financier en Afrique étaient certifiées EDGE niveau 1 Assess.

La certification EDGE niveau 2 Move, obtenue dès le premier essai de la démarche par Société Générale Maroc, est une reconnaissance majeure du respect des normes mondiales de haut niveau en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est aussi la consécration d'un travail dynamique en profondeur, d'un modèle concret de l'inclusion dans la gestion des ressources humaines, qui s'inscrit dans la durabilité et qui confirme la Diversité en tant que vecteur de croissance pour notre ambition stratégique.



Les chiffres clés du « Chantier Diversité et Inclusion », témoignent de notre engagement concret envers l'équité genre :

67%
de femmes
déléguées régionales

52%
de femmes nouvellement
recrutées

33%
de femmes au comité
« Senior Manager »

44%
de femmes cadres

42%
de femmes dans l'effectif global
de la banque

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans une logique d'optimisation de notre politique d'inclusion et d'amélioration constante de la qualité de vie au travail, le chantier diversité et inclusion a déployé des actions à fort impact, s'appuyant sur :

- Un processus de gestion des départs en congé de maternité ou absence prolongée et de gestion des retours à travers :
 - Un entretien avant le départ en congé de maternité (prise de contact avec les collaboratrices concernées en amont de leur départ pour préparer la reprise) ;
 - Un entretien systématique à la reprise ;
 - Un remplacement systématique des absences longues durées par des CDD au réseau et au siège ;
- Un dispositif d'alerte interne en cas d'harcèlement ou de comportement inapproprié ;
- Une démarche de recrutement reposant sur une totale synergie RH/Métiers, garantissant une approche inclusive de promotion, conforme à nos valeurs d'équité et de transparence ;
- Une attention constante portée aux conditions de santé, de sécurité et de bien-être. Société Générale Maroc s'attache ainsi à développer un environnement de travail agréable et sécurisé et à améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle de ses collaborateurs.

Dans le cadre de la promotion de l'équilibre Vie Professionnelle – Vie Privée, Société Générale Maroc s'est engagée en faveur du bien-être de ses collaborateurs. Ainsi, les membres du directoire ont signé une Charte « Work and life balance », sous forme de 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de Vie. Ces engagements tendent à soutenir et à promouvoir les comportements vertueux dans le cadre de l'organisation du travail : exemplarité des managers, respect de l'équilibre Vie professionnelle - Vie privée, ainsi que l'optimisation des réunions et du bon usage des e-mails. Cette charte illustre la volonté de la banque de s'engager dans une démarche de développement de la Qualité de Vie au Travail pour la promotion d'une culture managériale, respectueuse de la vie privée des salariés.

En complément de ces dispositifs et afin d'avoir un retour direct sur leurs conditions de travail, la banque évalue régulièrement la satisfaction et le bien-être de ses collaborateurs, à travers un Baromètre collaborateurs. Il s'agit d'une enquête interne annuelle et anonyme, qui mesure l'engagement des collaborateurs. Les résultats, partagés régulièrement avec les collaborateurs, permettent de mieux prendre en compte les attentes de ces derniers et comprendre le climat social, dans un esprit d'amélioration continue.

PROGRAMME DE MENTORING



Société Générale Maroc s'est engagée dans une dynamique de programme de Mentoring, sous le nom de Mentor4All, mise en œuvre dans le cadre du Stream Mentorat et Rôles Modèles du Chantier Diversité et Inclusion.

À travers ce dispositif, un « Mentor », grâce à sa séniorité et son engagement, est amené à accompagner un « Mentee » autour d'une thématique dédiée.

Ouverte à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe Société Générale Maroc, l'édition 2023/2024 est venue renforcer l'ambition du programme Mentor4All d'élargir les horizons, en offrant aux participants un cadre unique d'accompagnement, d'échanges et de partage d'expériences.

CADRE DE TRAVAIL POSITIF

POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

La banque s'appuie sur des politiques et pratiques de recrutement et de rémunération transparentes et équitables, favorisant l'adhésion et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs, et visant à leur offrir une visibilité sur leurs parcours de carrière.

La banque réalise régulièrement un exercice d'identification des talents sur les différents postes clés, dans une logique de valorisation des hauts potentiels à qui sont dédiés des parcours de développement de compétences, avec à la clé des opportunités et des évolutions de carrière à tous les niveaux de l'organisation.

La politique de recrutement porte une attention spécifique aux jeunes talents, à travers notamment le nombre de stages de fin

d'études proposés chaque année. Par ailleurs, Société Générale Maroc participe à plusieurs événements de recrutements, afin d'aller à la rencontre des jeunes diplômés et de promouvoir sa marque employeur.

En termes de rémunération, la banque s'appuie sur des benchmarks et sur une pesée des postes normative, pour garantir des niveaux de rémunération cohérents et équitables.

Dans le cadre de la gestion de leurs carrières, la situation des collaborateurs fait l'objet d'un suivi régulier, notamment à l'occasion d'une mobilité ou lors de l'exercice annuel d'examen de situation.

ANTOUM RADIO

ANTOUM RADIO, LA RADIO INTERNE DEVENUE LE CANAL DE RÉFÉRENCE !



Antoum Radio, la radio des collaborateurs de Société Générale Maroc, a su trouver son audience et devenir le canal de communication interne par excellence. Ce canal à dimension humaine a conféré une réelle proximité auprès des collaborateurs du siège et du réseau. Il a permis de donner la parole aux collaborateurs sur différents sujets en lien avec la banque et de développer différentes thématiques inédites en lien avec le développement personnel, le bien-être au travail ou encore la diversité et l'inclusion. Ainsi, les collaborateurs peuvent suivre l'actualité de la banque grâce aux émissions « La Quotidienne » et « Actu SG », découvrir les parcours des femmes et des hommes de la banque grâce à « Parcours SG », en apprendre plus sur les talents de leurs collègues grâce à l'émission « SG Got Talent », s'informer sur l'actualité financière avec « Finances Actu », écouter différentes chroniques rapides sur différentes thématiques dans « La minute », et développer leurs soft skills avec les sujets de développement personnels abordés dans « Happy SG ». L'émission « Sbah Lkhir SG » a aussi permis aux collaborateurs Société Générale Maroc de prendre la parole sur différents sujets d'actualité.

Grâce à ces émissions, Antoum Radio a pu fédérer autour des valeurs qui unissent les collaborateurs de Société Générale Maroc, à savoir la responsabilité, l'engagement, l'esprit d'équipe et l'innovation.

En 2024, Antoum Radio a affirmé son statut de canal complémentaire à l'intranet Antoum en trouvant son audience auprès des collaborateurs de Société Générale Maroc. En effet, 7 300 écoutes et 6 800 heures du flux radio, ainsi que 152 heures de podcasts produits et 4 000 écoutes en replay ont été comptabilisées. Cet intérêt croissant pour Antoum Radio par les collaborateurs Société Générale Maroc est matérialisé par une augmentation des écoutes du flux direct et des écoutes des replays par mois. En 4 ans, Antoum Radio s'est affirmé comme un canal inédit et puissant, au service de la communication interne dans la banque.

CAPITAL HUMAIN, RICHESSE DE L'ENTREPRISE



La volonté de Société Générale Maroc est de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de son environnement et de leur permettre d'accéder à des parcours professionnels motivants.

En effet, les compétences des collaborateurs représentent un atout majeur dans le développement de notre banque. Ainsi, des efforts sont fournis afin d'attirer et fidéliser des candidats talentueux provenant de milieux variés, l'objectif étant de les accompagner dans leur intégration dans l'entreprise et de tracer leurs trajectoires d'évolution.

De nombreuses opportunités sont offertes aux collaborateurs pour progresser dans leurs carrières et développer de nouvelles compétences, et ce, à travers des parcours de formations telles que les formations certifiantes, les programmes de reskilling, les programmes d'upskilling, les programmes de Mentorat, ou encore les initiatives « Vis mon Métier » et « Job days », destinées à faire connaître les nouveaux métiers.

RECRUTEMENTS

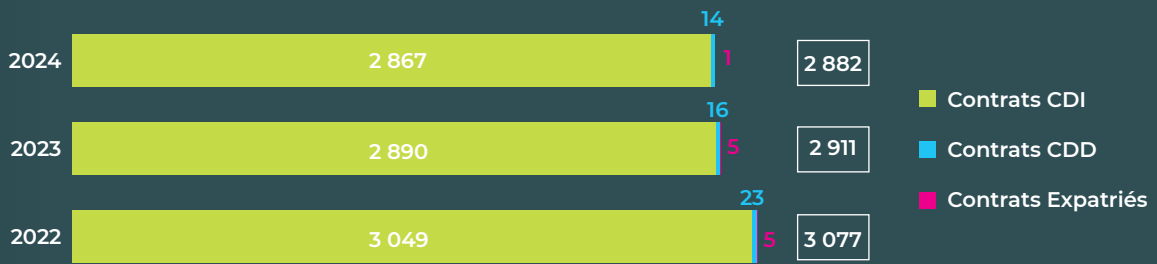
EN CDI

	33	51	54	51	67
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
	46	46	46	55	57
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024

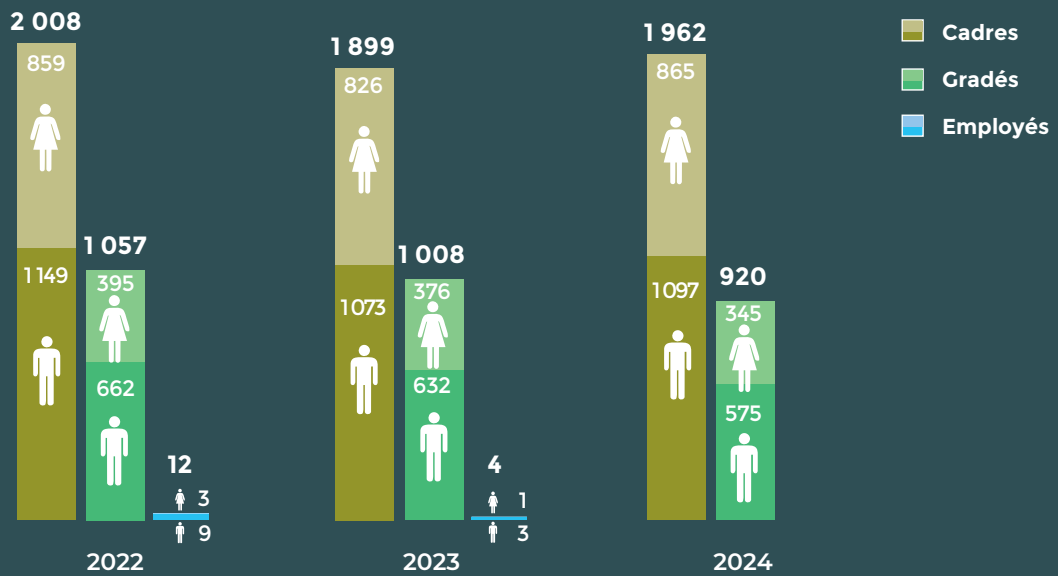
EN CDD

	11	24	10	12	8
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
	4	8	22	3	5
	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024

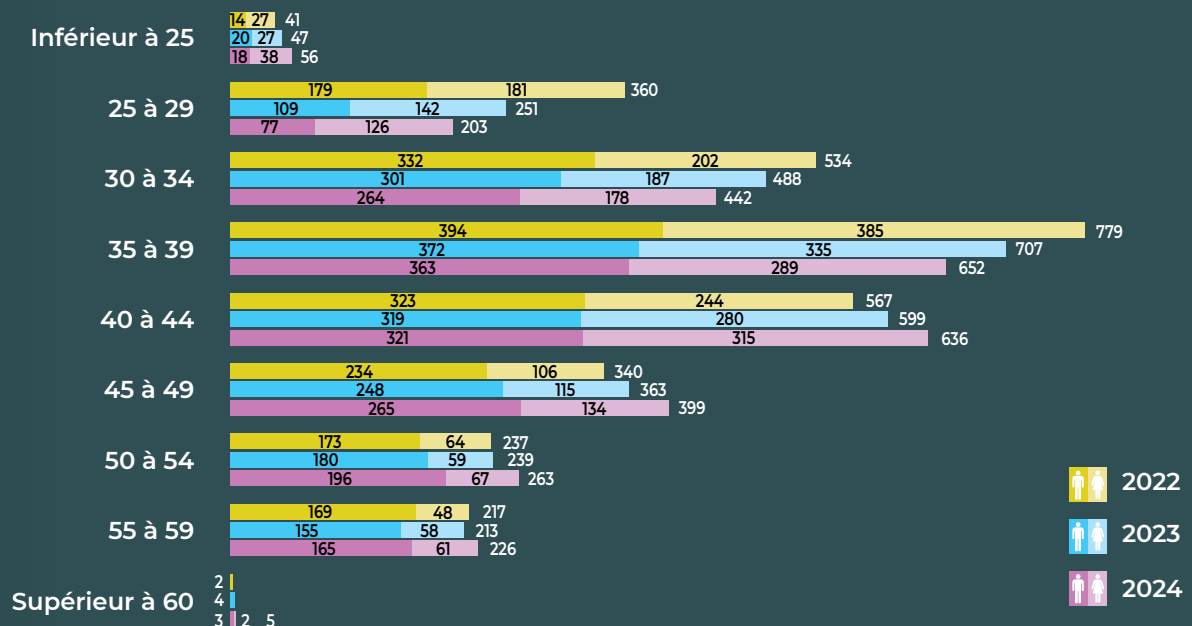
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRATS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT ET GENRE

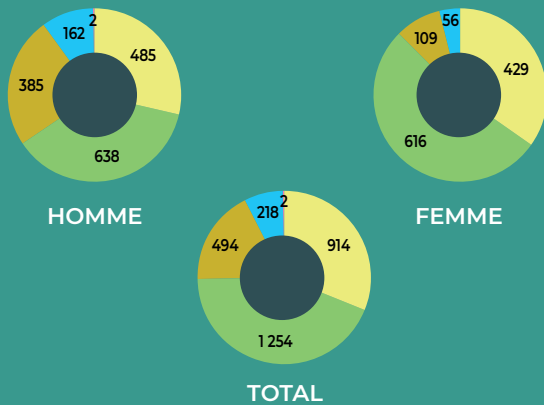


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR GENRE

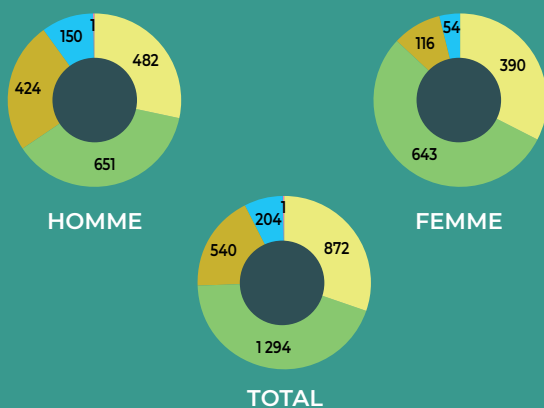


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ

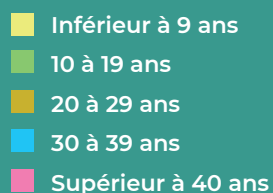
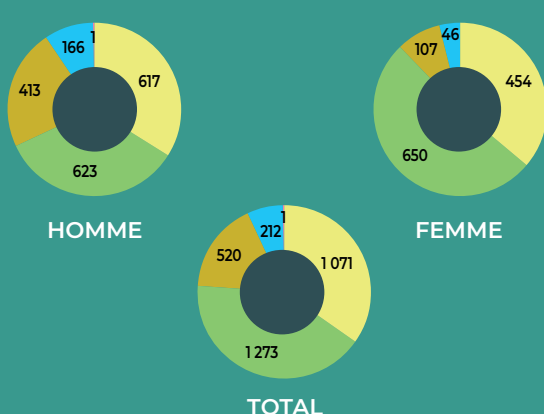
ANNÉE 2024



ANNÉE 2023



ANNÉE 2022



ANTOUM INTRA : LE CANAL DE COMMUNICATION INTERNE DE RÉFÉRENCE À SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

Pendant plus de 6 ans, l'intranet Antoum s'est imposé comme le canal de communication de référence auprès des collaborateurs de Société Générale Maroc.

Il s'agit d'un portail digital regroupant toute l'actualité de la banque. Les informations y sont publiées sous forme d'articles répertoriés dans 6 catégories : Autour du client, Collaborateurs, Activités, Valeurs, Fondation et RSE. Chaque entité dispose de sa sous-rubrique dédiée dans laquelle on y retrouve son actualité. Via l'intranet Antoum, il est également possible d'accéder au flux d'Antoum Radio et aux podcasts.

L'intranet Antoum a permis de centraliser les communications internes dans un seul endroit et les présenter sous un format ludique et attractif. Grâce à cela, l'envoi intempestif et non contrôlé d'e-mailings de communication interne aux collaborateurs siège et réseau a pu être limité. Ce canal de communication permet également de mesurer l'intérêt des collaborateurs vis-à-vis de certains sujets ou actualités de la banque. Ainsi, l'appétence positive des collaborateurs pour ce nouvel outil a pu être évaluée, le nombre moyen de visiteurs et de pages vues a augmenté de manière considérable courant 2024. En effet, 480 000 visites sur l'intranet Antoum ont été enregistrées cette année.

On note également une augmentation sensible des vues, avec près de 800 000 pages vues et revues contre 540 000 pages à vues uniques. Antoum intra est également devenue une référence pour les recherches des collaborateurs à travers 21 500 recherches totales sur le site et la saisie de 500 mots-clés uniques démontrant que les collaborateurs l'utilisent dans leur quotidien et que c'est devenu la source de référence.

L'intranet Antoum s'est ainsi installé dans le quotidien des collaborateurs de Société Générale Maroc.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FAIRE DES COLLABORATEURS LES ACTEURS DE LEUR RÉUSSITE

Société Générale Maroc place la fidélisation de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie RH. Pour ce faire, elle s'engage activement dans le développement professionnel de ses collaborateurs. Cette approche se traduit par plusieurs actions clés :

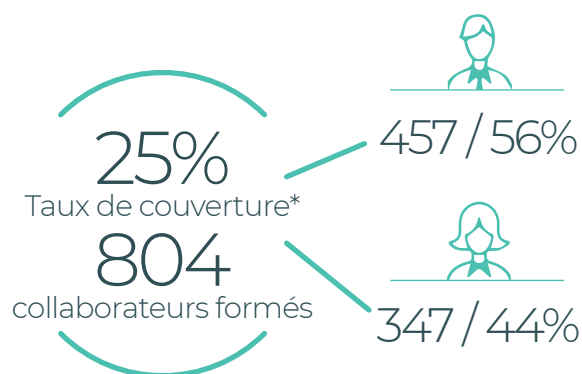
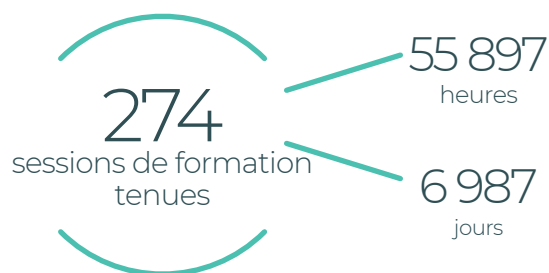
1. Faciliter l'acquisition de nouvelles compétences
2. Améliorer les compétences déjà acquises
3. Cultiver les talents individuels
4. Stimuler un fort sentiment d'appartenance et d'engagement

En priorisant ces aspects, la banque cherche à valoriser et à préserver son capital humain. Elle reconnaît ainsi que ses collaborateurs sont essentiels à sa prospérité et à son expansion durable. Cette politique d'investissement dans le capital humain vise à créer un environnement propice à l'épanouissement professionnel, renforçant ainsi la position de la banque sur le long terme.

Dans cette optique, la banque a lancé le programme nommé «Moustakbali» visant à associer des compétences spécifiques à chaque emploi et fonction. En s'appuyant sur ce programme, la RH a introduit et déployé le dispositif d'évaluation «Assessment Center». Ce dispositif a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences exigées pour chaque poste au sein de l'organisation.

Pour ce faire, des bilans de compétences ont été menés en interne permettant d'identifier les éventuels écarts entre les compétences requises et celles détenues par les collaborateurs. Sur la base de ces résultats, la banque a accompagné ses collaborateurs par des parcours de développement personnalisés, adaptés aux besoins spécifiques de chacun. Cette approche permet d'optimiser l'adéquation entre les compétences des employés et les exigences de leurs postes, tout en offrant des opportunités de croissance professionnelle ciblées en alignement avec les ambitions stratégiques de la banque.

Parallèlement, la banque a poursuivi sa stratégie de digitalisation de la formation en distribuant des modules digitaux à l'ensemble des collaborateurs, couvrant des sujets tels que le code de conduite, la conformité, les risques et les contrôles. Au total, 48 modules ont été distribués en 2024, avec un taux de complétion de 97 % pour toutes les formations confondues.



* Hors formation REG et taux calculé par rapport à l'effectif global



Ces réalisations résultent de plusieurs projets structurants initiés depuis 2023, visant à transformer le Département Formation en une Tribe, adoptant une organisation agile pour fluidifier les processus, accélérer le déploiement des actions d'accompagnement et garantir une qualité de prestation irréprochable. Plusieurs initiatives ont été lancées ou consolidées en 2024 pour soutenir cette restructuration et accompagner la nouvelle vision RH en matière de développement des compétences.

Parmi les initiatives clés, on note :

- La poursuite des travaux de construction de l'écosystème de développement des compétences, centré sur le « Collaborateur », en faisant intervenir plusieurs acteurs (managers, HRBP*, formateurs, tuteurs, mentors...).

Cet écosystème est principalement porté par le HRBP, désigné comme le principal point d'entrée pour la prise en charge des besoins RH des lignes métiers, incluant la formation, afin d'améliorer la capacité de la SU RH à servir efficacement toutes les parties prenantes.

- Adoption de la méthode agile pour le déploiement des projets d'accompagnement et utilisation de l'outil « Visual Management » pour piloter et suivre l'avancement des projets
- Finalisation de la 3e promotion du parcours de formation axé sur l'excellence relationnelle et managériale. Ce parcours a été conçu et déployé pour accompagner l'évolution du modèle relationnel « Premium » offrant la nouvelle valeur « Conseil / Expertise ».

Un écosystème favorisant la valorisation, l'apprentissage et le développement des compétences



Centricité « collaborateur »

L'écosystème place l'employé au cœur du processus, en créant un environnement qui stimule sa motivation à apprendre et à évoluer.

Apprentissage engageant

Il propose des méthodes d'apprentissage interactives et immersives qui captent l'intérêt et favorisent la rétention des connaissances.

Multiplicité des acteurs

Divers intervenants (managers, formateurs, tuteurs, mentors,) jouent des rôles complémentaires pour soutenir le développement professionnel.

Culture d'évolution continue

L'écosystème cultive une mentalité « Grow up », encourageant l'acquisition constante de nouvelles compétences et l'adaptation au changement.

Personnalisation

Les parcours d'accompagnement sont adaptés aux besoins individuels, aux objectifs de carrière et aux styles d'apprentissage de chaque collaborateur en alignement stratégique avec les besoins de la banque.

Technologie au service de l'apprentissage

Utilisation d'outils numériques pour faciliter l'accès aux ressources et optimiser l'expérience d'apprentissage.

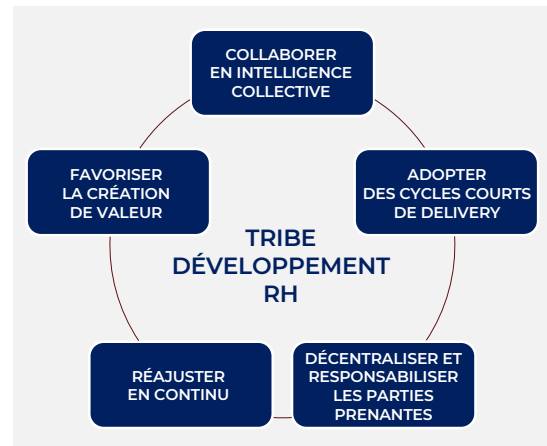
Mesure et adaptation

L'efficacité de l'écosystème est régulièrement évaluée et ajustée pour garantir son impact positif sur le développement des compétences.

Reconnaissance et valorisation

Les progrès et les nouvelles compétences acquises sont reconnus et valorisés, renforçant la motivation des collaborateurs.

*Human Resources Business Partner



- Déploiement du parcours d'accompagnement dédié à la banque patrimoniale, en pleine transformation pour mieux servir et accompagner ses clients. Ce parcours a été largement plébiscité par l'ensemble des parties prenantes (métier, apprenants...). Il a permis à 25 banquiers patrimoniaux de développer leurs compétences (hard et soft skills) pour soutenir et concrétiser les ambitions assignées à ce marché.
- Lancement des parcours d'upskilling de la force de vente Retail, réalisé à la suite des bilans de compétences permettant d'identifier les « Skill Gaps ». Ainsi, ces parcours personnalisés et adaptés aux écarts identifiés ont permis à 318 collaborateurs de développer des compétences destinées à combler les lacunes détectées. Cette approche disruptive a été fortement appréciée par les apprenants, leur offrant une expérience formatrice enrichissante et impactante à travers des modules pratiques, dispensés dans des conditions favorisant l'apprentissage et la rétention des connaissances.
- Lancement de l'initiative « Reskilling CCE » afin d'accompagner la filière commerciale PME dans son développement commercial et sa stratégie d'internalisation de l'effectif, ainsi que les collaborateurs dans leur nouvelle trajectoire d'évolution.
- Poursuite du déploiement des ateliers « Fresque du Climat » pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE et climatiques. Dans le cadre du programme RSE de la banque, 229 collaborateurs et collaboratrices ont suivi cet atelier en 2024, animé en interne par des collaborateurs formés en tant que néo-animateurs RSE.

Dans une optique d'impact maximal, la démarche a été priorisée au sein des entités en relation directe avec les clients et a mis un focus particulier sur les Senior Managers, afin de renforcer leur engagement et d'ancrer ces enjeux au cœur de leurs décisions stratégiques. Ce programme continue de s'inscrire comme un levier clé pour développer et ancrer la culture RSE au sein de la banque et accompagner la transformation environnementale.

Les programmes de formation diplômantes se sont également poursuivis tout au long de l'année 2024 :

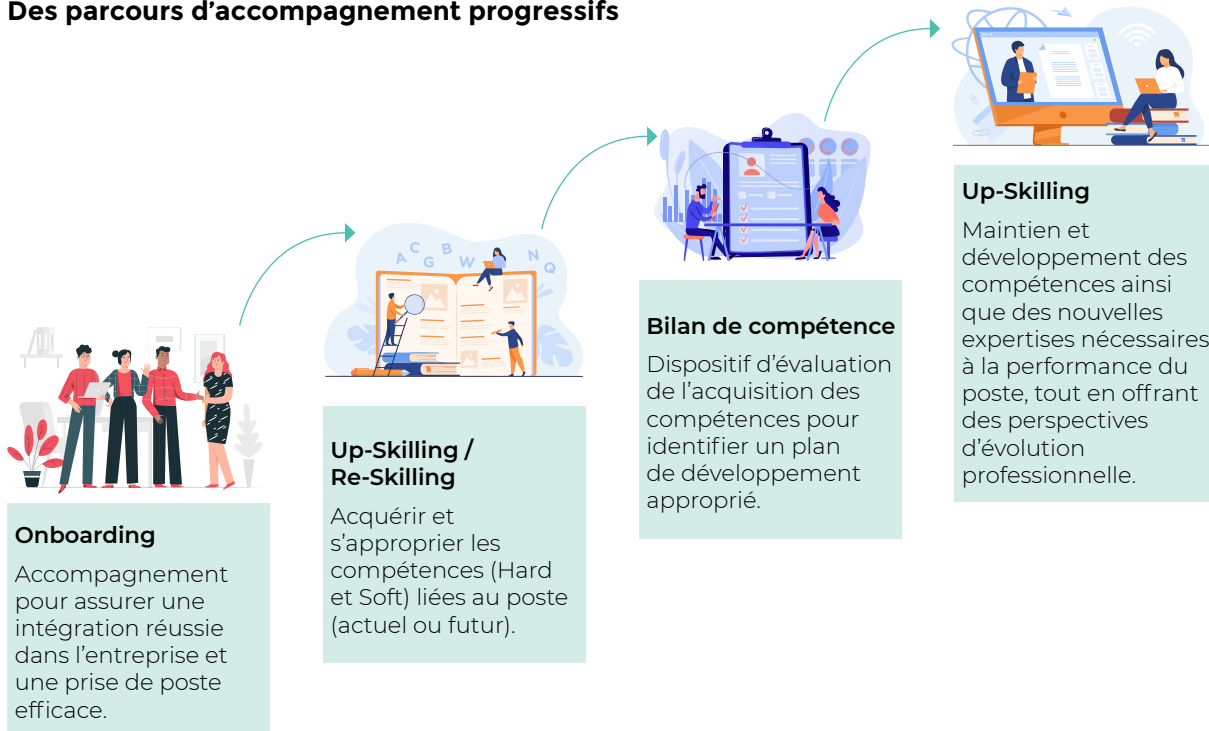
- L'offre interbancaire EMMB (Exécutive Master Management Bancaire) dispensée par l'UIR (Université Internationale de Rabat), en présentiel et en distanciel sur une durée de 2 ans avec la formation de 44 collaborateurs (24 en 2^e année et 20 en 1^{ère} année).
- Inscription de 4 collaborateurs à la nouvelle formation « Licence professionnelle Bancaire » qui s'étalera sur 12 mois avec un parcours en mode « Blended Learning ».
- Inscription de 2 collaborateurs dans le programme de formation AMMC proposé par l'UIR de Rabat afin d'obtenir la certification AMMC nécessaire pour continuer à exercer leurs missions.
- Inscription de 5 collaborateurs au programme de renouvellement de l'habilitation AMMC par formation continue (50 heures de formation). Ce dispositif, initié par l'AMMC en étroite collaboration avec le GBPM, concerne les collaborateurs ayant plus de 10 ans d'expérience dans le marché des capitaux.

LE NOUVEAU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT D'UPSKILLING/DE RESKILLING

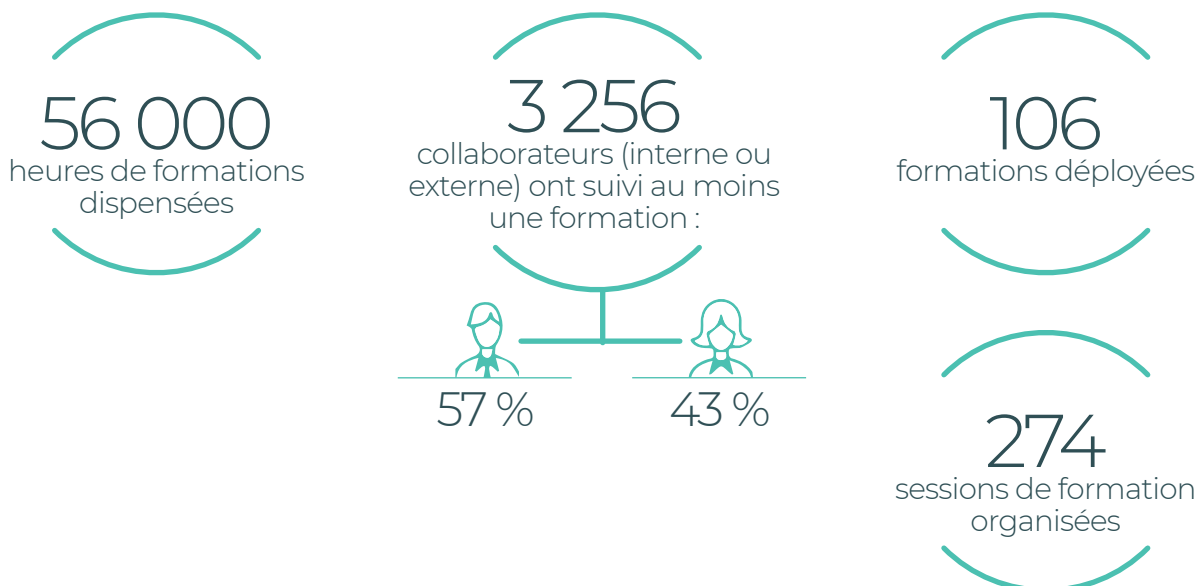
Une pédagogie axée sur l'apprenant

- Encourager la progression de chaque collaborateur en offrant un parcours d'accompagnement personnalisé, en fonction de son niveau de maîtrise des compétences requises pour son poste actuel et futur.
- Favoriser le développement des compétences, tant individuellement que collectivement, en les alignant sur les besoins évolutifs de la banque, tout en respectant les principes de la GPEC.
- Enrichir l'offre d'accompagnement en proposant diverses modalités d'apprentissage et de soutien, qui se complètent mutuellement.

Des parcours d'accompagnement progressifs



La formation en action - Chiffres clés en 2024



FORMATION DIPLOMANTE	<ul style="list-style-type: none"> • 48 collaborateurs inscrits à « l'Exécutive Master Management Bancaire » dispensé par le partenaire UIR • 11 collaborateurs ont bénéficié d'un programme d'accompagnement en mode « Re-Skilling » • 4 collaborateurs Inscrits dans la nouvelle formation « Licence professionnelle Bancaire » • 9 collaborateurs accompagnés pour obtenir leur certification AMMC.
PARCOURS DE POSTURE	<ul style="list-style-type: none"> • 248 collaborateurs participant au parcours innovant « Premium » avec la formation sur l'excellence relationnelle.
PARCOURS D'UP-SKILLING	<ul style="list-style-type: none"> • 25 Banquiers patrimoniaux ont bénéficié d'un parcours d'accompagnement dédié à la banque patrimoniale, conçu et déployé en capitalisant sur leurs résultats d'assessment. • 114 chargés d'accueil ont été accompagnés lors de leur prise de poste • 14 participants à la formation CORPORATE « CAP Afrique » • 221 Conseillers de clientèle CCP ont participé à un parcours d'upskilling post bilan des compétences • 96 Conseillers de clientèle CCPRO/CCTPE sont accompagnés dans un programme d'upskilling suite au bilan de compétences • 229 collaborateurs ont suivi l'atelier « Fresque du Climat » pour les sensibiliser aux enjeux climatiques dans le cadre du programme RSE.
COACHING & « SOFT SKILLS »	<ul style="list-style-type: none"> • 122 collaborateurs ont participé au séminaire d'intégration dédié aux nouvelles recrues • 60 collaborateurs ont bénéficié de sessions de formation sur l'« Excellence managériale » • 330 collaborateurs ont participé aux sessions de formation sur les SoftSkills (Communication, gestion de stress, capacité d'analyse..).

DIALOGUE SOCIAL

Société Générale Maroc s'engage à mettre en œuvre une gestion des Ressources Humaines conforme aux exigences réglementaires et alignée sur des pratiques favorisant le bien-être social.

Cet engagement se traduit par les actions suivantes :

- Conformité et respect des obligations légales : S'assurer que toutes les activités et processus RH respectent les cadres réglementaires en vigueur, garantissant ainsi une gestion responsable et éthique.
- Dialogue social constructif : Favoriser un climat de collaboration entre la Direction, les représentants du personnel et les collaborateurs, en respectant la liberté syndicale et en valorisant les échanges pour prévenir les tensions sociales.
- Inclusion et égalité des chances : Promouvoir un environnement de travail inclusif, en luttant activement contre toute forme de discrimination et en garantissant l'égalité professionnelle pour tous.

- Santé et sécurité au travail : Protéger les collaborateurs en leur offrant des conditions de travail sécurisées et en prévenant les risques liés à leur activité professionnelle.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche proactive où les indicateurs RH jouent un rôle clé pour mesurer l'impact des actions menées, tout en témoignant d'un engagement fort en faveur du respect des droits des collaborateurs, de leur sécurité et de leur épanouissement professionnel.

Pour le volet dialogue social :

- Nombre de représentations du personnel : 105
- Nombre de réunions effectuées par les représentants du personnel : 2 CE et 4 CHS
- Nombre de jour de grève : 0
- Nombre de licenciements : 10
- Nombre de démissions : 179
- Nombre d'accidents du travail : 22
- Nombre de litiges sociaux : 10

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



En ligne avec les résultats de l'enquête de matérialité, Société Générale Maroc a fait de la transition écologique un axe prioritaire de la déclinaison opérationnelle de son ambition RSE. Ainsi, la banque veut contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transition de l'économie mondiale vers une économie décarbonée.

La stratégie concernant le changement climatique se décline autour des axes suivants :

- Développer la culture commune RSE (sur la gestion des risques et sur les opportunités commerciales de la transition énergétique) ;
- Disposer d'un dispositif de gestion des risques associés au changement climatique ;
- Accompagner les clients dans leur transition énergétique via des offres de produits et services adaptés ;
- Piloter les impacts des activités de la banque sur le réchauffement climatique via ses activités propres.

FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'engagement à construire un avenir meilleur et durable est une valeur fondamentale pour Société Générale Maroc. Cet engagement est incarné notamment par un pilotage des activités de manière à favoriser une transition environnementale socialement équitable et par un soutien des activités à impact local positif.

FINANCE DURABLE ET À IMPACT POSITIF

Société Générale Maroc encourage la finance durable. La banque a finalisé le déploiement de la totalité de la ligne de financement vert GEFF II signée dans le cadre du partenariat avec la BERD.

Elle va continuer à développer son offre de produits innovants à fort impact positif notamment à travers des partenariats avec les banques de développement.

ENGAGEMENTS EN TERMES DE POLITIQUES SECTORIELLES

Des politiques sont adoptées dans les secteurs les plus sensibles et couvrant les aspects liés au climat, à la biodiversité et aux droits humains. Ces engagements ont pour objectif de limiter à la fois les potentiels impacts environnementaux et sociaux négatifs directs et également de privilégier les transactions et les clients à impact positif en termes de développement durable.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AU CLIMAT

Société Générale Maroc prend en compte les critères environnementaux et sociaux à chaque entrée en relation avec de nouveaux clients entreprises et procède à l'identification et la notation des contreparties les plus vulnérables aux risques climatiques de transition.

ACTEUR ÉCORESPONSABLE POUR COMPTE PROPRE

Dans le cadre de sa stratégie ESG, Société Générale Maroc poursuit son engagement en faveur de la réduction volontaire de son empreinte carbone, intégrant des initiatives concrètes pour limiter l'impact environnemental de ses activités pour compte propre.

DÉMARCHES ET INITIATIVES ECORESPONSABLES

Pour la quatrième année consécutive, Société Générale Maroc continue de réduire son empreinte carbone avec un engagement fort en matière d'exemplarité.

-42 %

Entre 2019 et 2024, la banque a enregistré une baisse de 42% de ses émissions CO2.

(Conformément à sa trajectoire environnementale, elle vise une réduction de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019).

En cohérence avec la trajectoire 2030 de réduction des émissions CO2 définie, Société Générale Maroc a poursuivi ses efforts en 2024 pour limiter les impacts de ses activités, notamment en matière d'utilisation des locaux, équipements IT et de mobilité professionnelle.

Grâce aux initiatives mises en place depuis 2019, la banque a réduit son empreinte Carbone de -42 %, s'inscrivant ainsi dans sa dynamique visant l'atteinte de l'objectif de -50 % d'ici 2030.

Sensibilisation des collaborateurs à l'empreinte carbone

Société Générale Maroc poursuit son engagement en sensibilisant et en mobilisant ses collaborateurs ainsi que ses parties prenantes autour des enjeux environnementaux. L'objectif est d'encourager chacun à adopter des gestes écoresponsables et à contribuer activement à la transition écologique.

En 2024, plusieurs campagnes de communication interne ont été menées pour renforcer la prise de conscience collective.

Fresque du climat

En parallèle, le déploiement de la Fresque du Climat s'est accéléré. Aujourd'hui, 70% des membres du Senior Management sont sensibilisés et 10% des collaborateurs ont également suivi ces ateliers.

Grâce à cette initiative, la banque favorise l'intelligence collective et permet à ses équipes de mieux comprendre les enjeux environnementaux afin d'être des acteurs clés de la transformation ESG. L'objectif est de faire participer le plus grand nombre de collaborateurs à cet atelier ludique et collaboratif sur les défis climatiques d'ici fin 2025.

En sensibilisant et en impliquant ses collaborateurs dans des actions concrètes, Société Générale Maroc affirme son leadership en matière de responsabilité sociétale et renforce son engagement pour un avenir plus durable, au service de ses clients et de la société.

Soutien de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement



La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, cible principalement les générations d'avenir, qu'elle vise à sensibiliser et à éduquer aux valeurs et aux comportements du développement durable.

L'objectif est de former des générations écoresponsables en éveillant la curiosité des jeunes et en les amenant à prendre conscience de leurs responsabilités individuelle et collective vis-à-vis de l'environnement.

Société Générale Maroc apporte son soutien financier à ces initiatives.

GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

Les principaux leviers identifiés pour réduire notre empreinte carbone pour compte propre concernent : le papier, le transport, les déchets, l'énergie, l'IT et l'immobilier.

Leviers d'actions identifiés et progressivement mis en œuvre :

- L'énergie avec ses 2 composantes Bâtiment et IT

Suite à l'audit énergétique déroulé en 2023, la banque a poursuivi le déploiement des recommandations du cabinet d'audit. Plusieurs mesures mises en place contribuent à la réduction de nos émissions propres :

- La mise en place d'une charte d'efficacité énergétique destinée à l'immobilier,
- Le déploiement systématique des LED au niveau des éclairages y compris les signalétiques,
- La revue des horaires et des températures de fonctionnement de la climatisation.

Une stratégie immobilière éco-responsable intégrant le Flex office, favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables et promouvant des gestes écologiques, ainsi des campagnes internes sont déployées pour la sensibilisation aux écocgestes.

En matière d'IT, une attention particulière est portée à l'empreinte carbone informatique à travers un programme spécifique (CSR by Design). Cette approche est intégrée dès les phases amont des projets de développement, où la frugalité est désormais la norme.

- Le papier

Le « plan d'action papier » implique la généralisation de l'impression recto verso par défaut, la réduction et la rationalisation du parc des imprimantes, la continuité de la digitalisation des processus, le déploiement d'actions Quick Win par les métiers afin d'optimiser et gérer leur consommation de papier de manière efficace. Les actions entreprises jusqu'à présent ont d'ores et déjà donné des résultats concrets et mesurables : entre 2019 et 2024, l'émission carbone induite par la consommation du papier a baissé de 50 %.

Société Générale Maroc a déployé une série d'initiatives afin de réduire son impact écologique.

Ces initiatives visent notamment la consommation du papier, premier consommable des activités de services.

C'est ainsi que l'édition des tickets papier a été arrêtée lors des opérations de retraits sur guichets automatiques, les clients étant avisés instantanément du déroulé de l'opération en consultant leur application mobile.

La BU Monétique et Modèles Alternatifs a lancé une initiative de suppression des journaux GAB en associant ses partenaires en charge de la gestion des Guichets Automatiques. Au-delà du volet optimisation des coûts, cette bascule vers des journaux électroniques vise à réduire le gaspillage et l'empreinte écologique.

Les actions réalisées pour la réduction du courrier client se sont articulées autour de l'accélération de l'équipement des clients par les canaux digitaux, l'arrêt d'envoi du papier pour les clients dotés d'un canal digital, l'arrêt d'envoi courrier pour les clients inactifs, la revue de la périodicité d'envoi en conservant le minimum réglementaire ainsi que la dématérialisation de certains avis qui étaient disponibles uniquement sous format papier.

Les résultats du plan d'actions de réduction de la consommation de papier sont désormais consolidés, avec une diminution de 27 % enregistrée entre 2024 et 2023 au niveau du Service Client. Les prochaines initiatives visent à aller encore plus loin, notamment avec la dématérialisation complète du dossier de crédit, à l'instar du projet Crédit Espresso full online actuellement en cours de livraison.

-48 %

De consommation de papier de Société Générale Maroc entre 2019 et 2024

Transport

Société Générale Maroc continue à accorder une attention particulière au volet transport. En plus du maintien de la réduction de la fréquence d'envoi du courrier de cinq fois par semaine à trois fois par semaine, la banque privilégie les envois du mobilier ou matériel par les moyens de transport en commun à la place d'usage du transport dédié.

Dans une continuité de l'utilisation de cyclomoteurs électriques au lieu de vélomoteurs thermiques pour les courses de la banque, il a été procédé en 2024 au renouvellement du parc de cyclomoteurs électriques par une nouvelle génération plus efficace avec des batteries plus performantes permettant une meilleure autonomie tout en réduisant le temps de recharge.

Déploiement d'une solution de Forcasting de la gestion de l'alimentation des Guichets Automatiques

Après le déploiement du « Cash Management System », outil qui a permis d'optimiser la gestion des caisses agences et d'optimiser les processus de gestion des fonds (Transport et comptage des fonds), la BU Monétique & Modèles Alternatifs a lancé avec un partenaire une solution de Forcasting des caisses GAB. Il s'agit d'un modèle prédictif qui permet de gérer efficacement les alimentations de GAB en fonds et d'optimiser les coûts liés à ces alimentations (Coût de transport de fonds et alimentation GAB). Ces initiatives visent à réduire l'empreinte carbone en limitant les passages et déplacements des transporteurs de fonds et des Dabistes au niveau de nos GAB tout en veillant à garder un taux de disponibilité maximum.

Déchets

Société Générale Maroc a continué son programme de collecte et de récupération des déchets en adoptant le mécanisme de regroupement et de tri du papier, du plastique et des déchets ménagers. Cette démarche prend en charge le conditionnement et l'expédition vers des filières de recyclage ou d'élimination des déchets.

Mise en rebut

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle action RSE qui a consisté en la cession du mobilier et matériel à travers la consultation de prestataires professionnels spécialisés dans le domaine de gestion écologique des rebus. Ces derniers disposent des agréments de l'État marocain, les autorisant à opérer dans ce domaine et sont habilités à fournir les certificats et attestations nécessaires.

Les objectifs de cette initiative sont les suivants :

- La prévention de la nocivité des déchets et la réduction de leur production ;
- L'organisation de la collecte, du transport, du stockage, du traitement des déchets et de leur élimination de façon écologiquement rationnelle ;
- La valorisation des déchets par le réemploi, le recyclage ou toute autre opération visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Plastique à usage unique

La banque a initié un projet d'installation des fontaines d'eau au niveau de son siège, avec comme finalité la suppression d'ici 2025 des bouteilles d'eau à usage unique.

Électricité & Efficacité énergétique

Société Générale Maroc poursuit son engagement pour diminuer son empreinte carbone liée à ses besoins en électricité et à l'éclairage en capitalisant notamment sur ses efforts d'utilisation de l'énergie solaire. Plusieurs sites sont concernés : agence Ouarzazate, piscine d'un chalet d'estivage alimenté par un parking solaire, Club Dar Bouazza, agences Fès Ville Nouvelle et Marrakech Principale. La banque a engagé en 2024 les études de l'alimentation en solaire de 5 agences permettant une économie prévisionnelle de 47 % et 64 T de CO2 évité.

En parallèle un projet de pilotage de la consommation d'énergie des agences a été lancé afin de permettre un bon monitoring de l'énergie et de rationaliser son utilisation. Des actions d'efficacité énergétique ont été déployées dans 5 agences « énergivores », permettant de réaliser une économie moyenne de 5 à 10 % avec l'ensemble des actions menées sur ces agences.

Système d'information et infrastructures informatiques

La Direction des Systèmes d'Information a poursuivi sa stratégie visant à intégrer davantage les considérations environnementales, à travers l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie : optimisation des Data Center, client léger, veille technologique et analyse annuelle des équipements.

Société Générale Maroc est engagée dans une transformation digitale, guidée par des technologies de dématérialisation et robotisation des processus sophistiqués. Cette transition représente une avancée majeure dans sa quête de réduction d'empreinte carbone et de numérique responsable, avec moins de mails, moins d'impressions et une gestion électronique sécurisée des informations, contribuant significativement à la réduction de la consommation de papier. En éliminant les processus manuels complexes, cette transformation confère à l'entreprise une agilité accrue dans la gestion des données. Elle impulse l'efficacité opérationnelle à de nouveaux sommets tout en réduisant les risques opérationnels.

Dans le cadre de la stratégie RSE de la banque,

l'entité Gouvernance IT s'est mobilisée pour intégrer des pratiques durables alignées sur nos ambitions environnementales, à travers des initiatives structurées. Les processus IT ont été adaptés pour répondre efficacement aux attentes réglementaires tout en renforçant la responsabilité sociétale et environnementale dans les projets IT.

Eco-conception avec l'outil SO SMART

Le SO SMART est un questionnaire d'évaluation d'architecture IT qui mesure la durabilité, l'ouverture, la sécurité, la modularité, l'agilité et le temps réel d'une solution. Chaque section regroupe des questions spécifiques, et la note finale permet de comparer et d'évaluer différents scénarios architecturaux liés aux aspects RSE. Grâce à cet enrichissement, l'outil offre une vision globale structurée des projets, permettant de prioriser ceux alignés avec nos objectifs de durabilité.

L'évaluation finale des projets IT génère, après complétion du questionnaire, un indicateur architectural global. Cet indicateur évalue :

- S = Sustainable/Durabilité : prise en compte des impacts environnementaux à long terme.
- O = Ouvert/Open : focus sur l'interopérabilité, la portabilité, la standardisation et l'accessibilité.
- S = Sécurité et efficacité : intégration de critères garantissant robustesse et optimisation énergétique.
- M = Modular / Modulaire ; A = Agile : capacité des solutions à évoluer et à s'adapter.
- RT : Real time/ Temps réel : Au bon moment, en ligne.

Green coding avec SonarQube

SonarQube est un outil open-source pour l'analyse continue de la qualité du code, détectant les bugs, vulnérabilités et mauvaises pratiques. Dans cette logique d'optimisation continue, la banque a renforcé ses pratiques de développement grâce à des règles spécifiques de Green coding (Écologique, efficace, durable, optimisé, Eco-responsable) :

- Développement d'une configuration dédiée intégrant des seuils adaptés pour analyser et améliorer la performance énergétique des codes sources.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de réduire l'impact environnemental des applications tout en maintenant des standards élevés de qualité et de sécurité.

Ces initiatives Eco responsables renforcent la contribution de l'IT à la démarche globale RSE tout en intégrant des méthodologies structurées de pilotage de projet jouant ainsi un rôle central dans l'articulation entre innovation, durabilité et time to market.

La banque procède également à des dons informatiques en faveur d'associations partenaires, permettant de donner une seconde vie aux équipements informatiques décommissionnés et contribuant à la durabilité environnementale.

Immobilier

Au-delà de l'approvisionnement énergétique, Société Générale Maroc poursuit sa stratégie d'amélioration de la performance énergétique de ses immeubles.

Dans le cadre de son projet de Campus CFC (Casablanca Finance City), Société Générale Maroc engage une démarche complète de Développement Durable permettant de maîtriser la qualité environnementale et de réduire les besoins énergétiques. Le campus CFC a été certifié en 2023 HQE de niveau Exceptionnel pour la phase conception.



Certificat HQE du campus CFC

Le campus CFC s'inscrit dans une démarche d'insertion urbaine et de qualité de vie professionnelle avec la certification OsmoZ* Levier Bâti. Doté d'un esprit d'organisation de type « Campus », ce bâtiment se veut un lieu de rencontres, de savoir, de création, de promotion du coworking et de co-construction.

* Certification OsmoZ : Label lancé en mars 2018, la certification OsmoZ porte sur le bien-être des collaborateurs et la performance RSE des organisations au travers de la conception du bâti, de l'aménagement intérieur mais aussi des services et politiques RH.

BÂTIR UN AVENIR VERT : L'IMPACT POSITIF DES CHANTIERS DE TRANSFORMATION IMMOBILIÈRE SUR LA RSE



Dans le secteur en constante évolution de l'immobilier, les chantiers de transformation jouent un rôle crucial dans la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

1. MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES EN VEDETTE

Certaines agences PREMIUM intègrent des matériaux écologiques, notamment dans le revêtement de façade en ROCK PANEL / TRESPA. Cette approche respectueuse de l'environnement témoigne d'un engagement envers la construction durable.

2. ÉCLAIRAGE OPTIMISÉ

La mise en place de détecteurs de présence révolutionnaires sur les chantiers permet d'optimiser la consommation électrique liée à l'éclairage. Une démarche stratégique qui conjugue efficacité énergétique et réduction des coûts.

3. CLIMATISATION ÉCO-RESPONSABLE

Les chantiers se distinguent par l'adoption de systèmes de climatisation de pointe, notamment les modèles INVERTER. Ces équipements dernier cri, dotés d'étiquettes Ecogreen, témoignent de l'engagement envers une gestion énergétique responsable.

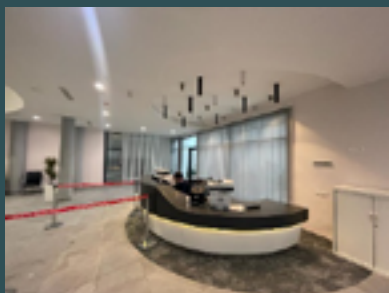
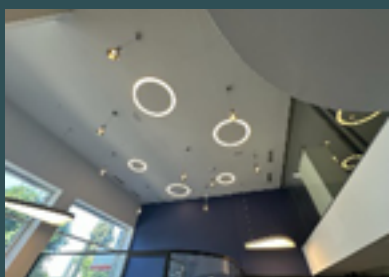
4. RECYCLAGE DES DÉCHETS IMMOBILIERS

Les chantiers adoptent des procédures avancées de recyclage, réduisant ainsi l'empreinte environnementale et contribuant à la durabilité globale du projet.

5. NOUVELLE SIGNALÉTIQUE ECO LED

Les chantiers agences PREMIUM intègrent des panneaux alimentés par des sources lumineuses à haute efficacité énergétique. Cette initiative minimise la consommation électrique globale de la rubrique signalétique.

- L'utilisation de la technologie LED dans la signalétique offre une visibilité optimale tout en réduisant la demande énergétique. Ces panneaux écoénergétiques contribuent à l'effort global visant à créer des environnements de travail plus durables.
- Réduction du temps d'éclairage de la signalétique : « Éclairer le Juste Nécessaire » avec un impact positif sur la facture énergétique.



Les chantiers immobiliers évoluent au-delà de la simple construction, s'engageant fermement dans des pratiques éco-responsables. Ces initiatives ne font pas seulement évoluer le paysage urbain, elles contribuent également à la construction d'un avenir plus durable et socialement responsable.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



FINANCEMENT À IMPACT POSITIF

En tant que banque responsable, Société Générale Maroc fait le choix d'accompagner ses clients, afin de les soutenir vers une transition juste, écologique et inclusive. La dimension de durabilité s'adresse à toutes les catégories de clientèle, non seulement sur les aspects de financement et d'investissement mais aussi dans l'usage des services financiers.

Pour la clientèle des entreprises, l'accompagnement vers la transition énergétique se fait à travers des financements verts tels que proposés par la ligne GEFF II. Il se concrétise également à travers le dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux, permettant de renforcer la prise de conscience des aspects de durabilité et d'orienter les investissements et les activités vers des projets plus responsables.

Plusieurs financements sont accordés à la clientèle PME et professionnelle visant un impact positif, inclusif et durable. C'est le cas notamment de financements dédiés à des activités en relation avec les secteurs de la santé, de l'éducation, des promotions immobilières de logements sociaux.

La clientèle des particuliers bénéficie également de financements et produits à impact positif avec notamment des financements dédiés aux acquéreurs de logements sociaux ou aux étudiants.

Enfin, en accord avec son esprit d'innovation, Société Générale Maroc développe des produits et services visant l'inclusion et l'impact positif à plusieurs niveaux.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL

Société Générale Maroc réaffirme son engagement à soutenir l'entrepreneuriat et l'inclusion financière, en alignement avec la stratégie nationale. La banque continue d'accompagner les porteurs de projets en leur offrant conseil et financement, tout en promouvant activement l'entrepreneuriat féminin. Par ailleurs, elle soutient les initiatives étatiques, notamment le Programme Intégré d'Appui et de Financement de l'Entrepreneuriat (PIAFE) et renforce son impact via des programmes d'accompagnement et de mentorat en collaboration avec le Réseau Entreprendre Maroc.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'entrepreneuriat féminin, la banque a lancé la série « Femmes Marocaines d'Inspiration », qui donne la parole à des femmes entrepreneures pour partager leurs parcours, leurs défis et leurs

réussites. Ces témoignages mettent en lumière l'accompagnement de Société Générale Maroc qui leur a permis de concrétiser leurs projets. Cette initiative vise à inspirer d'autres femmes à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et à renforcer leur rôle dans le développement économique du pays.

Dans le cadre de sa politique RSE, la banque s'engage à pérenniser son action en mettant en avant des entrepreneurs, fintechs et startups innovantes. L'objectif est d'élargir l'offre pour y inclure les solutions de jeunes startups dans divers domaines, leur offrant une plateforme pour faire connaître leurs solutions digitales et innovantes au service de la clientèle PRO & TPE. Ainsi, la banque contribue à la dynamisation de l'écosystème entrepreneurial et à la promotion de l'innovation au Maroc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT SG SOCIAL IMPACT FUND

Premier Fonds Commun de Placement ouvert (OPCVM) à vocation sociale et solidaire au Maroc, SG Social Impact Fund est un fonds commun de placement de catégorie monétaire qui distribue son résultat en partie ou en totalité sous forme de dividendes, intégralement reversés à des structures associatives œuvrant au profit de populations défavorisées ou en situation précaire. C'est l'une des particularités majeures de ce fonds : les investisseurs, aussi bien acteurs institutionnels qu'entreprises, ou personnes physiques, renoncent délibérément à la plus-value de leur placement.

Les bénéficiaires ciblés par SG Social Impact Fund sont les associations de droit marocain qui agissent dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- L'insertion professionnelle ou l'entrée dans la vie active
- L'insertion sociale
- L'insertion par l'éducation, la culture ou le sport
- La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme
- La santé.

La sélection des projets est assurée par un comité indépendant, le Social Impact Board, qui s'appuie sur l'expertise de Société Générale Maroc dans l'évaluation des candidatures, la présélection des dossiers, ainsi que dans la gestion des relations avec les associations.

Un appel à projets a été lancé du 24/6/2024 au 09/9/2024, sous la thématique : Initiatives pour l'employabilité et l'autonomisation des jeunes.

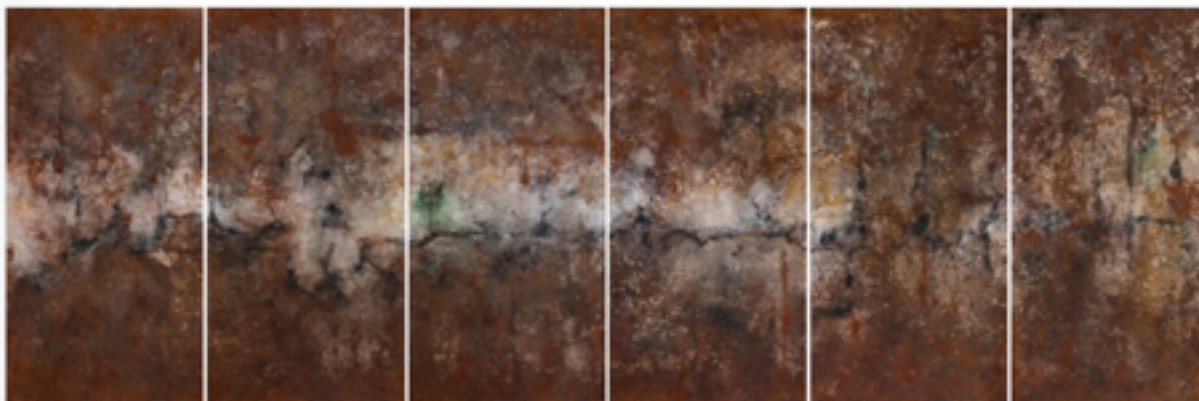


CROISSANCES DES TERRITOIRES

SOUTIEN AFFIRMÉ DES ARTS PLASTIQUES

Société Générale Maroc est une institution pionnière du mécénat culturel au Maroc qui a participé à l'émergence de nombreux artistes. Elle soutient l'écosystème des arts plastiques en enrichissant sa collection d'œuvres d'art et en favorisant la démocratisation de l'art et l'éclosion de nouveaux talents.

La banque possède une riche collection d'œuvres d'art qu'elle s'emploie à conserver et à montrer au grand public en participant au rayonnement des arts plastiques marocains, à travers le prêt de ses œuvres d'art à des institutions muséales marocaines et internationales.



ALIOU DIACK
Quatre saisons 1, 2024
200 x 100 cm (x 6)
Technique mixte
sur toile



HASNAE-EL-OUARGA
L'avenir c'est l'autre, 2024
198 x 130 cm
Techniques mixtes sur papier

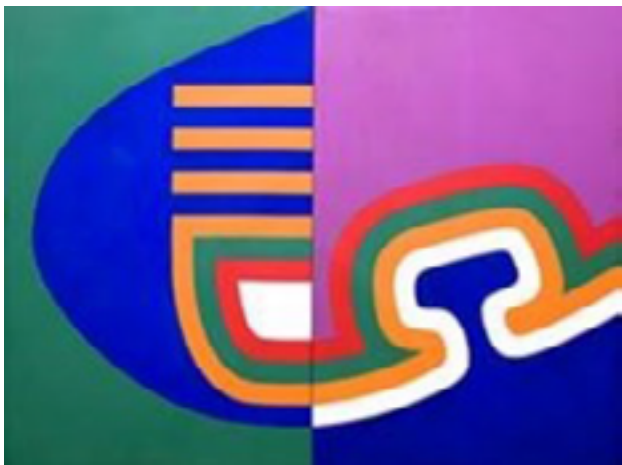


HENDRIK BEIKIRCH
Gouraud, 2024
200 x 285 cm
Technique mixte sur toile

Prêt à l'international

Œuvrant pour la promotion et la diffusion de l'art moderne et contemporain marocain et son rayonnement à l'international, Société Générale Maroc a prêté à Sharjah art Foundation et au musée Schirn Kunsthalle à Frankfort deux œuvres d'art appartenant à sa collection,

pour figurer dans l'exposition « Casablanca Art School » qui a eu lieu respectivement du 24 février au 16 juin 2024 et du 12 juillet au 10 octobre 2024.



MOHAMED CHABÂA (1935-2013)

202 x 152 cm

1975



FARID BELKAHIA (1934-2014)

Sans titre

Cuivre martelé sur bois

155,5 x 170,5 cm

Années 1970

AUTRES ACTIONS DE SOUTIEN À LA CULTURE

Partenariat avec l'association Orchestre Philharmonique du Maroc



Société Générale Maroc soutient l'association Orchestre Philharmonique du Maroc pour contribuer à la promotion de la musique classique au Maroc. L'association œuvre pour la formation continue de musiciens marocains et l'organisation de concerts, offrant au public une grande variété de programmes de musique, du grand répertoire symphonique à la musique contemporaine, en passant par l'opéra et la musique de chambre.

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Société Générale Maroc développe des partenariats avec les acteurs de la société civile, agissant au profit des populations jeunes en besoin d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE : UN DES AXES MAJEURS DE LA POLITIQUE DE MÉCÉNAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité



Société Générale Maroc réaffirme son soutien à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, qui œuvre notamment, depuis sa création, à développer des programmes intégrés, axés sur le renforcement des capacités propres des jeunes à entreprendre, afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

Etant donné le rôle déterminant de la formation qualifiante dans l'atteinte des objectifs de l'insertion des jeunes et en appui aux actions de soutien à la scolarisation et au renforcement de leurs acquis, la Fondation Mohammed V déploie plusieurs centres de formation professionnelle et d'insertion des jeunes afin de favoriser leur accès à différents mécanismes et moyens d'intégration sociale et d'insertion professionnelle.

Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus



Société Générale Maroc contribue au financement des projets de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, qui œuvre pour l'ancrage de la culture d'assistance post carcérale en vue de permettre aux détenus, essentiellement les mineurs et les jeunes, de corriger leur comportement, d'acquérir des compétences, de poursuivre leurs études ou d'apprendre un métier à même de leur ouvrir des perspectives sur le marché de l'emploi.

L'espace carcéral devient une école pour préparer la réinsertion sociale et une pépinière pour faire éclore les compétences et les talents dans des conditions humaines faisant du respect de la dignité du détenu, le souci principal.

Partenariat avec la Fondation Ténor pour la Culture (Programme Mazaya)



Mazaya est un programme socioéducatif combinant éducation scolaire et cursus musical professionnel, destiné aux enfants déscolarisés, issus de milieux défavorisés et qui consiste à les intégrer dans un cursus de formation musicale intensive dispensée par des membres de l'Orchestre Philharmonique du Maroc.

L'ambition de ce programme est de faire de la musique un outil de développement personnel et social, tout en offrant de réels débouchés professionnels. Dans ce cadre, Société Générale Maroc parraine un jeune altiste pour la poursuite de sa formation.

INSERTION PAR L'ÉDUCATION, LA PRATIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

Partenariat avec INSAF



L'association INSAF se donne pour ambition d'œuvrer pour l'avènement d'une société qui garantit à chaque femme et à chaque enfant le respect de leurs droits, dans la dignité.

Parmi ses missions :

- Prévenir l'abandon des enfants et accompagner les mères célibataires pour les autonomiser et les réinsérer sur le plan social et professionnel ;
- Lutter contre le travail des enfants, l'abandon scolaire et le mariage précoce.

Le partenariat avec INSAF concerne le financement d'un programme de lutte contre le travail domestique des jeunes filles mineures, dans la région de Casablanca. Ce programme consiste à retirer les jeunes filles du travail domestique, à les réinsérer dans leur famille et à l'école et à les accompagner vers une vie digne et active.

Par ailleurs, Société Générale Maroc a contribué à l'équipement d'un centre de l'association INSAF, situé à Casablanca, quartier Hay Hassani, en faisant don de mobilier de bureau. Ce centre joue un rôle essentiel en accueillant des femmes en détresse et en soutenant la scolarisation d'une centaine d'enfants pris en charge par l'association.

Cette démarche globale s'inscrit dans la volonté de la banque de renforcer son impact communautaire, notamment à travers le développement de l'éducation et le soutien aux initiatives associatives.

Partenariat avec la fondation Zakoura Éducation



Après avoir subventionné le premier Collège Rural numérique de Proximité (CORP) au Maroc, dont a bénéficié le douar Khallad, situé dans la province d'Azilal, Société Générale Maroc a renouvelé son partenariat avec la fondation Zakoura Éducation pour l'extension de ce collège à deux nouvelles classes situées dans deux autres douars reculés.

Né d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Société Générale Maroc, l'Initiative Nationale de Développement Humain de Azilal, et l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Béni Mellal - Khénifra et la Fondation Zakoura, le CORP s'inscrit dans la volonté commune de ses parties prenantes de :

- Réduire la fracture éducative ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Assurer une inclusion numérique des bénéficiaires en zones rurales.

Le modus operandi de ce projet repose sur un collège dématérialisé avec un corps professoral à distance et un CORP implanté dans un douar jusqu'alors dépourvu de collège. Un dispositif qui permet ainsi de mobiliser les meilleurs enseignants à distance. La cellule d'enseignants est basée à Béni Mellal alors que les CORP sont implantés dans des douars reculés dépourvus de collège.

Équipée des dernières technologies, le CORP accueille une moyenne de 15-20 élèves de 12 à 16 ans par classe pendant 3 ans, accompagnés d'un facilitateur. Les élèves ont accès aux cours interactifs en ligne, à une plateforme numérique, aux capsules enregistrées pour visionnage ultérieur ou pour remédiation scolaire, ainsi qu'à un accompagnement personnalisé. Outre le cycle de base fondé sur le programme formel (9 enseignants/matières) les pôles d'apprentissage sont définis en collaboration avec la direction des curricula et l'AREF et selon le cursus du collège déjà existant.

Les bénéficiaires du CORP, à savoir les enfants ayant abandonné l'école et en âge d'être réintégrés et ceux qui se retrouvent hors système pour indisponibilité d'un collège à proximité, peuvent donc poursuivre leur scolarité dans leur douar, dans un environnement respectant les standards d'une éducation de qualité.

Soutien à la Fondation Ali Zaoua



Société Générale Maroc soutient le 5e centre culturel Les Étoiles, situé à Marrakech, qui offre à la jeunesse de la médina, un espace d'expression, d'apprentissage et de découverte.

Un large choix d'activités artistiques est proposé : danse, musique, arts plastiques, jeux d'échecs et théâtre, aux côtés d'activités plus spécifiques qui font écho aux traditions des artisans de la médina : broderie, dinanderie, halqa... Les langues ont également une place de choix au sein de la programmation pédagogique, dans le but d'ouvrir les jeunes aux cultures du monde.

Par ailleurs, Société Générale Maroc contribue au déploiement d'une formation qualifiante spécialisée de « DJing » et de « Beatmaking », dans les centres Les Étoiles, qui s'inscrit dans le projet « Positive School » et qui vise à faciliter

l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes talents marocains, âgés de 18 à 25 ans, dans le domaine de la musique et de l'événementiel.

Soutien de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière



L'action de la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière vise notamment l'inclusion financière par l'information, la formation et l'éducation des publics non introduits dans le système financier.

En 2024, Société Générale Maroc a de nouveau apporté son soutien financier à la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière et a contribué activement à la réussite de la Global Money Week.

Partenariat avec la Maison d'enfants Akkari



L'association Maison d'enfants Akkari est un établissement de protection sociale, reconnue d'utilité publique, sous la tutelle du Ministère de la Solidarité et de l'Insertion Sociale et de la Famille.

L'orphelinat accueille des enfants et adolescents, âgés entre 5 et 18 ans, orphelins, abandonnés, ou en situation précaire et subvient à leurs besoins vitaux : hébergement, habillement, santé, éducation...

Le partenariat avec l'association Akkari concerne le financement de l'équipement des dortoirs de l'orphelinat en lits métalliques et la contribution aux frais de soutien scolaire des enfants.

Association de lutte contre le Sida (ALCS)



Par son soutien financier au profit de l'association ALCS, Société Générale Maroc fait acte de responsabilité sociale face à une cause nationale de santé publique.

Cette contribution a été apportée à l'occasion de la dixième édition de la campagne nationale du Sidaction Maroc qui s'est tenue du 1^{er} au 31 décembre 2024, organisée par l'ALCS.

ADOPTION DES MEILLEURS STANDARDS POUR NOS CLIENTS



CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Étant donné l'importance pour la banque de son système d'information et des données qu'il véhicule, et l'augmentation continue de la menace cybercriminelle, les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la sécurité revêtent un enjeu majeur pour Société Générale Maroc. Leur encadrement, intégré dans le dispositif général de gestion des risques opérationnels, est piloté par une filière d'expertise dédiée Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), rattachée à la Direction Générale.

Les informations confiées par les clients, les collaborateurs ainsi que le savoir et savoir-faire collectif de la banque constituent les ressources informationnelles les plus précieuses de la banque. À cette fin, des dispositifs humains, organisationnels et techniques sont mis en place pour permettre de protéger l'information

et de s'assurer qu'elle est manipulée, diffusée, partagée par les seules personnes ayant besoin d'en connaître et habilitées à cet effet.

Afin de prendre en compte l'évolution de la cybercriminalité, en cohérence avec l'état de l'art et les standards internationaux en termes de Sécurité de l'Information, ainsi que la réglementation en vigueur, la banque veille à :

- Protéger les données des clients et la capacité à opérer les services de la banque, en intégrant les menaces, les exigences des régulateurs, et le besoin d'accompagner la transformation digitale et l'évolution des usages de ses clients ;
- Augmenter l'efficacité opérationnelle en gagnant en cohérence globale et en augmentant les protections et la capacité de réaction.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La banque est dépositaire de nombreuses informations sur ses clients : patrimoine, affaires, vie privée. Les informations sont analysées pour offrir des services plus adaptés et personnalisés. La confidentialité des informations est au cœur des préoccupations de la banque et de ses clients. Ce rôle de tiers de confiance implique de respecter scrupuleusement les obligations réglementaires en termes de conservation, confidentialité et protection de ces informations, et de mettre en place des dispositifs robustes d'archivage, de traçabilité et de destruction des données.

Le respect des règles de protection des données à caractère personnel est également un enjeu majeur pour Société Générale Maroc. Une instruction définit les règles à appliquer et les traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données des clients, des collaborateurs, des fournisseurs...

Conformément aux dispositions de la loi 09-08 relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, Société Générale Maroc a déployé un dispositif de mise en conformité qui repose sur une double responsabilité :

- Celle des entités opérationnelles, qui doivent intégrer dans leurs actions quotidiennes les mesures assurant le respect de la loi en vigueur (prise en compte des aspects de conformité dans les instructions, guides de procédures, modes opératoires...);
- Celle de la Direction de la Conformité, qui contrôle la conformité de la banque par rapport à la loi 09-08 et propose les règles de bonne conduite applicables aux métiers, assiste les opérationnels dans leur mise en œuvre et intervient dans les processus décisionnels afin de veiller au respect des normes applicables en matière de conformité.

Ainsi, la SU Conformité veille à la mise en conformité des traitements de données par rapport aux dispositions de la loi 09-08, échange et communique avec la Commission Nationale de Protection des Données Personnelles, conseille et assiste les entités et les filiales du groupe Société Générale Maroc sur la problématique de la protection des données à caractère personnel et traite les demandes d'exercice d'un droit par rapport aux dispositions de la loi 09-08.

ACCESSIBILITÉ, DIGITALISATION ET INNOVATION

Afin de répondre aux attentes croissantes de ses clients, aux nouvelles habitudes et aux transformations structurelles du marché, la banque s'engage à offrir une proposition de valeur ambitieuse.

En alignement avec ses orientations stratégiques et avec les attentes des régulateurs, le plan d'actions vise à apporter à ses clients des solutions financières responsables et innovantes en capitalisant sur le digital et en s'appuyant sur un modèle industriel, agile et efficient. Ainsi, Société Générale Maroc développe des modèles de banque alternative permettant la consolidation de son action en faveur de l'inclusion financière, l'accessibilité, la bancarisation et l'éducation financière.

Ces nouveaux modèles visent à faciliter et sécuriser la circulation des flux financiers entre les acteurs économiques et inclure les populations faiblement bancarisées. Ils consolident également les offres existantes (financements de logements sociaux, crédits étudiants...), développent des canaux multiples et lancent de nouvelles solutions.

SoGé, LA BANQUE 100 % EN LIGNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans un contexte d'accélération digitale accrue, SoGé, la banque en ligne de Société Générale Maroc s'engage à simplifier la vie de ses clients en offrant une relation bancaire entièrement dématérialisée, leur permettant de bénéficier d'une autonomie dans la gestion de leurs finances.

Elle se distingue dans le secteur bancaire marocain en tant que seule banque 100% en ligne, couvrant l'ensemble du parcours client, de l'ouverture du compte à la livraison de la carte, ainsi que toutes les interactions bancaires.

SoGé réinvente ainsi la relation client, en veillant à offrir des parcours simples, pratiques et fluides, avec à l'appui un service client de qualité, joignable et réactif via de nombreux canaux distants.

SoGé continue de gagner en maturité, confirmant son positionnement et s'affirmant comme la Néobanque marocaine de référence

pour une clientèle principalement composée de jeunes et jeunes actifs, dont le mode de vie est marqué par l'accessibilité et la recherche de simplicité aussi bien dans les parcours que dans les offres de produits et services. Ainsi et sans avoir à se déplacer en agence, tout client peut ouvrir un compte à distance, gérer ses finances en temps réel et accéder à une large gamme de services bancaires digitalisés et sécurisés, tout en bénéficiant de l'assistance de télébanquiers sur des plages horaires élargies.

Avec le lancement de la cagnotte, première solution digitale de gestion de budget dans une application bancaire lancée en novembre 2024, SoGé agit en faveur de l'inclusion financière en proposant des services innovants et accessibles au plus grand nombre.

Précurseur de la Banque des ados, SoGé continue le développement de son offre gratuite dédiée aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans, leur permettant d'accéder à un compte bancaire, une carte et une appli pour le suivi de leurs dépenses et la gestion de leur argent de poche avec un contrôle parental renforcé.

SoGé confirme ainsi sa volonté d'accompagner le secteur bancaire en matière d'inclusion financière, d'autonomisation, de proximité relationnelle et de qualité de service à distance.

AGENCE MOBILE

L'agence mobile est un outil d'appui au réseau permettant d'aller au plus près des cibles de clientèle sur le terrain, afin de faciliter l'entrée en



relation, équiper les clients et apporter expertise et conseil.

Elle a pour vocation à s'installer au plus près des populations, lors de divers événements (animation conventions salariés, zones de transit périodique, bassins d'emplois éloignés...). Elle permet ainsi une plus grande proximité et une amélioration du taux de bancarisation et d'inclusion financière.

Aménagée dans un véhicule équipé de sorte à proposer la gamme de produits et services de la banque et à assurer les services transactionnels, elle est aussi équipée de panneaux solaires qui constituent sa principale source d'énergie



pour son fonctionnement (climatiseur, matériel informatique, guichet automatique, affichage dynamique...). Elle est également accessible aux personnes à mobilité réduite pour plus d'inclusion.

Durant l'exercice 2024, l'agence mobile a été déployée sur plusieurs villes du Royaume avec des indicateurs de performance très encourageants. En effet, près de 300 comptes ont été ouverts avec des équipements en cartes et applications mobiles et crédits.

GABs ET AGENCES ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, a adopté une Charte interbancaire en vue de faciliter l'accès et l'usage des produits et services bancaires aux personnes en situation de handicap et assurer une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Société Générale Maroc a tenu à intégrer cette nouvelle donne au niveau des aménagements et infrastructures physiques de son réseau, de manière à faciliter les accès aux personnes souffrant d'un handicap.

La Banque a lancé un chantier de mise en conformité de son réseau de Guichets Automatiques, afin de tendre vers une ergonomie la plus inclusive possible pour les personnes en situation de handicap, notamment pour les personnes en situation de handicap moteur utilisant un fauteuil roulant et personnes à mobilité réduite.

Plus de 108 guichets ont été installés dans cette configuration, et 59 agences sont désormais conformes aux normes PSH. La mise en conformité des sites s'articule autour de 3 principales actions :

- Aménagement d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite dans les agences avec une différence de niveau entre le palier d'entrée et le trottoir ;
- Déploiement d'un comptoir avec une position assise ;
- Installation du GAB de l'agence conformément aux standards/ normes PSHs.

Par ailleurs, et pour les personnes malvoyantes, les procédures ont été mises à jour de telle sorte à ne plus faire appel à un témoin pour la gestion de compte d'une personne en situation d'handicap. Tous les cas sont traités de manière égale et équitable.

BANQUE DÉMATÉRIALISÉE

Pour plus d'inclusion pour les opérations bancaires, Société Générale Maroc continue de développer ses canaux digitaux à travers des solutions de cash management, les solutions à l'international, l'application mobile dédiée aux clients particuliers et celle dédiée aux clients professionnels.

Digitalisation de la relation bancaire pour la clientèle Retail

La banque a poursuivi le développement des canaux distants et la simplification de la relation bancaire en offrant à ses clients la possibilité de réaliser une majeure partie de leurs opérations en ligne. Au cours de l'année 2024, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées au travers de l'application mobile.

Avec l'Appli Société Générale Maroc, les clients peuvent désormais :

- Réaliser des virements jusqu'à 200 K DHS (augmentation des plafonds de virement)
 - Ajouter un bénéficiaire avec QR Code dans la section Virements
 - Rechercher les bénéficiaires de manière plus simple et plus rapide dans la section Paiement de Factures
 - Enregistrer en tant que « favoris » ses opérations du quotidien dans les sections Virement & Paiement
 - Souscrire en mode « full online » des produits d'épargne (Vital Education, Vital Retraite et Vital projet)
 - Consulter leur portefeuille titres/OPCVM
 - Simuler un crédit à la consommation, avec un accord de principe instantané
 - Recevoir des push appli suite à une opération transactionnelle
 - Bénéficier de vidéos didactiques pour faciliter la prise en main en toute autonomie (Etapes de souscription des produits d'épargne Vital Education, Vital Retraite et Vital projet + tuto accès aux Espaces Libre Service par carte bancaire)
 - Bénéficier d'un écosystème de partenariats enrichis.
- À travers MyStore (dans l'Appli), les clients peuvent :
- Souscrire à une nouvelle carte bancaire (cartes)
 - Souscrire à un forfait / pack bancaire (offre)

- Initier l'ouverture d'un produit d'épargne Vital Retraite, Vital Education, Vital Projet... (Epargne)
- Demander un financement de crédit à la consommation et de crédit immobilier via un parcours digitalisé totalement intégré à l'application mobile (Crédit).

Par ailleurs, les plateformes web ont évolué pour offrir encore plus de mobilité et d'autonomie aux clients :

- Une nouvelle plateforme web a été lancée afin de permettre à tout client ou prospect de formuler une demande de crédit à la consommation en ligne et d'uploader tous les documents nécessaires à la constitution de son dossier. Le client n'est appelé à se déplacer en agence qu'une seule fois pour signer son contrat de crédit et l'assurance y afférente.
- Une nouvelle plateforme EER Phygitale facilite l'entrée en relation, combinant le canal digital et un canal physique en agence. Le prospect remplit un formulaire sur le site en choisissant un créneau pour un rendez-vous téléphonique avec un conseiller de clientèle dans l'agence de son choix. Après soumission de sa demande d'ouverture de compte sur le portail EER phygitale, un téléconseiller l'appelle pour confirmer les informations et convenir avec lui d'un rendez-vous en agence pour la signature de ses contrats et la récupération de ses moyens de paiement.

PROTECTION ET RESPECTS DES INTÉRÊTS CLIENTS

La protection des intérêts clients est une préoccupation majeure du groupe Société Générale Maroc. À cet égard, la politique globale couvre l'ensemble des processus de vente de produits en veillant à la formation des collaborateurs concernés.

La protection des intérêts de nos clients est notre responsabilité de banquier et un enjeu majeur du Groupe en matière de satisfaction client et de réputation. C'est pourquoi Société Générale Maroc met en place des actions fortes pour former et sensibiliser ses collaborateurs en vue d'offrir des produits et des services adéquats et travailler avec les clients et partenaires en toute transparence.

Les principes généraux s'appuient sur la nécessité de :

- Répondre aux besoins et à la situation des clients ;
- Veiller à fournir en toutes circonstances une information claire, exacte et non trompeuse ;
- S'assurer d'une tarification transparente et raisonnable des produits et services ;

- Permettre l'identification et le traitement d'éventuels conflits d'intérêts, afin de ne pas porter préjudice aux clients ;
- Garantir la transparence des conditions bancaires et l'exercice des droits clients :
 - Assurer la loyauté et l'équité dans le traitement des dossiers clients
 - Veiller à la protection des données à caractère personnel des clients.

CLARTÉ DE L'INFORMATION

En matière de transparence, Société Générale Maroc respecte ses obligations d'affichage avec la diffusion d'une affiche tarifaire sur son site internet et dans toutes ses agences bancaires. Pour améliorer la compréhension des contrats, des démarches de simplification et de clarté de rédaction sont engagées sur les diverses offres bancaires.

CENTRICITÉ CLIENT

Les actions de Société Générale Maroc sont drivées par le fait de garantir une expérience client de qualité, de favoriser ainsi la satisfaction client et de contribuer à la croissance durable de la Banque par le biais de relations solides avec ses clients.

Dans les projets comme dans les actions au quotidien, l'intérêt du client est systématiquement recherché et préservé, au travers d'une écoute active pour une meilleure connaissance de ses attentes, une protection de ses intérêts et une évaluation de son niveau de satisfaction.

SATISFACTION CLIENT

Société Générale Maroc s'est réorganisée autour de l'axe stratégique qu'est la satisfaction client. Elle a créé une nouvelle entité en charge de l'Expérience Client, dont le crédo est « Incarner le client et porter sa voix à tous les niveaux de la Banque ». Elle est la garante d'une organisation « Customer-Centric », chargée de piloter la stratégie client et d'impulser une culture client à tous les niveaux de l'entreprise.

Société Générale Maroc ambitionne de continuer à être la Banque de référence en termes de satisfaction client et à se différencier en termes d'expérience client aboutie. Cette ambition se matérialise à travers la mise en place d'une démarche, s'appuyant sur une écoute client active et s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes des clients.

DAR AL AMANE



Dar Al Amane, la fenêtre participative de Société Générale Maroc, participe à améliorer le taux de bancarisation et l'inclusion financière des personnes souhaitant bénéficier du système bancaire participatif. Elle contribue ainsi à la vulgarisation et la promotion des produits et services bancaires, principalement :

- **Les financements** : une part significative des financements est allouée aux familles à revenus moyens et faibles, facilitant leur accès à un logement décent (logement social, Daam Sakane...).
- **Les dépôts** : elle encourage la collecte des dépôts auprès des clients et des non-clients.
- **Le Takaful** : les produits Takaful reposent sur le principe de partage des risques et d'entraide entre les participants, créant une communauté solidaire. Cela renforce la

cohésion sociale et permet de soutenir les individus en difficultés.

- **Le digital** : l'adoption de solutions digitales (application mobile, entrée en relation...) contribue à réduire l'impact environnemental en limitant l'utilisation des ressources physiques et en dématérialisant les processus. L'inclusion sociale est ainsi améliorée grâce à la facilité d'accès aux services.

Dar Al Amane diversifie ses services pour inclure les professionnels et les TPE, en mettant l'accent sur les secteurs de la santé et de l'enseignement privé, en accord avec la politique de développement durable du groupe Société Générale Maroc.

Ces initiatives montrent l'impact positif de Dar Al Amane et sa contribution à la mise en place d'une meilleure équité économique et sociale.

La banque s'appuie sur la bonne connaissance de ses clients afin de :

- Leur proposer les produits et services adaptés à leur situation et à leurs besoins pour concrétiser leurs projets ou anticiper leurs besoins de financements,
- Les conseiller et les informer, en tenant compte de leur degré d'expertise, des conditions ou des risques liés à certaines opérations.

MESURE DE L'EXPÉRIENCE CLIENT

Société Générale Maroc a mis en place un dispositif d'évaluation de l'expérience client, s'appuyant sur la réalisation d'enquêtes à froid tel le baromètre de satisfaction annuel, ainsi que des enquêtes à chaud, pour certains parcours tels que les nouvelles entrées en relation ou les Crédits Immobiliers.

Le baromètre de satisfaction annuel permet de mesurer, comprendre et piloter le Net Promoteur Score (NPS) et de positionner Société Générale Maroc par rapport aux principaux concurrents.

Les résultats 2024 montrent un score de satisfaction stable versus 2023. Société Générale Maroc maintient sa place sur le podium en termes de Satisfaction client et sa position de Leader en termes d'image de marque, sur les marchés des Particuliers et des Professionnels.

En termes de score NPS, le marché bancaire marocain s'est plutôt resserré, les écarts entre les banques étant de plus en plus étroits, preuve s'il

en faut de l'importance de la recommandation dans les stratégies de la quasi-majorité des banques.

Pour Société Générale Maroc, le conseiller bancaire est le touchpoint le plus satisfaisant du parcours, très apprécié par nos clients, en plus d'avoir la meilleure performance du marché.

L'application mobile confirme sa popularité croissante (66 % d'utilisation contre 62 % en 2023). En plus d'être davantage utilisée, elle est l'un des points les plus satisfaisants du parcours client.

ACCUEIL : VISITES MYSTÈRES

Afin de compléter la vision client et d'améliorer la qualité de service en conséquence, Société Générale Maroc évalue chaque année la qualité de l'accueil dans ses agences, en face à face dans ses locaux et au téléphone, en se basant sur des visites et appels mystères. Cette démarche permet de vérifier que la qualité de l'accueil est conforme aux normes fixées par la banque et de définir, le cas échéant, des axes d'amélioration.

ÉTUDES SPÉCIFIQUES

De façon plus ciblée et pour répondre à des problématiques précises ou étudier certains axes en profondeur, Société Générale Maroc a également lancé en 2024 des études spécifiques, notamment :

Etude Diagnostic Appli Mobile/Benchmark banques

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'application mobile, Société Générale Maroc met les clients au cœur de sa réflexion afin de leur offrir une application qui réponde au mieux à leurs attentes.

La transformation digitale a eu indéniablement des résultats remarquables, comme en témoignent :

- Le développement d'une application mobile parmi les mieux notées du Maroc ;
- Une véritable amélioration du niveau d'activité digitale ;
- La hausse du niveau d'usage.

L'ambition 2025 de l'application mobile nécessitait toutefois un bilan de l'expérience utilisateurs pour proposer aux clients des améliorations sensibles et distinctives de la concurrence.

Pour ce faire, une étude a été lancée afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diagnostiquer à froid les parcours d'utilisateurs et identifier l'ensemble des améliorations possibles ;
- Evaluer l'application actuelle et ses fonctionnalités ;

CONNAISSANCE CLIENT

La connaissance client est au centre de l'activité bancaire.

Les obligations de connaissance des clients permettent une meilleure identification de leurs besoins pour y répondre efficacement. Ce principe de connaissance des clients nous accompagne tout au long de la relation bancaire.

Le processus de connaissance du client constitue non seulement une protection pour la banque contre l'implication dans des opérations à risque (pénal, financier, réglementaire ou de réputation), mais également une protection pour le client contre la réalisation d'opérations non-conformes à la réglementation et sujettes à des sanctions internationales.

- Evaluer la satisfaction des parcours et identifier ceux à améliorer ;
- Identifier les besoins des utilisateurs en termes d'opérations de banque au quotidien ;
- Identifier des fonctionnalités distinctives permettant une réelle différenciation par rapport à la compétition ;
- Tester des idées de nouvelles fonctionnalités et prioriser les améliorations.

ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE



Dar Al Amane et SoGé, Elus Meilleurs Services Client de l'Année 2025 pour la 4^e et la 2^e année consécutive dans la catégorie banque participative et banque en ligne.

Cette distinction est un témoignage fort de la confiance renouvelée des clients et une récompense de l'excellence relationnelle que Dar Al Amane et SoGé s'efforcent de maintenir pour satisfaire leurs clients.

Pour obtenir cette prestigieuse reconnaissance, Dar Al Amane et SoGé sont passés

par un processus rigoureux : 4 mois de préparation et 160 tests clients mystères pendant 12 semaines sur l'ensemble des canaux (téléphone, physique et réseaux sociaux). Ce parcours exigeant met en lumière la capacité à fournir un service de qualité sur tous les points de contact.

Dar Al Amane et SoGé continueront à innover pour répondre aux nouvelles attentes des clients et demeurer au plus haut niveau des standards de satisfaction client.

Pré-test Concept « Smartstores »

Pour réinventer les parcours et interactions clients dans la réalisation de leurs opérations courantes, des espaces « Smart », interactifs et technologiques ont été introduits. Ce concept innovant accompagne la fermeture de certaines des agences physiques, et répond à l'évolution des comportements des clients, qui deviennent de plus en plus autonomes, mobiles et numériques.

Ce nouveau concept de Smartstores s'inscrit dans une optique d'optimisation de l'expérience client en combinant transactions et interactions non transactionnelles.

Les Smartstores ne sont pas de simples points de service, mais des environnements dynamiques intégrant des aménagements physiques

innovants, des services intuitifs et des contenus promotionnels engageants pour améliorer l'expérience client. Ce projet a pour objectif de renforcer l'engagement et l'acquisition de nouveaux clients en attirant un flux de visiteurs et en facilitant les interactions.

À cet effet, une étude qualitative (via focus groupes) a permis de :

- Recueillir les insights clients, identifier l'appétence au nouveau concept, le niveau d'acceptation et les réticences éventuelles ;
- Hiérarchiser les attentes ;
- Mener un pré-Testing de déclinaisons du Smartstore selon sa géolocalisation.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE PAR LA FILIALE SOGECAPITAL GESTION



Signatory of:



En tant que précurseur de l'investissement responsable, Sogécapital Gestion s'est distinguée en devenant, en mai 2021, la première société de gestion marocaine à adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Cette initiative mondiale vise à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et d'actionariat.

En tant que signataire, Sogécapital Gestion s'engage à respecter les six principes fondamentaux des PRI :

1. Intégration ESG : Intégrer les critères ESG dans les analyses et processus décisionnels en matière d'investissement.
2. Engagement actionnarial : Intégrer les critères ESG dans les pratiques et politiques d'actionariat.
3. Transparence : Demander aux entités dans lesquelles des investissements sont réalisés de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Promotion des PRI : Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des PRI dans le secteur de l'investissement.

5. Collaboration : Travailler ensemble pour améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des PRI.

6. Reporting ESG : Rendre compte individuellement des activités et des progrès accomplis dans l'application des PRI.

Poursuivant son engagement, Sogécapital Gestion a réalisé en 2024 son second rapport aux PRI, appuyé par une certification externe, gage de rigueur et de transparence. Les résultats de ce rapport sont accessibles sur le site unpri.org.

Par ailleurs, Sogécapital Gestion intègre des pratiques écoresponsables dans son fonctionnement quotidien, notamment en installant des fontaines à eau, en fournissant des gourdes réutilisables et en éliminant l'utilisation de capsules de café non rechargeables.

Ces initiatives reflètent l'engagement de Sogécapital Gestion à promouvoir une finance durable, alignant les objectifs de ses clients aux enjeux sociétaux et environnementaux contemporains.

ASSURER UNE GOUVERNANCE SAIN ET ÉCLAIRÉE



Respectant les principes généraux du gouvernement d'entreprise, le système de gouvernance de Société Générale Maroc se compose d'un Directoire qui assure ses fonctions de gestion et d'administration courante des activités de l'établissement, ainsi que le pilotage effectif du processus de réalisation des objectifs stratégiques fixés par le Conseil de Surveillance.

LE DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2024, le Directoire se compose de 5 membres nommés par le Conseil de Surveillance

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Ahmed EL YACOUBI	Président
Madame Asmae HAJJAMI	Membre – Directeur Général
Monsieur François MARCHAL	Membre – Directeur Général
Monsieur Mehdi BENBACHIR	Membre – Directeur Général
Monsieur Jérôme BRUN	Membre – Directeur Général Adjoint

Le Directoire se réunit à cadence régulière afin de partager les sujets d'actualité et les décisions importantes.

Dans son processus de gestion et d'animation, le Directoire s'appuie notamment sur les instances suivantes :

- Comité Senior Management,
- Communauté des Leaders.

Le Directoire assiste également à un certain nombre de comités internes transverses à portée stratégique et/ou décisionnelle justifiant la nécessaire collégialité et portant sur les 6 axes suivants :

- Performance et Management,
- Stratégie et Budget,
- Gestion des Risques et Conformité,
- Finance,
- RH,
- RSE & Expérience client.

Enfin, le dispositif d'animation en cascade de l'ensemble des entités (BU, SU, filiales...) est construit sur le principe de subsidiarité entre les membres du Directoire et avec les Responsables de BU/SU/Filiales concernées. De ce fait, un certain nombre de comités internes spécialisés sont organisés, en la présence et sous la présidence d'au moins un membre du Directoire.

LE COMITÉ SENIOR MANAGEMENT

Le Comité Senior Management est composé, en plus des membres du Directoire, des responsables BU/SU, des délégués régionaux et responsables des filiales. Il a pour objectif d'analyser et piloter l'activité et les résultats de la banque. Il fait partie des principales instances de gestion de la banque. Il a une vocation décisionnaire et informative et se réunit à fréquence mensuelle.

Il permet également de partager les sujets d'actualité dans les périmètres de chacun des membres, d'échanger sur les enjeux et sujets majeurs de la banque et de ses filiales ainsi que de renforcer la cohésion et la synergie du Senior Management et des filiales.

LA COMMUNAUTÉ DES LEADERS

Le Directoire a instauré la Communauté des Leaders, un cadre de rencontre trimestriel visant à partager les réalisations de la banque et échanger sur les sujets d'actualités. Il contribue à renforcer la cohésion entre les managers de la banque et des filiales. Avec une vocation informative, ces réunions favorisent également une dynamique collaborative au sein des équipes de direction.

Ce Comité est composé des :

- Membres du directoire,
- Membres du Senior Management,
- Membres du Comité, nommés par le Président du Directoire en fonction de leur posture managériale et de leur expérience et leadership/ ou en tant que talents.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la Banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Le Conseil de Surveillance délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Madame Layla M'ZALI	Membre
Monsieur Jean-Luc PARER	Membre Intuiti Personae
Madame Ghita LAHLOU	Membre
Monsieur Driss BENHIMA	Membre Indépendant
Madame Caroline ZANARET-GIROS	Membre Intuiti Personae
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre
Monsieur Amine LAHRICHI	Membre
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre
Monsieur Mehdi GHISSASSI	Membre Indépendant
Monsieur Abdelaziz TAZI	Conseiller & Président d'Honneur
Monsieur Abdellatif HAKAM	Conseiller
Madame Sofia RASSAM	Secrétaire du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Société Générale Maroc comprend deux membres indépendants.

Il s'agit de :

- Monsieur Driss BENHIMA
- Monsieur Mehdi GHISSASSI

et deux membres intuitu personae :

- Monsieur Jean-Luc PARER
- Madame Caroline ZANARET-GIROS.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les membres du Conseil de Surveillance sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance est pris en charge par le Comité des Nominations et de Rémunération qui soumet ses propositions au Conseil de Surveillance, à charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

COMITÉS RATTACHÉS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de sa mission, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les travaux de comités spécialisés dont les conclusions ou recommandations peuvent donner lieu à délibération. Les Comités rattachés au Conseil de Surveillance sont au nombre de quatre :

- Le Comité des Risques
- Le Comité d'Audit et des Comptes
- Le Comité des Rémunérations et des Nominations
- Le Comité des Grands Engagements.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé notamment de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres, de ceux du Directoire ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes de la banque. Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an.

Composition du Comité des Nominations et des Rémunérations au 31/12/2024

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Driss BENHIMA	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Madame Ghita LAHLOU	Membre

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES

Le Comité d'Audit et des Comptes est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de Contrôle Interne appropriés et adaptés au profil de risque, à la taille et à la complexité de la banque ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2024. Les principaux points examinés sont les suivants :

- L'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- Les travaux du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique ;



- Le suivi des risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ;
- Le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Les synthèses des missions externes effectuées (régulateur...) ainsi que les préconisations émises et les plans de mise en œuvre ;
- L'approbation du plan d'audit 2024.

Composition du Comité d'Audit et des Comptes au 31/12/2024

Nom et prénom	Fonction
Madame Caroline ZANARET- GIROS	Présidente
Madame Ghita LAHLOU	Membre
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre

SOUS-COMITÉ D'AUDIT ET DES COMPTES DE DAR AL AMANE

Le Sous-Comité d'Audit et des Comptes est chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle Interne de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2024.

Composition du Sous-Comité d'Audit et des Comptes de Dar Al Amane au 31/12/2024

Nom et prénom	Fonction
Madame Caroline ZANARET- GIROS	Présidente
Madame Ghita LAHLOU	Membre
Madame Fadwa BEN SAAD	Membre

LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques est chargé notamment d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance des risques auxquels la banque est exposée au regard de l'appétit pour le risque préalablement défini, du respect de la stratégie et de la conformité à la réglementation relative au risque.

Le comité a tenu 4 réunions courant l'exercice 2024. Les principaux points examinés sont les suivants :

- Approbation des orientations de la politique de crédit de la banque, et des seuils et limites d'encadrement des différents risques (risques de crédit, structurels, de marché et opérationnels), définis dans le cadre de l'appétit pour le risque ;

- Suivi du respect de ces seuils et limites d'encadrement et des seuils réglementaires ;
- Analyse du dispositif de gestion des risques, et du fonctionnement du recouvrement ;
- Examen du portefeuille d'engagements, des principaux indicateurs de risques et des décisions prises par la Direction des Risques sur les grands dossiers ;
- Analyse des résultats des stress tests.

Composition du Comité des Risques au 31/12/2024

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Jean-Luc PARER	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	Membre
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre

SOUS-COMITÉ DES RISQUES DE DAR AL AMANE

Le sous-comité des Risques est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques de la fenêtre participative « Dar Al Amane ». Ce comité a été tenu deux fois courant l'exercice 2024.

Composition du sous-comité des Risques de Dar Al Amane au 31/12/2024

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Jean-Luc PARER	Président
Monsieur Moulay Hafid ELALAMY	Membre
Monsieur Moulay M'Hamed ELALAMY	Membre
Monsieur Abdelhalim FADIL	Membre

LE COMITÉ DES GRANDS ENGAGEMENTS

Le Comité des Grands Engagements a pour mission d'examiner et de revoir régulièrement les principaux risques de crédit et grandes expositions du Groupe afin de s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec la stratégie et les politiques des risques approuvées ainsi qu'avec le degré d'aversion au risque défini.

Ce comité a été institué en décembre 2024.

**LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

DIRECTOIRE

M. Ahmed EL YACOUBI	
Président du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration	SOGELEASE MAROC
Administrateur	EQDOM SOGECAPITAL PLACEMENT NEMA CAPITAL BOURSE DE CASABLANCA VENTEC
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	LA MAROCAINE VIE

Mme Asmae HAJJAMI	
Directeur Général et Membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur	FONCIMMO
Administrateur	SOGELEASE MAROC SG OFFSHORE
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOGELEASE MAROC EQDOM SG OFFSHORE EH ACMAR CMI

M. François MARCHAL	
Directeur Général et Membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président du Conseil d'Administration	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT INVESTIMA SG OFFSHORE
Président du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL BOURSE
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	NEMA CAPITAL
Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOGECAPITAL PLACEMENT

M. Mehdi BENBACHIR	
Directeur Général et Membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Président du Conseil d'Administration	SOGECONTACT ATHENA COURTAGE
Administrateur	LA MAROCAINE VIE SOGELEASE MAROC

M. Jérôme BRUN	
Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	FONCIMMO

CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Moulay Hafid ELALAMY

Président et Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président Directeur Général et Administrateur	SAHAM FINANCES SAHAM HORIZON SAHAM REAL ESTATE FUND
Président du Conseil d'Administration	FONDATION SAHAM
Président du Comité Exécutif	
Président du Conseil d'Administration	TELEPERFORMANCE SE
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	IDEATION
Président Directeur Général	SAHAM MANAGEMENT COMPANY
Administrateur	SAHAM IMMO

M. Moulay M'Hamed ELALAMY

Président et Membre du Conseil d'Administration	EQDOM
Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Président	SAHAM GROUP EUROPE
Directeur Général Délégué et Administrateur	SAHAM HORIZON SAHAM REAL ESTATE FUND SAHAM MANAGEMENT COMPANY
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SAHAM IMMO OASIS INDUSTRIE MEDJOOOL STAR MEDEN HEALTHCARE SAHAM EUROPE
Président Directeur Général et Administrateur	SAHAM INVESTISSEMENT IDEATION DEVELOPPEMENT SAHAM PARTICIPATIONS
Administrateur	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT LA MAROCAINE VIE SAHAM FINANCES FONDATION SAHAM SAHAM VENTURE CAPITAL MAURITIUS HSM INVESTISSEMENTS WEST AFRICA PARTICIPATIONS MAURITIUS INVEST PARTICIPATIONS ECLIPSE HOLDING LTD SAHAM LUXEMBOURG SAHAM INTERNATIONAL
Gérant	IDEATION PARTICIPATION SAHAM CAPITAL MANAGEMENT SCI 38 E GUYNEMER

Mme. Layla M'ZALI

Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Directeur Général	DEVECO SOUSS
Président du Conseil d'Administration	GAMMA MOTORS
Co-gérante	NORD SUD OMA HOLDING MARIMBO YASMINA BUS MZALIA

Mme. Chita LAHLOU

Président du Conseil d'Administration	SAHAM SUPPORT SERVICES MEDIA NETWORK FUND
Président et Membre du Conseil de Surveillance	WITAMAX
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	SAHAM MEDIA FUND SOGECONTACT HOLDING CASABLANCA MEDICALE DEVELOPPEMENT SAHAM HORIZON IMMORENTE BATIM AFRICA FONDATION SAHAM
Membre du Conseil d'Administration	UNICONFORT MAROC DOLIDOL
Directeur Général	SAHAM SUPPORT SERVICES MEDIA NETWORK FUND
Administrateur Indépendant	TOTAL ENERGY GROUPE CMGP
Gérant	KIDS FASHION

M. Driss BENCHIMA

Président du Conseil d'Administration	AIR LIQUIDE MAROC AMAKINE DE TRAVAUX RBATIS TDM AEROSPACE
Administrateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN NEXANS MAROC ASK GRAS SAVOYE MGH France
Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Gérant	NATEEJ SARL

M. Jean-Luc PARER

Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC GROUPEMENT INTERPRODUCTEURS COLLIOURE BANYULS
-----------------------------------	--

M. Abdelhalim FADIL

Membre du Conseil de surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	SOGELEASE MAROC SG OFFSHORE

M. Amine LAHRICHI

Président et Administrateur du Conseil d'Administration	LA MAROCAINE VIE
Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	ATHENA COURTAGE AL MAGHRIBIA TAKAFUL INVESTIMA SAHAM SUPPORT SERVICES INTERNATIONAL EDUCATION GROUPE - IEG MADJOOL STAR OASIS INDUSTRIE MEDIA NETWORK FUND
Représentant Permanent de la Société Idéation, Administrateur	PALMIERS SUR MER

Mme. Fadwa BEN SAAD

Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Administrateur	EQDOM SOGELEASE MAROC
Directeur Général	MEDEN HEALTHCARE

M. Mehdi GHISSASSI

Membre Indépendant du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Membre du Conseil Consultatif	CAPITAL G QUIBIM GRAPhTX

Mme. Caroline ZANARET-GIROS

Membre du Conseil de Surveillance	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC
Directeur Général Adjoint	BOURSORAMA

ENTITÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC

M. Mostafa ABADOU

Administrateur FONCIMMO

M. Othmane ALAOUI BELGHITI

Administrateur Indépendant SG OFFSHORE
Gérant ALBEOT INVESTMENT SARL
COLOSSEUM DEVELOPMENT SARL

M. Hicham AMAKRAN

Administrateur LA MAROCAINE VIE

Mme Zineb AYOUCHE

Membre du Conseil d'Administration SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Membre du Conseil d'Administration SOGECAPITAL PLACEMENT
Membre du Conseil de Surveillance SOGECAPITAL BOURSE

Mme Khalida AZBANE

Président Directeur Général LES LABORATOIRES AZBANE
Administrateur Indépendant SONASID
SOGEELEASE MAROC
Membre Expert CESE

M. Hamza BEKKALI

Administrateur SG OFFSHORE

M. Aboubakr Seddik BENOUNA

Administrateur ATHENA COURTAGE

M. Abdelhaq BENSARI

Administrateur SOGECAPITAL INVESTISSEMENT

Mme Rim BENSOUA MOURRI

Administrateur LA MAROCAINE VIE
SOGECAPITAL PLACEMENT
Membre du Conseil de surveillance SOGECAPITAL GESTION
SOGECAPITAL BOURSE

M. Hassan BOULAKNADEL

Représentant permanent CIMR AFMA
AL MADA HOLDING
A6 IMMOBILIER
BANQUE CENTRALE POPULAIRE
BRASSERIES DU MAROC
CFG BANK
EQDOM
LAFARGE HOLCIM MAROC
RISMA
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA
SOMED
Am Invest Morocco
SAPINO
CENTURIS
CIMR INVEST'IMMO
CIMR IMMO Premium SPI-RFA
CDV PATRIMOINE
CDV PROMOTION
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
OPCI EDUCAPITAL
Président du Conseil d'Administration Administrateur LESIEUR CRISTAL
COMPAGNIE MINIERE DE TOUSSIT
IMC
Président Directeur Général Administrateur RAMICAL
AKILAM
Membre du Conseil de Surveillance H Partners
Administrateur AL MADA VENTURE CAP
COSUMAR
SAPRESS
WARAK PRESS
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO
Gérant LARBEL
CIMR FONCIA

Mme Imane CHAKIR

Membre du Conseil de Surveillance SOGECAPITAL GESTION

M. Adil EL KOURRI

Administrateur SOGECAPITAL CONTACT

M. Mohamed EL MARZOUQI

Président Directeur Général	SAHAM MÉDIA FUND SAHAM EUROPE SAHAM VENTURE CAPITAL HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT PALMIERS SUR MER
Directeur Général et Administrateur	IDÉATION
Administrateur	LA MAROCAINE VIE SOGELEASE MAROC FONCIMMO INVESTIMA SAHAM FINANCES SAHAM HORIZON SAHAM REAL ESTATE FUND SAHAM SUPPORT SERVICES MÉDIA NETWORK FUND MEDEN HEALTHCARE
Représentant permanent de la société SAHAM VENTURE CAPITAL et Administrateur	MEDEN HEALTHCARE
Représentant permanent de la société IDÉATION et Administrateur	SAHAM MÉDIA FUND
Représentant permanent de la société SAHAM MANAGEMENT COMPANY et Administrateur	HOLDING CASABLANCA MÉDICALE DÉVELOPPEMENT
Gérant	MPC CASABLANCA SHERPA FINANCE IDÉATION INVESTISSEMENTS MADINATE ZAYNAB ELALAM IMMOBILIER SDZ PROMOTION FONCIÈRE SANTÉ MAROC MADINAT EL OULFA GSOF COMPANY
Co-gérant	45 ALMAZ 25 SM RF

M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY

Administrateur	EQDOM LA MAROCAINE VIE ATHENA COURTAGE
Gérant	SAHAM SKHIRAT SARL

Mme Amîna FIGUIGUI

Administrateur Indépendant	EQDOM CIMENTS DU MAROC TERRAMIS SNEP
Administrateur	INRH INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ISCAE
Directeur Général	ONP

M. Mohamed FILAL

Administrateur	SOGECONTACT
----------------	-------------

Mme Nawal HAKAM

Administrateur	INVESTIMA AUTO NEJMA ÉTABLISSEMENT HAKAM FRÈRES HAKAM ABDELLATIF FINANCE
----------------	---

Mme Isabelle HAOUCH

Administrateur représentation de Société Générale Maroc	INVESTIMA ATHENA COURTAGE SOGECONTACT
---	---

M. Abderrazak HASSOUNI

Administrateur	AL MAGHRIBIA TAKAFUL
----------------	----------------------

M. Taoufik LACKER HIDARA

Directeur Général et Administrateur	LA MAROCAINE VIE
Président du Conseil d'Administration	MAROCAINE VIE IMMOBILIER
Représentant permanent de La Marocaine Vie au Conseil d'Administration	ATHÉNA COURTAGE LOSTE ET COMPAGNIE D'ASSURANCES

Mme Khadija LARAKI

Administrateur Indépendant	MOBILISE FINANCIAL SERVICES (EX RCI FINANCE)
Représentant permanent de FILACOM	INVESTIMA
Administrateur	FROMAGERIES BEL FLEXIMAT TAKADO
Administrateur Directeur Général	FILACOM

M. Larbi MOULINE

Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL BOURSE
Membre du Conseil d'Administration	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Président du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL GESTION
Président du Conseil d'Administration	SOGECAPITAL PLACEMENT

Mme. Ouafae MRIOUEH

Président du Conseil	LA FONCIERE HOSPITALIERE UIR HUIR OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
Représentent permanent de la SCR	SCG Re SEN Re AM INVEST MOROCCO EQDOM CAT ASSURANCE ET REASSURANCE JAWHARAT ACHAMAL IMMORENTE FONDATION CDG

Mme Narjis OUEDRHIRI

Membre du Conseil de Surveillance	SOGECAPITAL BOURSE
--------------------------------------	--------------------

Mme Houda RAHMANI

Administrateur	LA MAROCAINE VIE
----------------	------------------

M. Said RKAIBI

Président Directeur Général	OMNIDATA MEDTECH
Président du Conseil d'Administration	DIAL TEHCNOLOGIE OMNIDATA MEDTECH
Président du Conseil de Surveillance	S2M
Vice-Président du Conseil de Surveillance	DISWAY
Administrateur	SOGELEASE MAROC NCRM AEBDM FORUM SOPRIMA OPPSCIENCE

M. Mohammed TAHRI

Administrateur	SOGELEASE MAROC EQDOM
Directeur Général	INVESTIMA
Administrateur représentation de INVESTIMA	VENTEC

M. Abdelaziz TAZI

Président Directeur Général	VENTEC
Administrateur	ECOWELL INVESTIMA AFRICA FIRST ASSIST DOUNITEX SIRMEL INDUSPARC ASK ASSURANCE MCS

M. Faiçal ZAHLANE

Administrateur	LA MAROCAINE VIE
----------------	------------------

M. Tahar ZERRARI

Administrateur représentation de Société Générale Maroc	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT
Administrateur représentation de Sogécapital Gestion	SOGECAPITAL PLACEMENT

M. Youssef ZERRARI

Administrateur	SOGCONTACT
----------------	------------

Mme Samira ZERROUK

Administrateur représentation de Société Générale Maroc	FONCIMMO
--	----------

M. Jawad ZIYAT

Directeur Général	JET4YOU PRESTIGIA INJAZ HOLDING
Administrateur Indépendant	SOGELEASE MAROC
Directeur central des aménagements et des investissements	MINISTÈRE DU TOURISME

MATRICE DE CORRESPONDANCE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page
	PARTIE	SOUS-PARTIE	
Stratégie RSE	Cadre de pilotage de la durabilité		161
Périmètre du rapport, entités du groupe	Société Générale Maroc et ses filiales captives		NA
Analyse de matérialité des différents aspects ESG	Axes prioritaires RSE pour Société Générale Maroc		159
Note descriptive de la collecte d'informations	Éthique, déontologie et efficacité de la gouvernance	Reporting RSE	173
Référentiels adoptés	Ceux du Groupe Société Générale notamment GRI		NA

ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

	DIVULGATION AMMC	EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page
		PARTIE	SOUS-PARTIE	
ENVIRONNEMENT	Litiges, contentieux relatifs à l'environnement	Ethique, déontologie et efficacité de la gouvernance	Litiges et affaires contentieuses relatifs à l'environnement	174
	Informations environnementales (activités polluantes, politique en matières d'environnement pour compte propre, gestion des déchets...)	Acteur écoresponsable pour compte propre	Démarches et initiatives écoresponsables	189
	Mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité	Financement de la transition énergétique		189
	Consommation en ressources	Acteur écoresponsable pour compte propre	Gestion responsable des ressources	190
SOCIAL	Recrutement	Employeur responsable	Politique de recrutement et de rémunération	179
	Climat Social	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Hygiène et santé	Employeur responsable	Qualité de vie au travail Dialogue social	178 187
	Rémunération	Employeur responsable	Politique de recrutement et de rémunération	179
	Gestion des carrières	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Formation	Employeur responsable	Formation et développement des compétences	183-187
	Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	Employeur responsable	Diversité et inclusion	177-178
	Égalité H/F	Employeur responsable	Diversité et inclusion	177-178
	Effectif par branche d'activité	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Effectif par Nature de contract (CDI-CDD-Intérim)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Effectif par Catégorie (Cadres, employés)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Effectif par Genre (H/F)	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Effectif par Ancienneté	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
Schémas d'intéressement et de participation du personnel	Employeur responsable	Recrutement, rémunération, capital humain, formation	179-187	

DIVULGATION AMMC		EMPLACEMENT DANS LE RAPPORT		Page
		PARTIE	SOUS-PARTIE	
SOCIAL	Nombre de représentants du personnel	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Nombre de jours de grève	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Nombre d'accidents de travail	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Nombre de licenciements	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Nombre de démissions	Employeur responsable	Dialogue social	187
	Nombre de recrutements	Employeur responsable	Capital humain, richesse de l'entreprise	180-182
	Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs et individuels)	Employeur responsable	Dialogue social	187
GOUVERNANCE	Composition de l'organe de gouvernance	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		210-213
	Indépendance des administrateurs	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2024		214-219
	Mandats	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2024		214-219
	Rémunération des administrateurs	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2024		214-219
	Rémunération des dirigeants (stock-option, avantage en nature)	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2024		214-219
	Comités spécialisés	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		210-213
	Taux de présence aux réunions	Liste des mandats des administrateurs du Groupe Société Générale Maroc au 31 décembre 2024		214-219
	Relation avec les actionnaires	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		210-213
	Évaluation de l'organe de gouvernance	Système de gouvernance de Société Générale Maroc		210-213
	Éthique, déontologie et prévention de corruption	Gouvernance et éthique		166-175
PARTIES PRENANTES EXTERNES	Impact économique et social de l'activité de la société sur la population riveraine	Développement des territoires Adoption des meilleurs standards pour nos clients	Financement à impact positif	195
	Impact des investissements (infrastructures et services publics)	Croissances des territoires		197-201
	Actions correctives mises en place au sein des activités ayant un impact négatif sur les communautés locales	Acteur écoresponsable pour compte propre		189
	Éthique et corruption, réponse à des incidents de corruption	Gouvernance et éthique	Lutte contre la corruption	169
	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Cadre de pilotage de la durabilité	Dialogue avec les parties prenantes	163
	Politique et critères de sélection des Fournisseurs, Clients	Gouvernance et éthique	Éthique, déontologie et efficacité de la gouvernance	167



DAR AL AMANE

DAR AL AMANE, UNE BANQUE EN ÉVOLUTION CONTINUE, CENTRÉE SUR LE CLIENT, LE DÉVELOPPEMENT DES OFFRES ET DES CANAUX



معاً لآفاق جديدة

Les résultats obtenus en 2024, reflètent la solidité du business model de Dar Al Amane qui s'est consolidée au fil des années. Cette évolution a permis à Dar Al Amane de s'imposer comme acteur clé du marché participatif au Maroc, affirmant ainsi sa volonté de préserver sa place parmi les leaders de ce marché.

Dar Al Amane a réalisé de bonnes performances, en capitalisant sur le dynamisme de ses équipes et la synergie avec les Services et Business Units de Société Générale.

Ces succès reposent sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs ainsi que sur la pertinence de son modèle économique. Celui-ci est clair, transparent et conforme aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Dar Al Amane se distingue par une enseigne jeune, agile et ouverte sur son environnement, offrant une qualité de service reconnue sur le marché.

DES INITIATIVES POUR CONCRÉTISER SA VISION

La réalisation des objectifs de Dar Al Amane s'est appuyée sur la mise en place de plusieurs initiatives notamment :

ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE PRODUITS

- L'enrichissement de son offre Takaful par le lancement du nouveau produit « Takaful Al Amane Lil Himaya+ » qui permet la protection des clients et leurs proches par le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité.



- Le lancement du virement instantané à la fois en agence et via l'application mobile, pour répondre aux besoins de rapidité et d'efficacité de ses clients, offrant ainsi une expérience client fluide, à la fois autonome et accompagnée.



- L'accompagnement des clients dans le cadre du lancement par l'Etat du programme d'aide directe au logement, qui permet de bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition d'un logement principal. Dar Al Amane a ainsi accompagné ses clients dans les démarches nécessaires pour bénéficier de cette aide et a offert à ses clients la possibilité d'accéder au logement.

RENFORCEMENT DES CANAUX DIGITAUX

Afin de satisfaire la demande croissante de ses clients en matière de simplicité et d'autonomie, Dar Al Amane a procédé à une refonte de son application mobile, rendant l'expérience utilisateur plus intuitive et moderne. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, comme le virement instantané, permettant des transactions rapides et sécurisées. Cette démarche reflète son engagement à intégrer l'innovation pour améliorer ses services et renforcer sa compétitivité.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'AGENCES

Pour plus de proximité vis-à-vis de sa clientèle, Dar Al Amane, déjà présente dans les grandes régions du Maroc, a continué à développer son réseau d'agences à travers l'ouverture de deux nouvelles agences à Kenitra et Témara. Elle a également consolidé sa présence sur la ville de Rabat afin de mieux servir ses clients. Elle porte ainsi le nombre d'agences à dix-sept.

STRATÉGIE COMMERCIALE CENTRÉE SUR LE CLIENT

Dar Al Amane continue de poursuivre son développement commercial avec une dynamique soutenue en renforçant sa présence sur le marché et en consolidant sa relation de confiance avec sa clientèle. Sa stratégie commerciale centrée sur la proactivité et la proximité client a permis d'enregistrer une croissance significative de ses encours de financements et de collecte de dépôts tout en élargissant la base de ses clients. Dar Al Amane se mobilise autour de grandes ambitions pour consolider sa croissance, renforcer sa compétitivité sur le marché participatif et répondre aux nouveaux défis.

SATISFACTION CLIENT AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

Dar Al Amane a continué à placer la satisfaction client au cœur de ses priorités, que ce soit dans la conception de ses offres, l'élaboration de ses processus et parcours, ou comme fondement central de sa culture d'entreprise. Son « Orientation Client » est confirmée par son élection, pour la quatrième année consécutive, au titre de « Élu Service Client de l'Année Maroc 2025 » dans la catégorie « Banque Participative ». Cette consécration est le fruit d'une part, de sa forte mobilisation vis-à-vis des clients grâce à une approche centrée sur le client, ses attentes et ses préoccupations. D'autre part, elle confirme l'engagement des collaborateurs pour garantir

une qualité de service supérieure et proposer de la valeur innovante à ses clients.

En 2025, Dar Al Amane continuera à renforcer son rôle de partenaire de confiance auprès de ses clients, à développer son réseau d'agences et à optimiser ses parcours digitaux. Fidèle à ses valeurs d'innovation, de partage, d'expertise et d'engagement, elle s'engage à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets. Acteur actif de l'écosystème participatif, ses projets de développement s'inscriront en cohérence avec l'évolution du cadre réglementaire et juridique.



DES CHIFFRES EN ÉVOLUTION POSITIVE CONFIRMANT L'ATTRACTIVITÉ DE LA MARQUE

En 2024, Dar Al Amane se distingue encore une fois par une bonne performance sur l'ensemble de ses indicateurs. Elle a ainsi enregistré une évolution remarquable aussi bien en financements qu'en collecte des dépôts par rapport à l'année précédente. Ceci reflète l'attractivité de la marque et la confiance dont elle jouit auprès de ses clients et son marché.

Au 31/12/2024, les dépôts à vue totalisent un montant de 794,6 millions de dirhams, en évolution de 14 % par rapport à l'année précédente. Les comptes d'investissement affichent un total de 283 millions de dirhams, en hausse de 33 % et les encours de financement à la clientèle, un montant de 4,2 milliards de dirhams, en évolution de 11 % par rapport à 2023.

RÉSULTATS FINANCIERS DE DAR AL AMANE AU 31/12/2024

ACTIFS ET PASSIFS DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2024

	En milliers de Dirhams	
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	255 172	312 241
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	721	1 867
3. Créances sur la clientèle	4 167 557	3 751 536
. Créances sur Mourabaha	4 149 579	3 739 212
. Créances sur Salam	-	-
. Créances sur autres financements participatifs	-	-
. Autres créances sur la clientèle	17 978	12 325
4. Titres de transaction et de placement	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
5. Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	227	5 637
6. Immobilisations données en Ijara	-	-
7. Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
. dont Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
8. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istismar Placés	-	-
9. Autres actifs	90 029	45 087
TOTAL DE L'ACTIF	4 513 706	4 116 369
	En milliers de Dirhams	
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 766 735	1 763 489
. Dettes sur Mourabaha	-	-
. Dettes sur Salam	-	-
. Dettes sur autres financements participatifs	-	-
. Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	1 766 735	1 763 489
3. Dépôts de la clientèle	794 568	696 386
. Comptes à vue créditeurs	729 922	596 435
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	-	-
. Autres comptes créditeurs	64 646	99 951
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	5 417	3 487
. Dettes sur Mourabaha	5 417	3 487
. Dettes sur Salam	-	-
. Dettes sur autres financements participatifs	-	-
5. Autres passifs	1 294 008	1 142 220
6. Provisions pour risques et charges	1 015	-
7. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	283 003	213 233
8. Dotation en capital	260 000	260 000
9. Report à nouveau (+/-)	-	-
10. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	60 329	-
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	48 632	37 555
TOTAL DU PASSIF	4 513 706	4 116 369

HORS BILAN AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

HORS BILAN	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	40 787	29 963
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	40 787	29 963
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	24 133	9 202
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	24 133	9 202
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 31/12/2024

En milliers de Dirhams

	31/12/2024	31/12/2023
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	148 932	123 898
1. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
2. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	140 283	117 469
3. Produits sur titres de propriété ⁽¹⁾ et certificats de Sukuks	-	-
4. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
5. Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
6. Commissions sur prestations de service	8 146	6 183
7. Autres produits bancaires	473	204
8. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	30	42
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	14 452	9 294
9. Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	702	3
10. Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
11. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
12. Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
13. Autres charges bancaires	6 154	4 976
14. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	7 596	4 315
III.PRODUIT NET BANCAIRE	134 480	114 604
15. Produits d'exploitation non bancaire	-	-
16. Charges d'exploitation non bancaire	-	-
IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	52 716	51 305
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	28 487	11 892
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	25 799	8 921
VII.RÉSULTAT COURANT	79 076	60 329
VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	79 076	60 329
17. Impôts théoriques ⁽²⁾	30 444	22 774
IX.RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	48 632	37 555

(-) signifie moins

(+) signifie plus

(1) Autres que Moucharaka et Moudaraba

(2) Le calcul de l'IS réel est compris dans la charge d'impôt de Société Générale Maroc.



COMMUNICATION CORPORATE

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS EN 2024



- L'association « Al Amal » bénéficiaire de la première subvention du SG Social Impact Fund de Société Générale Maroc
- Société Générale Maroc réaffirme son engagement en faveur du développement durable lors du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) en dévoilant sa nouvelle offre « Pack Solaire ».
- Le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques.
- Société Générale Maroc célèbre l'art et la musique au festival Jazzablanca.
- Lancement de l'appel à projets 2024 du SG Social Impact Fund sous la thématique : initiatives pour l'employabilité et l'autonomisation des jeunes.
- Société Générale Maroc dévoile sa nouvelle gouvernance
- SoGé : première banque 100% en ligne au Maroc.
- Dar Al Amane remporte le titre « Elu service client de l'année 2025 – Maroc » pour la 4^e fois

Les communiqués de presse sont consultables sur le site www.sgmaroc.com – Rubrique « Espace Presse »
<https://www.sgmaroc.com/nous-connaître/sinformer-et-nous-suivre/espace-presse>

